

Sondage La situation du français se détériore

QUEBEC (PC) — En dépit de la loi 101, les Québécois se font de plus en plus aborder en anglais dans les magasins et les commerces. Un Québécois sur quatre (23 %) affirme être abordé « très souvent » ou « souvent » en anglais dans les commerces et presque la moitié des citoyens sont en faveur des poursuites contre les commerces qui ne respectent pas l'affichage unilingue français. C'est ce que révèle le sondage que vient de rendre public la firme Léger et Léger de Montréal.

Il a été réalisé par téléphone à travers le Québec auprès de 634 personnes du 29 septembre au 2 octobre derniers.

Un sondage comportant des questions identiques et mené en

Voir page 8 : Français

Appel À tous les jeunes Les jeunes du PQ se mobilisent pour que la loi 101 soit respectée

CLÉMENT TRUDEL

Le comité national des jeunes du Parti québécois lance un appel à tous les jeunes Québécois pour qu'ils se mobilisent contre ce qu'ils qualifient « l'entreprise de démolition de la loi 101 ».

Le comité, qui a siégé à Québec en fin de semaine, s'inquiète notamment du fait que les organisations de jeunes et d'étudiants sont « plutôt muettes » à ce jour sur la question linguistique.

Isabelle Courville, porte-parole du comité, a déclaré au DEVOIR ne pas vouloir « partisaner » le débat (vendredi, le chef du PQ a donné le coup d'envoi de l'opération « balcon » pour préserver les acquis de la Charte de la langue française).

Le communiqué émis par ces jeu-

nes péquistes contient tout de même un « sévère avertissement » au premier ministre Bourassa qui, dans sa « machine à remonter le temps », risquerait de raviver les « malheureux épisodes » qui ont accompagné les lois 63 en 1969 et 22, en 1974.

Isabelle Courville souligne que la trentaine de membres du comité, dont un tiers environ sont des étudiants, s'inquiètent unanimement du recul déjà constaté quant au « visage français » de Montréal (voir la manchette dans notre édition de samedi). Les 35-50 ans ont porté le plus gros des luttes dont bénéficient présentement les plus jeunes « qui ont peut-être tendance à s'asseoir sur des acquis ».

Mlle Courville exprime des louanges à l'endroit des jeunes libéraux de l'université Laval, qui sont intervenus récemment dans le débat sur l'avenir du français au Québec et

invite la commission jeunesse du PLQ à prendre position sur le sujet.

Pour la première fois, note Mlle Courville, les jeunes péquistes interviennent sur la question linguistique. Sous un gouvernement péquiste « nous avons confiance aux politiques mises en place » tandis qu'aujourd'hui il importe de stopper ce que les jeunes péquistes disent être un courant de « bilinguisation » amorcé par le régime Bourassa.

Le volet « langue » n'apparaissait pas dans la convocation reçue par les jeunes de ce comité du PQ chargé de préparer un colloque d'orientation qui se tiendra à Compton en janvier. L'ordre du jour a été amendé samedi sur l'insistance de quelques délégués qui souhaitent provoquer la mobilisation de tous les jeunes, sans égard à leurs préférences politiques, pour « continuer à vi-

vre en français à Montréal comme partout au Québec ». Ceux qui, dans le comité, n'habitent pas la région de Montréal, ont dit s'inquiéter par exemple de voir remises en cause les règles sur l'affichage, et ne pas comprendre que de grands commerces choisissent de s'adresser à l'ensemble de leurs clients dans des « formulaires bilingues », les francophones dépassant 80% de leur clientèle.

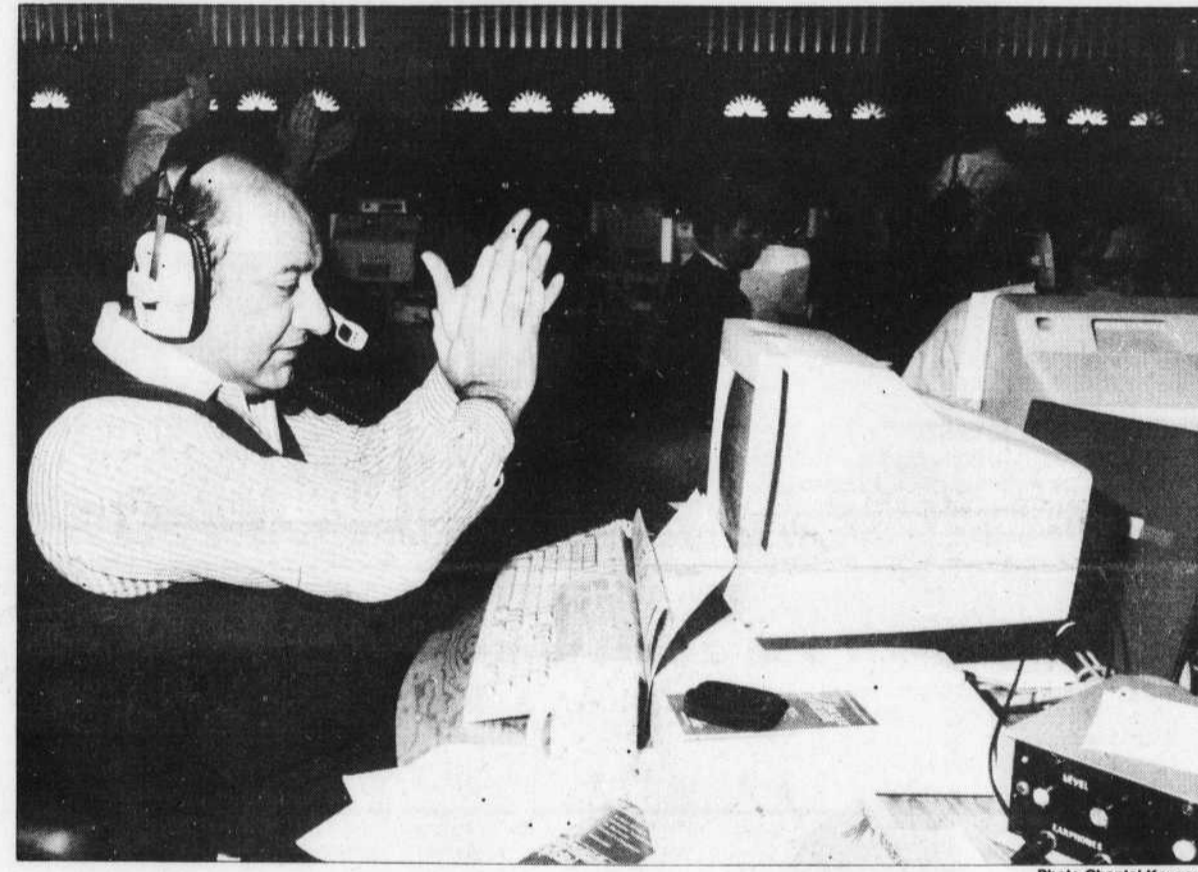
Sur ce même dossier de la langue qui reprend une large place dans l'actualité, l'on note une intervention du poète-chansonnier Félix Leclerc. Ce dernier, dans un message lu samedi soir au « banquet des patriotes » qui honorerait cette année M. Gaston Cholette, ex-président de la Commission de protection de la langue française - se demande si tout serait à recommencer « à cause de

Voir page 8 : Jeunes

AU SOMMAIRE

- IRAN:SHULTZ EST CONTRE**
Le secrétaire d'État américain George Shultz, estime que son pays ne devrait pas procéder à de nouvelles livraisons d'armes à l'Iran. Page 2
- LES JEUNES ONT BOUDÉ BOURASSA**
Seuls 20 des 500 organismes de jeunesse ont déposé un mémoire sur le projet de création du Conseil québécois permanent de la jeunesse, idée chère au premier ministre Bourassa. Page 3
- LIBERTÉ ANTI-CLÉRICALE**
Le ministre de la Justice du Québec, Herbert Marx, retire un projet d'article de loi qui aurait interdit les attaques contre les croyances religieuses. Page 3
- ÉCONOMIE**
- PERRY DÉBARQUE À WASHINGTON**
Sur le libre-échange et la culture, « plus c'est ouvert, plus c'est avantageux », de commenter M. André Perry, fondateur du Studio André Perry. La PME de M. Perry ouvre en juin prochain un studio à Washington. Un Portrait. Page 11
- FIDUCIE DU QC S'EMBARQUE...**
... dans une opération de financement public visant à recueillir \$ 20 millions. Des actions subalternes seront inscrites à la Bourse de Montréal au début de l'année prochaine. Page 9
- LES PÉTROLIÈRES SURNAGENT**
Les cours des titres des sociétés pétrolières se maintiennent admirablement dans le contexte pétrolier trouble des dernières semaines. Page 9
- CULTURE**
- FROT-COUTAZ**
Gérard Frot-Coutaz : le nom ne vous dit rien ? Le titre de son film, *Beau Temps mais orange en fin de journée*, vous en dit peut-être plus. Nathalie Pétrowski s'entretient avec ce « cinéaste du comment » qui a horreur du réalisme cinématographique. Page 14
- JAZZ**
Trois grandes soirées de musique de jazz, le week-end prochain, à Montréal. En fait, trois spectacles organisés par le Festival international de jazz, comme un mini-festival d'hiver, une édition réduite du grand festival de juillet. Page 14

Symphonie en dons majeurs



Le directeur administratif de l'OSM, M. Zarin Mehta, a été, le véritable maestro du quatrième radiothon.

L'OSM atteint son objectif

PIERRE CAYOUILLE

Le quatrième radiothon de l'Orchestre symphonique de Montréal (OSM) qui a pris fin hier soir a atteint son objectif de \$ 200,000.

Organisé par le comité féminin de l'OSM, cet événement annuel a pour but d'amasser des fonds affectés aux dépenses courantes de l'orchestre.

Tout comme l'an dernier, le radiothon, baptisé « Symphonie », a donné lieu à de singulières transactions, dont

les produits iront à l'Orchestre.

Ainsi, Mme Arlette Dion de Montréal a donné \$ 10,00 pour goûter aux carrés aux dates de l'excellent cor anglais de l'OSM, Pierre Plante. Les autorités de la ville de Saint-Eustache ont, quant à elles, littéralement « acheté » l'orchestre pour un soir, moyennant \$ 27,000. L'Agence Telbec a donné \$ 5,000, en échange (sic) « d'un reportage sur l'entreprise publié dans La Presse ». Un amateur de musique a de son côté déboursé \$ 100 pour s'offrir trois

Voir page 8 : OSM

Turner ou Chrétien ? Madame Bégin se tait

(PC-LE DEVOIR) — L'ex-ministre de la Santé et du Bien-être social sous le gouvernement Trudeau, Mme Monique Bégin, refuse d'indiquer son choix d'un candidat au leadership du Parti libéral du Canada.

Madame Bégin était la conférencière invitée hier à un brunch de l'Association libérale fédérale du comté de Saint-Léonard-Anjou, dans l'Est de Montréal.

En fin de semaine dernière, une rumeur circulait voulant qu'elle puisse elle-même être intéressée à diriger le parti.

Elle a déclaré devant les 200 militants et les journalistes présents qu'elle ne parlerait pas de John Turner, Marc Lalonde ou Jean Chrétien.

L'ex-ministre a aussi refusé d'informer ou de confirmer les rumeurs voulant qu'elle donne publiquement son appui à John Turner lors d'une conférence de presse aujourd'hui à Ottawa.

Par ailleurs, la machine Turner a réalisé d'importants gains, samedi soir, au CEGEP de Maisonneuve lorsque les jeunes libéraux du Québec ont réélu une liste complète de délégués qui voteront contre une révision du leadership de John Turner lors du congrès libéral d'Ottawa, le 27 novembre prochain.

Après un décompte plutôt long, laissant présager un vote serré, les résultats ont été dévoilés : 60 % des 422 jeunes libéraux venus de toutes les régions du Québec ont voté en faveur de candidats pro-Turner, contre 40 pour cent en faveur de candidats révisionnistes.

Mais puisque le vote se faisait en bloc et qu'on élisait une liste (slate) complète de délégués plutôt qu'un délégué par comté, les pro-Turner ont élu 100 % de leurs délégués, avec 60 % des votes.

Ce pourcentage de 60 contre 40 constitue néanmoins une perte pour le camp Turner si on la compare avec les résultats de la première élection où le camp Turner avait obtenu 70 % des votes.

Cette première élection, qui s'était déroulée au manoir Montmorency de Beauport, avait par la suite été contestée par les dirigeants révisionnistes, à cause d'un vice de procédure.

Le vote de samedi était donc l'occasion pour les révisionnistes de tenter un dernier coup avant la tenue du congrès dans deux semaines et pour cela, elle s'avérait marquante même si les jeunes libéraux du Québec ne représenteront au congrès que 5 % des votes.

Si les révisionnistes ont été battus, samedi, ils ont tout de même réussi à ébranler le puissant clan Turner.

Deux autobus pleins, en provenance de la région de Québec et de la Mauricie, et des délégués venus en covoiturage de Gaspésie et du Lac St-Jean, en plus des délégués de Montréal, ont donné quelques frissons au chef des pro-Turner Denis Coderre, qui confiait, en début de journée, que le vote serait très serré. Il parlait alors d'un vote 55-45.

Une brochette de députés seniors étaient venus encourager les pro-Turner : Serge Joyal, Jacques Guibault, Lucie Pépin, Jacques Olivier, Jean Lapierre, et Raymond Garneau, lequel a avoué après le dévoilement des résultats qu'il avait eu chaud.

La journée s'est somme toute déroulée paisiblement, hormis les quelques accrochages qui ont suscité l'intervention en douceur des policiers.

Puisque la cabale était interdite à l'étage où se tenait le scrutin, les deux camps avaient commencé à se quereller dans le lobby.

Devant le brouhaha causé à l'entrée, les autorités du CEGEP ont appelé les policiers qui ont prié révisionnistes et pro-Turner d'aller jouer dehors.

Plus tard, les accusations reprenaient de toutes parts, alors que certains disaient avoir vu un organisateur pro-Turner tenant en main plusieurs cartes de membres de dernière minute.

Le libre-échange - 1 Deux gouvernements et une « quatrième option »

PANYOTIS SOLDATOS

On insiste fort souvent, et à juste titre, sur l'importance du virage continentaliste effectué par le gouvernement conservateur à l'occasion de son option de libre-échange général avec les États-Unis (il s'agit d'une option de libre-échange, même si l'on préfère, pour des raisons évidentes, parler d'« échange plus libre »). Ceci dit, on oublie, parfois, que l'amorce du virage est antérieure et que l'échec de l'initiative libérale de *continentalisme sectoriel* a pesé dans les choix conservateurs.

En effet, on se rappelle que, en 1983, le gouvernement libéral de l'époque lançait la nouvelle *Politique commerciale du Canada pour les années 80*, on y trouvait alors la volonté d'explorer les possibilités d'un libre-échange limité ou



Photo Jacques Grenier
Panyotis Soldatos

L'auteur de cette série est professeur titulaire au département de science politique de l'Université de Montréal et codirecteur de projet (sur les relations canado-américaines) à l'Université Harvard.

sectoriel avec les États-Unis (version atténuée de la Deuxième Option, rejetée en 1972), tout en continuant à déployer des efforts de diversifi-

cation vers diverses autres régions du monde. Or, pareille approche constituait une sérieuse réorientation de la politique étrangère suivie dans ce domaine tout au long des années 70 et jusqu'aujourd'hui. Car, même si l'on se défendit, en 1983, de vouloir enterrer la politique de *diversification* de la Troisième Option, il n'en demeure pas moins que l'on introduisit une « hérésie », considérant que le libre-échange, en l'occurrence sectoriel, pourra être compatible avec le maintien d'une sérieuse politique de diversification.

L'hérésie est évidente si l'on se reporte à l'année 1972, où le document, présenté alors par Mitchell Sharp sur *Les relations canado-américaines : choix pour l'avenir*, optait pour la diversification justement pour endiguer l'option continentaliste, que celle-ci prenne la forme d'un libre-échange général ou d'un libre-échange sectoriel, le dernier pouvant conduire

à un continentalisme plus large. En 1972, dans une politique de continuité, on rejeta cette option libre-échangiste « parce qu'elle allait à l'encontre du désir du Canada de sauvegarder la plus grande indépendance possible, et non pas parce qu'elle n'était pas économiquement fondée par rapport au niveau de vie canadien et à la stabilité de notre économie » (M. Sharp); on pensait ainsi que le continentalisme et la diversification étaient des options incompatibles et que la seconde servait, justement, à endiguer la première.

Ceci dit, et pour avoir fait de l'option de diversification, dès 1968, et durant toute la décennie 70, la pierre angulaire de la politique extérieure canadienne (même si on la suivait souvent avec arthymies, et parfois avec tiédeur, au niveau du secteur public, et avec indifférence, et parfois hostilité, au niveau du secteur privé),

Voir page 8 : Libre-échange

Le silencieux

À BONNE question, réponse tortueuse.

Il n'y a pas deux avis identiques sur ce qu'est « un bel hiver ». Le mien, c'est « pas d'hiver du tout ».

Aujourd'hui, quand on lit les mots d'esprit (?) faits aux dépens des femmes, on découvre que la plupart sont des vacheries sans sel.

Les p'tits mots d'amour sont perçus par les oreillettes du coeur.

— ALBERT BRIE

Une mer que rien ne pollue, un bateau, une plage; quoi d'autre pour être heureux? C'est le miracle d'un archipel qu'ignorent encore la plupart des gens et qui parfois, ne figure même pas sur les cartes du monde. Des kilomètres de plages inviolées et des récifs vierges dont vous serez peut-être les premiers à fouler. Ça existe encore!

Iles Turks & Caicos

SÉJOUR POSSIBLE DE 3, 4, 7, 10, 11, 14 JOURS ET PLUS.
Départs 2 fois par semaine de Montréal, vol direct à partir du 21 décembre.

RÉSERVEZ TÔT ET ÉCONOMISEZ!

1 semaine à partir de **557\$** 2 semaines à partir de **842\$**
Incluant: avion, hôtel, transferts

Turks & Caicos Tours

Veuillez consulter notre brochure chez votre agent de voyages.

INFORMATIONS INTERNATIONALES

Hasenfus écope de 30 ans de prison

MANAGUA (AFP) — L'Américain Eugene Hasenfus, jugé par un tribunal populaire anti-somoziste (TPA) à Managua depuis le 20 octobre pour terrorisme, association illicite et violation de la loi sur le maintien de l'ordre et la sécurité publique, a été condamné samedi à la peine maximale de 30 ans de prison.

M. Hasenfus, 45 ans, qui est resté impassible à l'énoncé de la sentence, a annoncé devant le tribunal qu'il fera appel, ce qui pourrait prolonger le procès de deux semaines.

Eugene Hasenfus avait été capturé le 6 octobre en territoire nicaraguayen, près de l'épave d'un avion abattu la veille par l'armée sandiniste. Dans cette épave avait été découverte, à côté des corps de deux occupants, également américains, une importante quantité de matériel destiné à la guérilla anti-sandiniste, notamment des armes. L'Américain avait déjà effectué, entre 1966 et 1975, des opérations pour la CIA au Laos et au Cambodge.

Le tribunal a estimé qu'étant donné les déclarations du prisonnier lui-même et les preuves matérielles présentées au cours du procès, sa culpabilité et « ses liens avec la CIA » étaient « pleinement démontrés », soulignant que la défense n'avait pas apporté « le moindre commencement de preuve de décharge ».

L'avocat nicaraguayen de la défense, M. Enrique Sotelo, qui a cinq jours pour interjeter appel, a précisé qu'il fondera son recours devant un tribunal de seconde instance sur « la nullité de l'ensemble du procès ». M. Sotelo, qui est assisté par Griffin Bell, ancien attorney général (ministre américain de la Justice), a réaffirmé devant les journalistes que l'accusé « était condamné d'avance ». « Ces tribunaux (les TPA) ne pouvaient garantir, parce qu'ils ne l'ont jamais fait auparavant, un procès impartial », a-t-il souligné.

La décision du tribunal n'a provoqué aucune surprise dans l'auditoire — où étaient présents l'épouse et le frère de l'accusé, Sally et William Hasenfus — de nombreux responsables sandinistes ayant annoncé que le prisonnier américain serait condamné à la peine maximum.

Selon les observateurs, Eugene Hasenfus pourrait être gracié dans les prochains mois par le président nicaraguayen Daniel Ortega. Ils estiment en effet que l'accusé, qui a reconnu sa culpabilité devant les autorités de Managua, est apparu aux yeux de l'opinion mondiale, à travers ce procès, comme le symbole de l'intervention américaine au Nicaragua.

À Washington, le gouvernement américain a déclaré samedi qu'il n'avait pas été « surpris » par la condamnation de M. Hasenfus à l'issue de ce qu'il a qualifié de « procès-spectacle ». « Le gouvernement nicaraguayen a orchestré un procès-spectacle pour condamner M. Hasenfus avec un maximum de publicité », a déclaré un porte-parole du département d'État, M. Pete Martinez.

Shultz critique à mots couverts les livraisons d'armes US à l'Iran

NEW YORK (AFP) — Le secrétaire d'État George Shultz, a estimé hier que les États-Unis ne devraient pas procéder à de nouvelles livraisons d'armes à l'Iran, tout en soulignant pas sa position ne représentait pas forcément celle du gouvernement américain.

D'autres responsables américains se sont de leur côté efforcés de défendre les tractations américaines avec Téhéran, qui ont continué à être vivement critiquées par des membres du Congrès. Certains parlementaires, interviewés hier à la télévision, ont parlé de « fiasco » et de la nécessité de « revoir entièrement » le processus de décision en matière de politique étrangère.

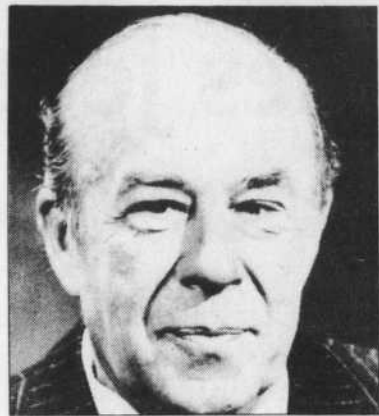
M. Shultz, qui s'exprimait pour la première fois publiquement sur cette affaire, a déclaré sur la chaîne de télévision CBS qu'il dirait « certainement non en ce qui le concernait » à de nouvelles fournitures d'armes à Téhéran, étant donné « la guerre de

l'Iran contre l'Irak, la continuation par l'Iran de son soutien au terrorisme et son association avec ceux qui détiennent nos otages ».

Le secrétaire d'État, qui avait fait savoir qu'il n'avait pas été « directement impliqué » dans cette opération à laquelle il a, selon des sources informées, été opposé depuis le début, a cependant répondu par la négative quand on lui a demandé s'il avait été autorisé à dire qu'il n'y avait pas d'autres livraisons.

L'amiral John Poindexter, conseiller du président pour la Sécurité nationale, a estimé sur la chaîne NBC qu'il était encore « possible » que les contacts de Washington avec des éléments « modérés » en Iran puissent amener des « progrès » dans les efforts pour libérer les otages américains au Liban.

Il a réaffirmé que Washington n'avait fourni à Téhéran que de « très petites quantités » d'armes, sans « importance militaire » dans le con-



George Shultz

flit entre l'Iran et l'Irak et que l'embargo sur les armes destination de l'Iran était toujours en place.

M. Poindexter a ajouté qu'en essayant d'entretenir des contacts

avec des « éléments modérés » en Iran, les États-Unis ne cherchaient pas à renverser le régime de l'ayatollah Khomeiny. « Il ne s'agit pas de changer le gouvernement mais de changer sa politique », a-t-il dit.

Le conseiller pour les Affaires de sécurité nationale a également affirmé que le président Reagan n'a pas violé la loi — comme le suggèrent certains parlementaires — en n'informant pas le Congrès.

Il a ajouté que les contacts avec l'Iran n'étaient pas une « opération militaire » et qu'il n'était pas « anormal » que le chef d'état-major interarmes n'ait pas été au courant des fournitures d'armes à Téhéran. Le Washington Post avait rapporté hier que le chef d'état-major, l'amiral William Crowe, avait appris la nouvelle par les journaux.

Les prestations de responsables américains reflétaient clairement l'embaras du gouvernement à la suite de la levée de boucliers provoquée par ses livraisons d'armes à l'Iran.

« C'est discutable, vous pouvez argumenter pour, vous pouvez argumenter contre. Le président a décidé », a déclaré le secrétaire d'État Shultz.

De leur côté plusieurs parlementaires ont continué à critiquer la décision de M. Reagan en faisant valoir qu'elle compromettait la crédibilité des États-Unis. C'est une « bourde politique majeure qui compromet la crédibilité du gouvernement et celle de la nation », a dit le sénateur Robert Byrd (Virginie occidentale), futur chef de la majorité démocrate au Sénat, en estimant que le président devait « agir rapidement pour réparer les dégâts ».

Il a ajouté que cette affaire témoignait de la « confusion et du désarroi à la Maison-Blanche en ce qui concerne la formulation de la politique étrangère » américaine et insisté sur la nécessité de « procéder à un réexamen total du processus de décision ».

Les accusations de terrorisme Assad s'en prend aux USA et à la Grande-Bretagne

DAMAS (AFP) — Le président syrien Hafez al-Assad a violemment critiqué hier les États-Unis et la Grande-Bretagne, en rejetant les accusations de terrorisme formulées contre la Syrie.

Dans un discours prononcé à l'occasion du 16ème anniversaire du Mouvement de redressement qui l'a porté au pouvoir, M. Assad a également reconnu que la Syrie connaissait « des difficultés économiques mais pas de crise insoluble ».

Il a réaffirmé que la Syrie n'était pas impliquée dans le terrorisme mais soutenait « la lutte contre l'occupation israélienne ». « Nous sommes contre le terrorisme, nous ne l'exerçons pas et ne permettons à personne de l'exercer à partir de notre pays », a-t-il déclaré.

Il a proposé la création d'une commission euro-arabe, qui pourrait être élargie à l'URSS et aux États-Unis, pour définir le terrorisme et étudier les moyens d'y faire face. « Mais Washington et Londres n'en veulent pas. Sans cela ils auraient répondu positivement à notre première proposition », le 28 mai dernier à Athènes, a-t-il ajouté.

Il s'en est violemment pris aux États-Unis qui ont adopté vendredi une série de mesures économiques et diplomatiques contre la Syrie, mais sans annoncer de représailles. « Ils veulent que nous abdiquions,

mais nous sommes loin de la défaite », a-t-il affirmé.

« Comment ceux qui ont envahi Grenade, détourné des avions égyptien et libyen, assassiné des millions de Vietnamiens, armé des Nicaraguayens contre leur pays, attaqué la Libye pour tuer (le chef de l'État Mouammar Kadhafi), provoqué l'exode du peuple libanais en aidant Israël, peuvent-ils accuser la Syrie de terrorisme ? », a-t-il demandé.

Le président Assad a aussi longuement attaqué la Grande-Bretagne, qui a rompu ses relations avec la Syrie le 24 octobre dernier. « Il est ridicule que la Grande-Bretagne porte le drapeau de la lutte anti-terroriste, elle dont le passé est riche en génocides, a-t-il déclaré. La Grande-Bretagne puise dans sa haine historique de la nation arabe, a-t-il dit. Elle a manqué à sa parole et renié ses engagements au lieu d'aider les Arabes à recouvrer leur liberté. Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, elle a tracé des frontières artificielles entre les parties de la même nation arabe. Elle a partagé la Syrie. Qui ne se souvient du rôle britannique dans la création de l'entité sioniste en Palestine ? ».

« Que le premier ministre britannique Thatcher et son maître (NDLR: le président Ronald Reagan) comprennent bien: il est révolu à jamais le temps où les colonialistes décidaient des destinées de notre région ».

Abordant les problèmes économiques, M. Assad a affirmé que la Syrie ne connaissait pas une « crise économique insoluble ». « Notre économie aujourd'hui est meilleure que celle de nombreux pays voisins et de pays en développement. Nos difficultés économiques résultent du fait que nous consommons plus que nous ne produisons. Il faut par conséquent corriger ce rapport pour créer un équilibre entre la production et la consommation ».

Il a ajouté qu'il fallait « comprimer les dépenses publiques notamment dans tous les secteurs qui augmentent les coûts de la production sans la développer », exhortant les citoyens à « assumer leurs responsabilités et consentir de nouveaux sacrifices pour relever les défis politiques et les pressions économiques ».

Expliquant les raisons des difficultés, M. Assad a avancé le financement de l'effort de guerre contre Israël, qui « reçoit des milliards de dollars des États-Unis, des organisations sionistes et de certains pays d'Europe occidentale, et souffre pourtant de graves crises économiques », et par la croissance démographique.

La FAR frappe en RFA

HEIDELBERG (AP) — Un puissant engin explosif a provoqué d'importants dégâts avant l'aube, hier matin, dans un centre de recherche de la société IBM. Il n'y a pas de victime.

Les policiers estiment que l'attentat est le fait de la Faction Armée rouge.

Il faudra plusieurs jours pour estimer les dégâts, mais ceux-ci pourraient atteindre plusieurs millions de marks, a déclaré un policier. En effet, d'importants équipements ont été endommagés. Un porte-parole d'IBM a précisé que les projets sur lesquels travaille ce centre ne concernent pas la défense.

Les enquêteurs ont trouvé une lettre de revendications signée « la cellule combattante Hind Alameh ». Hind Alameh est une terroriste de la Faction Armée rouge qui a participé, en octobre 1977, au détournement d'un avion de la Lufthansa sur Mogadiscio (Somalie).

La lettre demande la libération de Gunter Sonnenberg, terroriste de la FAR emprisonné.



Deux violents séismes secouent Taiwan

Un immeuble de trois étages s'est effondré, samedi à la suite de deux violents séismes qui ont ébranlé Taiwan, faisant au moins 13 morts et 47 blessés. Les équipes de secouristes ont arrêté leurs recherches hier soir sans avoir trouvé d'autres victimes dans les débris du bâtiment.

SGPUM
Syndicat Général des Professeurs de l'Université de Montréal
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SPÉCIALE
DATE: le jeudi 20 novembre 1986
LIEU: Salle Z-110, Immeuble principal
HEURE: 11h30
• Négociations salariales • Moyens d'action

LE SPORTING CLUB DU SANCTUAIRE

ACTION MUR À MUR

Vous aimez l'action, vous aimez les sports à quatre murs. Le Sporting Club met à votre disposition six terrains de squash de championnat et trois terrains de racquetball de dimensions réglementaires. Sur tous ces terrains, les périodes de jeu sont d'une heure complète.

En tant que membre des sports à quatre murs, vous pouvez jouer autant de fois que vous le voulez, sur réservation, sans avoir à payer de frais de location.

Votre abonnement aux sports à quatre murs vous donne accès, en plus, à la salle de musculation, à la piscine, aux cours de conditionnement cardio-vasculaire et aérobique, au gymnase où se pratiquent le badminton, le volleyball et le basketball, ainsi qu'au stationnement intérieur.

Pour plus de renseignements, appelez notre bureau au 737-0000 ou passez nous voir. Nous tiendrons des visites libres tous les dimanches de novembre, de 14 h à 17 h.

Le Sporting Club du Sanctuaire, 6100, Chemin Deacon, en bordure ouest d'Outremont.

LE SPORTING CLUB DU SANCTUAIRE

Marx retire son projet d'interdiction Les religions peuvent encore être attaquées

NORMAN DÉLISLE

QUÉBEC (PC) — Le ministre de la Justice Herbert Marx vient d'accepter de suspendre l'étude d'un article de loi qui aurait interdit des attaques contre les croyances religieuses au Québec.

Des organismes s'étaient joints à l'opposition péquiste pour dénoncer cette modification à la loi qui aurait, croit-on, restreint la liberté d'expression de ceux qui veulent critiquer une religion ou une croyance religieuse.

L'article litigieux était contenu dans un projet de loi actuellement soumis à l'Assemblée nationale et visant à harmoniser plusieurs lois existantes avec la Charte des droits et libertés de la personne.

Le texte controversé, s'il était adopté, interdirait « des attaques outrageantes ou injurieuses contre le culte d'une profession religieuse ou les croyances religieuses d'une partie quelconque de la population du Québec ».

Il interdirait également « la distribution de publications contenant de telles attaques ou la diffusion par quelque moyen de communication que ce soit de telles attaques si ces attaques sont susceptibles de porter atteinte à l'ordre public ».

« Des écrivains m'ont saisi des craintes que leur inspire cet article de loi, parce qu'il permet la censure de plusieurs oeuvres déjà écrites ou à venir », a commenté le député péquiste de Mercier, M. Gérard Godin, lui-même écrivain et poète.

M. Godin a affirmé que l'article ainsi rédigé pourrait aller jusqu'à interdire certaines grandes oeuvres comme celles de l'écrivain français du XVIIe siècle François Rabelais, qui ironise maintes fois à l'endroit de la religion, ou même celle de Don Quichotte de l'espagnol Miguel Cervantes.

Pour un autre péquiste, M. Claude Filion, député de Taillon, il existe déjà suffisamment de balises dans le Code criminel ou dans la Loi sur la littérature haineuse pour protéger les croyances religieuses contre les attaques outrageantes ou injurieuses.

Selon M. Godin, des « guerres de religion » ont déjà eu lieu au Québec et il importait alors de protéger « la religion catholique contre les attaques des charlatans de l'époque ».



M. Herbert Marx.

Mais cette époque est révolue et il faut maintenant permettre, dans un cadre de liberté d'expression, de critiquer une religion ou un culte, croit le député de Mercier.

Le Réseau d'action et d'information des femmes (RAIF) a également dénoncé l'article de loi, estimant qu'on pourrait ainsi « porter une atteinte directe à la liberté d'expression et à l'esprit critique essentiel pour nous libérer des systèmes religieux dont l'impact est catastrophique pour les droits des femmes ».

Le RAIF s'était signalé en 1984 en critiquant avec force la visite du pape Jean-Paul II au Québec et dénonçant le rôle « effacé » que l'Église catholique réserve aux femmes.

Le proposeur de l'article de loi, le ministre de la Justice, M. Herbert Marx, s'est engagé à en suspendre l'étude.

« Je ne veux pas que les gens pensent qu'on est en train de restreindre la liberté d'expression par cette loi, a-t-il dit. Il n'est nullement dans notre intention de restreindre quelque droit que ce soit. Ce que nous voulons faire a été mal compris ».

En conséquence, le ministre a accepté de suspendre l'adoption de l'article en attendant que les juristes trouvent une meilleure rédaction du texte.

Îles Saint-Pierre et Miquelon Nouvel échec des négociations entre le Canada et la France sur les droits de pêche dans le golfe

ST-JEAN, Terre-Neuve (AFP) — Les négociations franco-canadiennes sur l'avenir de la pêche française dans le Golfe de St-Laurent se sont terminées, samedi dernier, sur un nouvel échec, ont indiqué les deux délégations à l'issue de la rencontre à St-Jean de Terre-Neuve.

« La négociation n'a pas progressé sensiblement », a déclaré M. Gilbert Guillaume, directeur des affaires juridiques au ministère des Affaires étrangères à la tête de la délégation française tandis que son homologue canadien, M. Bob Applebaum, affirmait avoir perdu presque tout espoir de parvenir à une solution négociée.

Le Canada a proposé à la France de recourir à un tribunal d'arbitrage international pour régler le différend frontalier qui oppose les deux pays depuis 1977 et qui est aujourd'hui,

pour les Canadiens, un préalable à toute discussion sur les quotas de pêche alors que l'accord sur la pêche qui liait la France au Canada depuis 1972 est arrivé à expiration le 15 mai.

Dans ce conflit frontalier, la France prône le principe de l'équidistance alors que les Canadiens ne veulent reconnaître qu'une zone de 12 milles autour de l'archipel français de St-Pierre et Miquelon.

De l'avis des observateurs, il semble qu'une solution ne puisse désormais être élaborée qu'au plus haut niveau politique. Le problème de la pêche française dans les eaux canadiennes apparaît donc comme l'un des sujets qui devrait inévitablement dominer la visite qu'effectuera en janvier, à Ottawa, M. Chirac à l'invitation du premier ministre canadien, M. Brian Mulroney.

Seuls 20 des 500 organismes du milieu déposent un mémoire Les groupes de jeunes boudent le projet d'un Conseil permanent de la jeunesse

QUÉBEC (PC-LE DEVOIR) — Si on en juge par le faible nombre de groupes jeunesse qui ont déposé un mémoire sur le projet, la création du Conseil permanent de la jeunesse — une idée chère au premier ministre Bourassa — ne soulève guère l'enthousiasme des groupes de jeunes.

Les organismes intéressés à se faire entendre ont jusqu'à cet après-midi pour produire leur mémoire en vue de la création du conseil. Mais jusqu'à maintenant, seuls 20 des 500 groupes jeunesse de la province se sont manifestés.

Bien que la création du supra-organisme soit passée presque inaperçue, dans la foulée des projets de loi déposés récemment, il s'agit pour le gouvernement Bourassa d'un des projets majeurs de la présente session parlementaire, confié récemment le leader du gouvernement, M. Michel Gratton.

La création du Conseil permanent de la jeunesse est d'ailleurs l'une des grands engagements électoraux du premier ministre Bourassa, qui promettait en novembre 1985 de faire de la jeunesse « une des premières priorités » de son administration.

Le Conseil permanent de la jeunesse sera chargé de conseiller le gouvernement et le premier ministre lui-même sur toute question relative à la jeunesse: aide sociale aux moins de 30 ans, frais de scolarité,

prêts et bourses, programmes d'emplois, loisirs, reconnaissance des organismes de jeunes, etc.

L'organisme sera aussi appelé à fournir de l'information au public sur la jeunesse: statistiques sur le chômage, statut légal du jeune face aux parents, débouchés d'emploi, ressources pour jeunes en difficultés, etc.

Le Conseil permanent servira également d'intermédiaire entre les 500 organismes de jeunes et le gouvernement. Il devra entendre les requêtes et les suggestions de ces groupes sur toute question relative à la jeunesse.

L'organisme aura aussi le pouvoir d'effectuer des études et recherches sur tout sujet qu'il jugera à propos.

L'organisme est toutefois loin d'être déjà fonctionnel. Il n'existe de fait qu'à l'état d'ébauche sur papier et dans le discours du gouvernement Bourassa.

La commission parlementaire des institutions devra auparavant étudier le projet de loi 104 créant le Conseil permanent de la jeunesse. Les organismes intéressés à lui soumettre un mémoire ont jusqu'à 16 heures aujourd'hui pour produire leur document.

La complexité du processus de sélection des membres du conseil est digne du système électoral américain.



M. Robert Bourassa.

Le premier ministre Bourassa a déjà indiqué qu'il voulait ainsi assurer « une grande autonomie » au conseil, dans l'exercice de ses fonctions. En procédant par élection, on évite les accusations potentielles de partialité politique.

Le Conseil permanent de la jeunesse sera constitué de 11 membres, élus par un « collège électoral » formé de 40 personnes.

Ces 40 « électeurs » seront eux-mêmes désignés par le premier ministre à partir d'une liste plus considérable de candidats.

Pour soumettre sa candidature, toute personne devra être âgée de 15

à 30 ans. Sa candidature devra être appuyée d'au moins trois organismes de jeunes provenant d'au moins deux secteurs d'activités distincts (environnement, loisirs, éducation, maison de jeunes, etc.).

Le président du conseil sera nommé par le premier ministre, parmi les 11 élus. Les deux vice-présidents seront choisis parmi les 11 élus. Seuls ces trois postes seront rémunérés.

C'est peut-être ce qui explique d'ailleurs le peu d'enthousiasme suscité par la commission parlementaire auprès des organismes de jeunesse.

Vendredi dernier, le Secrétariat des commissions parlementaires n'avait reçu que 20 mémoires. Or il existe plus de 500 organismes de jeunes recensés, sans compter les groupes qui indirectement sont intéressés à la question jeunesse.

Le 3 novembre, un délai supplémentaire de deux semaines avait été accordé aux organismes désireux de produire un mémoire.

D'après les premières informations, le Conseil permanent de la jeunesse ne jouirait que d'un budget de \$1 million.

De plus, il risque de s'affronter avec le Secrétariat à la jeunesse, de qui il dédoublera partiellement le mandat. La vocation des deux organismes n'est pas encore précisée.

La Commission des transports décidera de la tenue des audiences publiques Les régions prennent Quebecair à partie

(PC) — Insatisfaites du service qu'on leur offre, les régions périphériques ont adressé à la Commission canadienne des transports un certain nombre de plaintes contre la vente par le gouvernement québécois de la compagnie Quebecair à l'entreprise privée.

M. Peter Schnobb, un porte-parole de l'agence fédérale de transport, a révélé que plus de 50 griefs avaient

été formulés, notamment celui voulant que, depuis la privatisation, survenue en juillet dernier, la qualité du service aérien avait diminué. Et on réclame des garanties pour que cette baisse n'aille pas en s'accroissant.

À son avis, le nombre de plaintes est assez inhabituel, ce qui forcera la Commission canadienne des transports à décider, à la fin du présent mois, si elle doit tenir des audiences publiques à ce sujet.

On sait que Quebecair a été vendue, en juillet dernier, à la compagnie Nordair-Métro, une société créée en 1985 afin de profiter de la déréglementation dans le domaine de l'industrie du transport aérien. Nordair-Métro est en partie une propriété de Nordair Inc., reconnue auparavant comme une entreprise concurrente à Quebecair. Et Nordair est contrôlée par CP Air, dont le siège social se trouve à Vancouver.

Contrairement à toutes les prétentions émanant de diverses régions périphériques, M. Pierre Fortier, le ministre québécois responsable de la privatisation, soutient que Quebecair n'a aucunement diminué la qualité de ses services fournis aux régions.

Tout autre son de cloche du maire de Val d'Or, M. André Pelletier, qui affirme que Quebecair n'offre plus de service à sa municipalité où les bureaux de la compagnie ont été fermés.

M. Pelletier ajoute que Nordair-Métro fournit un vol par jour entre Val d'Or et Montréal, mais que cette compagnie utilise pour ce faire de vieux appareils qu'il qualifie de

« vieux coucous du temps de la guerre ».

Nordair-Métro se sert effectivement, sur des trajets autrefois effectués par des avions à réaction, d'appareils turbo-propulsés de type Convair 580 construits dans les années 1950.

Le maire Pelletier se plaint que ces appareils Convair « ne sont pas pressurisés, sont froids et ne cessent d'être en panne ».

Il ajoute que les vols sont parfois annulés lorsqu'il n'y a pas suffisamment de passagers: « Ils ne vous transfèrent pas sur un autre vol; ils vous abandonnent tout simplement sur place ».

Pour les régions périphériques comme celle de Val d'Or, un bon service de transport aérien est, de l'avis du maire Pelletier, aussi vital que le transport en commun l'est pour Montréal. Il ajoute que même si le métro de Montréal et celui de Toronto opèrent avec des déficits, cela ne signifie pas pour autant que les communautés urbaines « vont les mettre en vente ».

Plusieurs autres municipalités comme Val d'Or, toutes situées dans des régions périphériques, ont formulé des plaintes auprès de la Commission canadienne des transports en ce qui concerne la privatisation de Quebecair. Il y a des griefs provenant de l'Abitibi-Témiscamingue, de La Sarre et de Matagami, de Chicoutimi et de La Baie, au Saguenay, de Matane, des Escoumins, de Minguan et des Îles-de-la-Madeleine.

D'autres organismes en ont aussi contre la privatisation de Quebecair:

le Congrès du travail du Canada, l'Association canadienne des pilotes de lignes aériennes et l'Association internationale des machinistes de travailleurs de l'aérospatiale.

On sait que la Commission canadienne des transports peut bloquer n'importe quelle transaction si cette transaction restreint la compétition ou si elle va à l'encontre de l'intérêt public.

STCUM Les préposés à l'entretien disent non

(PC) — Les quelque 7,000 travailleurs d'entretien de la STCUM ont rejeté hier à l'unanimité la trentaine de demandes formulées par la partie patronale pour le renouvellement de leur convention collective.

Ces demandes portaient principalement sur des clauses touchant les sous-contrats et la mobilité du personnel.

L'assemblée n'a voté aucun moyen de pression et un calendrier de négociations prévoyant deux jours de rencontre par semaine est maintenu.

Le syndicat, affilié à la CSN, comprend 2,100 syndiqués dont la convention doit prendre fin en janvier.

LES CONFÉRENCES HYDRO-QUÉBEC

*La renaissance
des centres-villes*

Montréal
le mardi
à 18 h

Bibliothèque nationale
1700, rue
Saint-Denis
Métro
Berri-de-Montigny

Les conférences
Hydro-Québec
présentent

entrée
libre

18 novembre
Manuel Castells

La cité informatique:
nouvelles technologies,
espace de flux et
centralité urbaine.

Québec
le mercredi
à 17 h 30

Implanthéâtre
2, rue Crémazie
Sous l'égide de
l'université Laval

Hydro-Québec
Direction Environnement

Université de Montréal
Faculté de l'aménagement

AIR FRANCE

LE DEVOIR

HOTEL LOBBY HOTEL

R-5
À PARTIR DE
*139\$ par mois

AMC/Jeep
RENAULT

*Location 48 mois — 600\$ comptant
Pour une Jeep ou une Renault une adresse

L'AREAU

Le concessionnaire Jeep Renault du centre-ville
1824, rue Sainte-Catherine ouest, Montréal (Québec)

937-7785
et 937-9551

**Achetez
par téléphone
vos certificats de dépôt garanti**

Ce service est gratuit
peu importe où vous habitez

10 1/8

5 ans, intérêts payés annuellement

Chez nous, vous vous associez
à la force économique Desjardins

Informez-vous des conditions
Institution inscrite à la Régie de l'Assurance-dépôts du Québec

**Fiducie
du Québec**

Anjou (514) 355-2050 1-800-361-5808 Brossard (514) 445-3224 1-800-361-4436
Chicoutimi (418) 549-5746 1-800-463-9657 Hull (819) 777-9119 1-800-567-6886
Laval (514) 688-5223 1-800-361-3803 Longueuil (514) 679-2810 1-800-361-5058
Montréal (514) 286-3225 1-800-361-2680 Québec (418) 647-4742 1-800-463-5026
Sainte-Foy (418) 653-6811 1-800-463-4792 Sherbrooke (819) 566-5667 1-800-567-6920

Desjardins

**De nouveaux avantages
pour les
gens d'affaires.**

Consultez le cahier affaires.



Le Ash Inn a été l'un des meilleurs établissements hôteliers du centre-ville de Gaspé. Sera-t-il classé ?

Le Ash Inn

Un témoin encore vivant de l'histoire gaspésienne

ALAIN DUHAMEL

Les recherches du Musée de la Gaspésie sur deux lieux patrimoniaux de la zone centrale de la ville de Gaspé l'ont mené à recommander le classement du Ash Inn en raison de son originalité architecturale et de la qualité du témoignage historique qu'il rend encore de nos jours, et du cimetière O'Hara, menacé de toutes parts par l'urbanisation.

« Nous croyons souhaitable que la mise en valeur de ces deux biens s'inscrive dans le projet Revi-centre du gouvernement du Québec, d'autant plus que le centre-ville de Gaspé, berceau du Canada, ne possède aucun site historique reconnu ou classé par le gouvernement » lit-on dans une communication du musée.

Le Musée de la Gaspésie avait, sur mandat de la Ville de Gaspé, mené des recherches sur des biens culturels en vue de les recommander au classement selon la loi des biens culturels.

Les premières réactions du ministre des Affaires culturelles ne permettent pas d'espérer sauvegarder et mettre en valeur le cimetière O'Hara, où se trouvent les dépouilles d'un soldat de Wolfe et de sa descendance, mais le classement du Ash Inn, propriété de Mme Carmen Fournier et de M. Gilles Legris, reste possible.

« Il se trouve à Gaspé l'un des plus importants vestiges qui témoignent de l'âge d'or du port du bassin de Gaspé et du développement des pêcheries. On ne risque pas de s'y méprendre, car le Ash Inn se distingue de l'architecture traditionnelle gaspésienne dans tous ses éléments fondamentaux » écrivent Mmes Chantal Soucy, ethnologue, et Monique Bourget, étudiante en architecture, dans leur rapport de recherche.

Le Ash Inn fut le port d'attache d'un grand voyageur, William Wakeham, avant de se muer en lieu de séjour recherché des voyageurs de la Gaspésie.

Cette grande maison de style mansard inspiré de la Nouvelle-Angleterre a été construite dans la seconde moitié du XIXe siècle. Elle constitue l'une des rares habitations de pierre de la Gaspésie, encore debout et habitable.

William Wakeham (1845-1915) a habité cette maison pendant près de 35 ans. Il est, dans l'histoire de la Gaspésie et des côtes du golfe, un personnage important. Médecin, l'un des premiers de cette région, il est nommé magistrat du Service de protection des pêcheries du golfe Saint-Laurent en 1879.

Le ministère de la Marine et des Pêcheries lui confie la mission d'étudier la saison de navigation dans le

« Un F-18 pour la Paix » récolte 150,000 oui

CLÉMENT TRUDEL

Le nombre de Québécois qui ont participé cette année à la campagne « Un F-18 pour la Paix » est cinq fois plus important que l'an dernier. Au 6 novembre, on avait récolté 138,417 signatures et la marque des 150,000 vient d'être franchie, selon le responsable de la campagne pour la CSN.

L'Assemblée des évêques du Québec, par son comité des affaires sociales, participe à la campagne, avec des syndicats, des regroupements de pacifistes et d'autres groupes religieux comme les Eglises anglicanes, l'Eglise Unie et l'Eglise mennonite. Près de 100,000 appuis furent recueillis dans les paroisses du Québec en octobre. Les pétitions ont circulé dans 1620 paroisses, dont 500 au moins ont répondu avec célérité.

Aux curés, on a rappelé que la paix n'est pas un thème facile à développer... mais bien un élément fondamental de l'existence humaine.

Dans une lettre du 4 novembre dernier adressée au premier ministre Brian Mulroney, les trois membres du comité national de cette campagne demandent de rencontrer le chef du gouvernement canadien « en cette année internationale de la paix », si possible ce mois-ci. Mgr Adolphe Proulx, évêque de Hull, Mme Claire Bonenfant et Mme Francine Fournier, ont-ils cette fois des chances de trouver une porte ouverte à Ottawa?

« Dans votre lettre d'août dernier, écrit le comité national, vous nous



refusiez cette rencontre en invoquant le fait que les dépenses militaires ont pour objectif la paix ». Le comité national rappelle que les Québécois signataires veulent des gestes concrets: « la réduction des dépenses militaires et un fonds de création d'emploi pour la paix de \$62 millions », somme qui n'a rien d'abusif », insiste le comité. Lettre et pétition ont été rendues publiques à Hull le 6 novembre; quelques jours après l'attribution à Canadair du contrat d'entretien de 138 avions F-18.

« Nous savons les pressions qui sont exercées sur vous par les multinationales de l'armement pour que le Canada augmente toujours plus ses dépenses militaires », poursuit la lettre qui transmet au chef du gouvernement « les revendications de milliers de gens qui croient que l'es-

calade de l'armement est suicidaire ».

La pétition mentionne en préambule qu'à chaque minute le Canada dépense cette année près de \$20,000 pour l'armement et que, dans cette même minute, « 30 enfants meurent de faim dans le Tiers-Monde ».

Un court essai de Pierre Laplante (*Une deuxième chance pour la paix*) vient de paraître aux éditions du Méridien. Le mot de présentation est de Gérard Pelletier qui souhaite une « réflexion salutaire... à la lumière de l'expérience peu glorieuse des quarante dernières années ».

Préserver les générations futures du fléau de la guerre était un objectif primordial de l'Organisation des Nations Unies naissante. Or, depuis 1945, note l'essai, les guerres n'ont pas disparu; elles semblent du moins constituer un recours désuet « entre pays du bloc occidental ». Reste à savoir si le vent changera dans les multiples conflits qui affligent des pays « en développement ». Qui pourrait prendre l'initiative d'une deuxième chance sous ces latitudes où ni les casques bleus ni les méandres du Conseil de sécurité n'apparaissent efficaces? Ce sont des points sur lesquels l'auteur amorce le débat, avec un parti-pris de bon voisinage.

Pourquoi le secrétaire de l'ONU ne ferait-il pas chaque année rapport sur les différends susceptibles de mener à une « rupture de la paix »? Comment ne pas prendre note que les médias décrivent les escalades et

les risques de guerre, sans toujours prendre en compte les masses sous-alimentées qui en font les frais?

La moitié de l'essai de Laplante constitue un rappel de cinq conflits armés: Vietnam, Afghanistan, guerres israélo-arabes, Corée et Nicaragua. Diagnostic comportant des raccourcis, sur le Nicaragua notamment. Au fond, si les Français n'avaient pas tenté de recouvrer leur empire en Indochine après la reddition du Japon, si les Américains n'avaient pas cédé à une espèce de chantage des Français (en 1954, ils fournissaient 78% du budget militaire, il y eut tout de même la déroute de Dien Bien Phu) et si les Américains et les autres puissances avaient été respectueux des aspirations asiatiques? On n'aurait pas eu ce merdier de l'Indochine, suivi de celui du Vietnam.

La crainte de l'expansion communiste est une des explications. Pierre Laplante tente de sortir du cercle vicieux des idéologies. Sur Israël par exemple, il y a à parier que les faucons seront sourds, une fois de plus, à l'appel d'une « atmosphère de compréhension mutuelle » entre Arabes et Juifs. Anatoli Tchcharnysky vient de payer une réclamation, dans des journaux israéliens: il y qualifierait de « bêtes de proie » les Palestiniens près de l'OLP! À quand une deuxième chance là-bas? Je ne pense pas inéluctables les déboires que les Cassandre prédisent à ceux qui préfèrent une solution pacifique aux conflits.

La violence conjugale perturbe les enfants

RENÉE ROWAN

La violence conjugale a de vives répercussions tant sur la santé des femmes que sur celles des enfants.

Trois chercheuses de l'Université de Montréal.

Suzanne Kérouac, M.-Élizabeth Taggart et Joelle Lescop viennent d'en arriver à cette conclusion dans un domaine jusqu'ici peu exploré. Le rapport final de leur étude, qui vient d'être publié, fournit en quelque 200 pages de nombreuses données essentielles sur l'état de santé physique et moral des victimes, non seulement les femmes, mais aussi, ce qui n'avait jamais été étudié systématiquement, leurs enfants.

La recherche a été faite dans des centres d'hébergement de la région de Montréal auprès de 130 femmes ayant souffert d'abus physiques, verbaux ou psychologiques de la part de leur partenaire. Elle a permis de cerner cette dimension mal connue de la violence conjugale: l'état physique, mental et social des victimes.

Les enfants sont généralement présents lors des scènes de violence entre leurs parents, indique le rapport. Selon leur mère, plus du tiers d'entre eux ont déjà été battus et plus de la moitié ont été agressés verbalement.

Le principal responsable de cette violence tant physique que verbale est le partenaire de la mère, bien que certaines mères avouent y participer.

FEMININ PLURIEL

Lors ces crises de violence, les parties du corps visées sont les fesses, le visage et la tête. Un petit nombre d'enfants ont subi des blessures majeures telles fractures du crâne, coupures, brûlures aux mains, état de fait que l'on retrouve chez des enfants maltraités.

L'état de santé de ces jeunes s'apparente, d'autre part, à ceux d'enfants de familles défavorisées. Leurs problèmes visuels et auditifs sont plus fréquents que dans la population québécoise; la correction de leurs troubles visuels est souvent retardée.

Près du tiers de ces enfants souffrent d'insomnie, d'agitation, de cauchemars. Leurs comportements sont révélateurs des tensions familiales dans lesquelles ils vivent: inquiétudes, tristesse, isolement, nervosité, agressivité. Plusieurs mères décrivent leurs enfants comme n'étant pas des enfants heureux.

Près du tiers de ces jeunes victimes ont présenté des difficultés d'apprentissage, d'adaptation au milieu scolaire, de relations difficiles avec les professeurs et leurs pairs.

La moitié des enfants qui fréquentaient l'école ou la garderie ont dû

s'absenter pour une durée moyenne de dix jours au cours de la dernière année.

La santé des mères violentées n'est, non plus, guère reluisante. Ces femmes fument considérablement, font usage d'alcool et de médicaments et rapportent plus de problèmes d'anémie que d'autres femmes canadiennes.

Au plan psychologique, comparées à des femmes québécoises, présentant des caractéristiques socio-démographiques assez semblables, elles sont plus anxieuses et plus déprimées. Elles ont aussi tendance à la somatisation. Leur réseau social et

leurs activités limitées révèlent de la solitude et un manque de stimulation au plan culturel.

Cette étude descriptive intitulée *Portrait de la santé des femmes violentées et de leurs enfants* s'adresse en particulier aux législateurs, aux administrateurs, aux responsables des services et intervenants de tout le réseau de santé publique, mais aussi à toute la population. Car, soutiennent les auteures de la recherche, « il y a une responsabilité collective dans la violence familiale. Il convient au moins de faire sa part en interpellant à ce sujet les décideurs ».

LE DEVOIR

RENSEIGNEMENTS	(514) 844-3361
Administration	(514) 844-3361
Rédaction	(514) 842-9628
Publicité	
Générale.....	(514) 842-9645
Annonces classées.....	(514) 286-1200
Abonnements	
Montréal.....	(514) 332-3891 ou (514) 844-3361
Québec.....	(418) 687-2021
Extérieur — Indicatif 514.....	1-800-361-6059
Indicatif 418.....	1-800-463-4747
Indicatif 819.....	1-800-361-5699
Indicatif 613.....	1-800-361-5699

LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H00 À 16H30

LE DEVOIR ESSENTIEL!

Résultats

Les résultats de ces loteries sont communiqués aux médias d'information immédiatement après chacun des tirages.

Provincial	(((636))) Tirage du 86-11-14
Tirage du 86-11-14	7 10 11 16 21 29 no complémentaire 9
NUMÉROS LOTS	GAGNANTS LOTS
1042861 500 000\$	6/6 0 297 284,00\$
042861 50 000\$	5/6+ 7 7 550,00\$
42861 1 000\$	5/6 144 458,70\$
2861 100\$	4/6 5 527 44,20\$
861 25\$	
61 10\$	
	Mise-tôt 16 20 24 36
	GAGNANTS LOT
	258 193,80\$
	Ventes totales: 1 480 482,00\$
	Prochain gros lot 593 000,00\$ approx.

La Quotidienne	NUMÉROS LOTS
Semaine du 86-11-10	9 1 2 4 7 2 50 000 \$
	1 2 4 7 2 5 000 \$
	2 4 7 2 250 \$
	4 7 2 25 \$
	7 2 5 \$
LUNDI 426 6739	
MARDI 738 8953	
MERCREDI 174 1670	
JEUDI 697 8058	
VENDREDI 720 9485	
SAMEDI 724 8902	
	Tirage du 86-11-14
	9 1 2 4 7 1 000 \$
	9 1 2 4 100 \$
	9 1 2 10 \$

649	Tirage du 86-11-15
	4 23 24 34 39 47 no complémentaire 45
Prochain tirage: 86-11-19	GAGNANTS LOTS
	6/6 2 1 114 002,20 \$
	5/6+ 4 210 422,60 \$
	5/6 213 3 021,80 \$
Gros lot (approx.):	4/6 15 428 80,20 \$
1 500 000,00 \$	3/6 297 710 10,00 \$
	Ventes totales: 17 618 269,00 \$

Vous pouvez miser jusqu'à 20 h 00 le jour du tirage.
Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste de numéros gagnants et la liste officielle, cette dernière a priorité.

LE DEVOIR s'associe au Salon du livre de Montréal

du 20 au 25 novembre à Place Bonaventure

notre journaliste littéraire

Monsieur JEAN ROYER anime

ÉCRIVAINS SUR PAROLE

des entretiens en public avec 12 écrivains invités tous les soirs à 20h00 sur la scène centrale

PROGRAMME:

Le jeudi 20 novembre:

Qui a peur de l'imaginaire?

avec Antonine Maillet et Sébastien Japrisot.

Le vendredi 21 novembre:

Au carrefour des utopies

avec Jacques Godbout et Gérard Godin.

Le samedi 22 novembre:

La poésie malgré nous

avec Madeleine Gagnon et Pierre Nepveu.

Le dimanche 23 novembre:

Les nouveaux romanciers

avec Marie José Thériault, Robert Baillie, Nicole Houde, Daniel Gagnon.

Le lundi 24 novembre:

Se raconter entre nous

avec Alice Parizeau et Émile Ollivier.



M. Jean Royer,
journaliste littéraire au Devoir.

À ne pas manquer: Le Devoir distribuera gratuitement son cahier spécial sur le Salon du livre de Montréal au Salon même du 20 au 25 novembre au kiosque de Boréal, # 377

LES ANNONCES CLASSÉES 286-1200

INDEX DES REGROUPEMENTS DES RUBRIQUES

- 100-199 Immobilier — Résidentiel
200-299 Immobilier — Commercial
300-399 Marchandises diverses
400-499 Offres d'emploi
500-599 Services
600-699 Véhicules automobiles
900-999 Avis

LES ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Du lundi au vendredi de 9h à 16h30
Pour modifier, annuler ou placer votre annonce, téléphonez avant 14h30 pour l'édition du lendemain.
Pour placer votre annonce par la poste: C.P. 6033, succ. Place d'Armes, MtL, H2Y 3S6

- A louer hors frontières 167
■ Magasins à vendre 295
■ Cours 510
■ Offres d'emploi 407

LE DEVOIR
Est à la recherche de préposés(es) à l'entrée des données.
Poste temps partiel, (20 hrs./sem.) du dimanche au jeudi, de 18h à 22 heures.
QUALIFICATIONS requises: rapidité.
VEUILLEZ CONTACTER: Marie-Claude Gaudet, 844-7531 de 13h à 21 heures, du lundi au vendredi.

Propriétés à vendre 101

AHUNTSIC cottage 6 pièces, prix réduct., 10620 Sacré-Coeur. 271-7381.

BEACONSFIELD, superbe cottage très privé, paysager-expert. 4 chambres. Peut rédemor. Financement jusqu'à 90%. VISITE: sam./dim., 2-4h, pm. 250, Markham. 371-3713, 695-0583.

COTTAGE VICTORIN, sur Rivière l'Acadie. Rénové 1979, grandes pièces, 4 chambres, piscine creusée, 30 000 p.c.a., foyer, 20 km. du pont Champlain, \$118,500, 346-4918, soir./fin de semaine.

DOMAINE 170 ACRES, maison style tour, vue panoramique, 13 pièces, foyer, solarium, garage double, lac privé, près golf, aéroport. VALCOURT, région Bromont/Orford. 1-514-532-3883, \$400,000.

ESTEREL design contemporain unique. Exposé sud, intérieur exceptionnel, terrain 100 000 pi. 250 p. sur Lac Masson. 1-228-3954.

ILE DES SOEURS, townhouse prestigieuse. "LE CHAMPLAIN", condo 2 chambres, foyer, terrasse privée, garage, piscine, tennis, électroménagers. \$165,000, 281-1845, 871-1137.

LAVAL, agent immobilier qui désire retirer le maximum de commission, tout en ayant des frais de services minims. Contactez M. Daniel Guinay. 383-3652.

LE SANCTUAIRE DU MONT-ROYAL, terrasse, 1 chambre, \$162,000.00 plus accessoires. 342-0736.

MASCOUCHE prix réduit, bungalow impeccable, foyer, garage, 12 000 p.c.a. de terrain, près de la 640 Jeanne Côté, 662-0055, 374-8550. Habitat-us inc. cr.

MONTREAL-NORD, cottage rénové, 9 pièces, Gouin, possibilité bachelier, \$87,000, 322-7365.

MTL NORD: Gouin, penthouse condo, éclairé, vue rivière, foyer, 2 c.c., s.b., 100p.c., piscine int. stationnement, \$88,000, 288-5281, 325-2400.

NOTRE-DAME Ile Perrot, bungalow 40 X 80 exécuté par designer, 3 s.b., vue panoramique, piscine, taxes basses, cuisine, salle à dîner, chéne. Famille avec foyer, 67 000 p.c., près golf privé, \$192,000, 453-0506, 453-4922.

OUTREMONT, Davaar, 3ème de triplex, grand 7½, très éclairé, rénové, libre immédiatement. \$98,500. 271-1902.

POINTE-CLAIRE, Lakeside Heights, nouveau listing, Cottage A-1, façade pierre, 3 chambres, tout équipé, rénové. \$119,900, 695-6881.

RICHIEU, 20 minutes de Montréal, construction récente, 15 pièces, 4 chambres, 2 salles de bain, bain-tourbillon, foyer dans chambre des maîtres, solarium, cave à vin, aspirateur central, combustion lente, entrée séparée pour bureau de professionnel, grand patio semi-couvert, garage double. Terrain paysagé 220 X 175. \$250,000, 492-4592.

ST-EUSTACHE superbe bungalow pierre/brique, 3 c.c., 2 s./bain, garage, s.s. fini, foyer, bar, piscine, tourbillon, paysager. \$79,500.00 473-0505.

ST-HYACINTHE, bord de la rivière Yamaska, maison canadienne, 150 ans, pierre des champs, restaurée, comme autrefois, idéal pour théâtre d'été ou restaurant. Soir. 774-8902 après 19h.

ST-LAMBERT (VIEUX), 4 chambres, superbe maison, paysagement très soigné, piscine, près autobus, parc, école, aréna, golf. Pour professionnel ou exécutif. Après 6h. 672-9950.

STE-AGATHE, 2 étages, 12 pièces, terrain 185 X 210, 8000 du Lac des Sables, incluant descente au lac. \$225,000. 819-326-3637.

Propriétés à vendre 101

VILLE EMARD, 2 duplex en rénovation, peuvent être fins selon vos directives, le sous-sol convertible en bureaux, prix de base \$110,000, chacun, près du métro Angrignon, 731-3714.

VOYAGES VERTS MONTRÉAL, moins d'une heure. Bells maisons, fermes. Service courts. SAUVÉ REAL ESTATE 1-514-525-2940, 931-2953.

BEACONSFIELD, belle maison, 2 étages, redécouverte, 2 foyers, grand terrain clôturé. A louer, avec option d'achat. Immediat. 731-3713, 695-0583.

DORVAL SUD: bungalow 3 c.c., près centre d'achats, autobus, train, écoles, immédiat. \$750, 934-5957, 453-7178.

GREENFIELD-PARK: maison de ville, 3 étages, 3 à 4 c.c., câble, tv payante, maintenance extérieure, piscine, stationnement, libre 650, 465-7092.

ILE PERROT, 4 chambres, salle de jeux, à dîner, salon, piscine, 1½ salle de bain, foyer, ter. décembre 6995, 457-2532, 453-4460.

KIRKLAND SUD, cottage 4 + 1 chambre + wet bar. Prés parc. \$1,150, Joyce Veary, 694-1886 - 6900. RE/MAX ROYAL.

ORFORD, chalet luxueux, bord lac, tennis, \$1,000,000, soir: 819-565-0837.

POINTE-CLAIRE cottage impeccable près centre d'achats Fairview, immobilier Mme Logan 684-979, 366-2311.

R.D.P. cottage de rêve, vue riveraine, grand terrain, 2 s/bain, tourbillon, foyer, imm. salon, terrasse, garage double, occupation immédiate. \$675,00 648-2766.

ROXBORO: townhouse 3 c.c., tout rénové, 1½ s.b., salon, salle à dîner, s.s. semi-fini, appeler ou laissez message: 739-5983.

STE-AGATHE, maison de luxe, près pente de ski, 2 s.b., 2 foyers, 4 c.c., \$5,500, 7 mois, 437-5402.

Propriétés demandées 109

AIMERIONS ACHETER IMMEUBLES Généralistes revenus jusqu'à \$500,000, dans le région de Montréal. 879-1181.

PARTICULIER

Veut acheter, grande bande de terrain au bord de lac, avec ou sans cottage, au Québec. Région de 65 milles d'Ottawa. PAUL COMPIANT, 1-819-771-2717, 1-813-825-4615.

Propriétés à revenus à vendre 113

DELORMIER, PRÈS RACHEL, grand duplex déniché, terrain 36 X 120, tout libre à l'acheteur, stationnement, grand potentiel. Pierre Voghel, 385-0517, Stella Bucu, 471-9875, 527-3131. RE/MAX DU PLATEAU INC.

MONTREAL, classe 31, 114 logements, électrique, locataires, revenu: \$516,000. Prix de vente: 7.5 X les revenus. CASH: 1 million. Les Immeubles Mongevé, Robert Vivian, 288-5500.

MONTREAL, classe 31, 114 logements, électrique, locataires, revenu: \$516,000. Prix de vente: 7.5 X les revenus. CASH: 1 million. Les Immeubles Mongevé, Robert Vivian, 288-5500.

RIVE-SUD, 2 X 15 logements de 3½, revenus: \$120,000. Prix: \$710,000, comptant. \$90,000. Récentement rénové. 282-9744.

Propriétés à revenus à vendre 113

ROSEMONT, 3e AVENUE, près Bellechasse. Duplex 4½, rénovation complète. Stella Bucu 471-9875, Pierre Voghel 385-0517, 527-3131. RE/MAX DU PLATEAU INC.

CONDOS à louer 121

CARRÉ SAINT-LOUIS rue Laval, entièrement restaurés, équipés, 2 c.c., \$750,00 et \$810,00/mois. 644-6428.

CENTRE-VILLE, condo de "designer", 4 étages, 1½ salle de bain, mur à mur, murs miroirs et brique, cour intérieure. \$173,000, 286-7144.

LUXUEUX condo, 4½, pour "Yuppies", tapis m à m., garage, tous les électroménagers, \$800, + commodités. Pierre 288-7679.

LUXUEUX CONDO 3 c.c., terrasse, piscine, tennis, garage inférieur, 13 min. centre-ville, \$875/mois, 397-2675.

PH'S RADIO CANADA PENTHOUSE, 3½, installation laveuse, sècheuse, neuf, lib.s., \$700, 273-0198, 935-0551.

SANCTUAIRE DU MONT-ROYAL 3 chambres à coucher, immédiat, 11ème étage, phase V, 251-3158.

VIEUX-MONTRÉAL condo luxueux, grand 3½, tout équipé, foyer, climatisé, terrasse, \$700,00/mois. 648-2490.

CONDOS à vendre 122

LASALLE vue sur le fleuve, luxueux condos, 4½ pièces, foyer au salon. Accès à 38.6 km de pistes cyclables. Lib. 366-6461. Genesee, courtier.

MAGNIFIQUE CONDO, 5 pièces, très luxueux, bel emplacement, près toutes commodités. St-Hubert près Duluth. Stella Bucu 471-9875, 527-3131. RE/MAX DU PLATEAU INC.

PAPINEAU, PRÈS SHERBROOKE, superbe condo, grand 3½, terrasse 625 p.c.a., stationnement. Pierre Voghel 385-0517, Stella Bucu 471-9875, 527-3131. RE/MAX DU PLATEAU INC.

PARC LAFONTAINE condo 83, classe 31, 1548 p.c./2 étages, idéal pour professionnel, immédiat. R. Parent ctt 255-4949, 259-5859.

RÉGION SUTTON, luxueux condo, tout meublé, foyer, 6 semaines par an. Occupation gratuite pour investisseurs. Avantages fiscaux. 679-8630.

Chalets à louer 125

A BROMONT: Chalet neuf moderne, très éclairé, décoration exquise, secteur prestigieux, 7 pièces, 2 foyers, 314 Frontenac, 1-263-7414, 655-1048.

BRÈBEUF (ST-JOVITE), 3 chambres, foyer, chauffage inclus, déneigé. Saison, \$2,300, 628-0589.

CANTONS DE L'EST, attrayant pavillon, style canadien, près SUTTON, 1 chambre à coucher, cuisine, salon-salle à manger, électricité, TV, neuf. Location: jour, semaine, mois. Maxium 5 personnes. 515-295-2141.

LAC MEMPHRÉMAGOG, plage sentière, maison 3 chambres, meublé, chauffé, 15 nov. au ter mai. Prix \$4,000. 1-819-943-4447 après 18h.

LAC MEMPHRÉMAGOG, sur le chemin St-Benoit ou lac, chalets et App. neufs, 2 c.c. à 3 c.c., foyer, laveuse, sècheuse, électricité, chauffage, déneigement inclus. Disponible immédiatement jusqu'en mai 87. \$4,000, 819-843-7445 après 18h, sur semaine.

LAURENTIDES condo à louer pour saison, ski Morin Heights, 1-266-1333 ou 1-800-363-2527.

MONT-TREMBLANT, (A 10 min.) Laveuse, sècheuse, lave-vaisselle, TV, 2 salles de bain, peut couvrir 13 personnes. 416-688-5550, ext. 3388 ou 416-358-3575, soir.

RAVISSANT chalet, Laurentides, 2 c.c., foyer, près des pistes de ski, mi-décembre à mi-juin. \$1,000, Gérard Lapierre, 436-9012.

ST-SAUVEUR, chalet suisse, 2 c.c., salon avec foyer, meublé avec golf, \$12,000 tout inclus (saison), 1-227-5789.

Chalets à vendre 129

OCCASION UNIQUE (décès) vég. Mégantic, 17 acres, 3 lacs à truites, 8 chalets meublés, \$52,000.00, \$20,000.00 comptant. 1-819-344-2227.

Maisons de campagne à vendre 141

ST MICHEL DES SAINTS, superbe canadienne antique rénovée, 12 pièces meublées, (antique-artisanal), très bien situé, cause départ. 1-833-6722, 376-9354.

Terrains à vendre 149

LAVAL SUR LE LAC, rue Les Érables, terrain boisé 22,000 pi.c.a. prêt à construire. Secteur de prestige, Aubaine, 328-6090, 621-5010, soir.

App. et log. à louer 160

4300, DE MAISONNEUVE, grand, end-toché, 2 chambres, 2 salles de bain, S.O.U.S. LOGAT 1019, 29 mois, 9950-/mois. Immediat. 842-3771.

A CHOMEDEY, très duplex luxueux, foyer, garage, 165,000, 650, 678-9770.

ANJOU grand 3½, chauffé, eau chaude toute, entrée lav./sbn, près toutes commodités. Libre immédiatement \$350,00 353-4465.

APPARTEMENTS CHRISTIN, 1½ - 2½ - 3½, meublés, chauffés, éclairés. A compter de \$260, ou rénovés, à partir de \$360, 285-1760.

ATTENTION! skieurs 10 min. Jay Peak, près magasins, restaurants, jour/semaine/saison, jusqu'à 5 personnes. 1-968-9888-2646.

AVANTAGEUX: bureau-résidence pour professionnel, plateau Mt-Royal, luxueux, 7 pièces, 2 salles de bain, stationnement, 522-3392.

BAS DUPLEX, rue TITLEY, 3 chambres, salle de jeux au sous-sol, foyer, 2 salles de bain, garage, cour arrière. \$690, Disponible 1er décembre. 366-4586, 363-1963.

BELOËL, 1½, meublé ou non, sans bail. 465-2561, 670-2248, un deux minutes du métro. 352-0474.

App. et log. à louer 160

CENTRE-VILLE, APPARTEMENT MO-DELE, 3½, bain tourbillon, bar, lampe solaire, tapis paroi, murs miroirs, fixtures 18 carats, \$660, /mois. Décoration et contenu à vendre. 286-0480.

CHATEAU DU FORT PRÈS DORCHESTER ET ATWATER 1180, rue DU FORT 1½ TOUT INCLUS 989-9990

CHOMEDEY excellent beau grands 4½, 3½, tapis mur à mur, réfrigérateur et meublé, ascenseur, autobus à la porte. 688-4777, 681-9138.

CHRISTOPHE-COLOMB 8180, 3 - 3½, 3½, références, Très tranquille, service de conciergerie. 271-4757.

CHRISTOPHE COLOMB 8180, 3 et 3½, près métro Jarry, libres, propres, références. 271-4757.

CÔTE DES NEIGES, 4½, repeint, chauffé, \$370, équipé propre, tranquille, près de l'Université de Montréal. Immediatement, décembre, janvier. 2740, GUYERMAN/SHERBROOKE-EST. Références. 849-1447, 524-5323, soir.

DUPLEX 5½ (haut), chauffé électr., pl. bois franc, électro-ménagers, près bus, collège Loyola, immédiat. 468-0945.

DUPLEX 5½, propre, balcon, ensei-ble, cuisinière, frigo, chauffage électrique. ST-GERMAIN/SHERBROOKE-EST. Références. 849-1447, 524-5323, soir.

DUPLEX 5½, chauffé électr., planchers bois, électro-ménagers, entrée laveuse-sècheuse, près Loyola, immédiat. 488-0945.

GRAND 5½, \$430/mois, Place Renaud/Laval, déc. gratuit, après 17h. 668-4702.

HAUT DE DUPLEX 4½, frais peinturé, à louer pour mois de décembre au janvier. 327-9697.

ILE PERROT, haut duplex, construction neuve, \$425, Nicole, 388-4726 ou 374-4300.

LACORDAIRE, SHERBROOKE, 4 fermes, chauffé, duplex, garage, cour, meublé. \$600, Références. 524-5008.

LONGUEUIL grand 5½, haut triplex, chauffé, eau chaude, double entrée. \$525,00/mois. 647-4965.

LUXUEUX 6½, sous-loc., vue splendide, 2 c.c., électro-ménagers, au piano permis, 900r, 1er ét. 270-5679.

MAGNIFIQUE APPARTEMENT, 14e, vue panoramique, sous-sol, P.L.E. DES SOEURS, Richard ou Yvan, 649-4894, 527-4521 poste 270, 523-8581.

MEUBLÉS Superbes appartements et maisons, tout inclus. De 5 à 12 mois. TROC-VACANCES, 288-4194.

MONTREAL-NORD, 3½, 4½, chauffés, éclairés. A pied du centre d'Achats Henri-Bourassa, \$375 - \$450, 327-1713.

N.D.G. 1½, 3½, à louer, libres immédiatement, réduction pour personnes pensionnées, int. 486-9129.

NOUVEAU ROSEMONT, 8½, 1er étage et sous-sol, foyer, garage double, libre immédiatement \$910, /mois, 252-9464.

OUTREMONT bachelier 3½, tout compris, nouvel immeuble, \$465,00 appeler. Poppy 738-2421.

OUTREMONT nouvel édifice, 3½ ou studios, tout nouveau, garage, belle situation, à proximité du Sanctuaire, d'un centre d'achats. A louer dès maintenant. 416-688-5550, ext. 3388 ou 416-358-3575, soir.

P.A.T., neuf, style condo, insonorisé, super 4½ 5½, très grandes pièces, réserver maintenant, occupation à partir de janvier 87, 640-1338, 642-6484.

PARC LAFONTAINE, luxueux 7½ sur 2 étages (\$800/mois), grand 4½ (\$550/mois), entièrement rénovés, face au parc, libres immédiatement, 273-5292, 273-3370.

PLATEAU, 6½, haut duplex, rénové, très meublé, près métro, meublé si désiré. \$550, non-chauffé, 744-3810.

PRÈS RADIO CANADA PENTHOUSE, 5½, installation laveuse, sècheuse, neuf, lib.s., 11,000pi. car., \$700, 273-0198, 935-0951.

PRÈS ST-DENIS, 2e, triplex, complètement rénové, ascenseur, réfrigérateur. FAUT VOIR, 931-7696.

ROSEMONT grands 3½, au 6805 est Beaubien, entrée laveuse sècheuse, à partir de \$335,00. 256-0999, 445-4000.

S.O.U.S-LOCATION: Haut de duplex près métro, 6½, chauffé, garage \$650, 729-0897, 344-4680.

S.O.U.S-LOUER bas duplex, 6½, garage, meublés, idéal pour enfants, \$730,00 chauffé. Libre immédiatement. 481-9395.

ST-GERMAIN, près Sherbrooke, 1½, 2½, meublés, 3½, semi meublé, 4½, non-meublé, chauffage eau chaude, taxes payées, à partir de \$250, 524-6059, de 10h à 20h.

SUPER SPACIEUX 8½, rez-de-chaussée. Juste rénové, grand et magnifique sous-sol, patio, jardin, stationnement. Prés monté, immédiat. \$1,000, 935-2900, jour: 274-1315.

VIEUX-QUEBEC SUPERBES APP. RENOVÉS Disponibles immédiatement, foyer, murs de pierre, 1, 2 ou 3 chambres, appareils électro-ménagers si désiré. 418-945-9216.

VILLE ST-PIERRE: bas dupl. 5½, jardin, possibilité piscine. Aussi 2½, chalet électr., Pas d'annuité. 278-0410 soir.

WESTMOUNT 3½ à sous-louer, vue spectaculaire (montagne) portier, piscine, climatisé, métro Vendôme. 1er jour, 514-489-2978.

WESTMOUNT, haut duplex, 7 pièces complètement rénové, foyer, 47 Bruce Avenue, \$850, 683-4827, 283-8105.

App. et log. à partager 164

PLATEAU MONT-ROYAL, cherche personne sérieuse, agréable, pour partager maison très confortable. 270-3365.

A louer hors frontières 167

ALGARVE, Portugal, petite villa 300 mètres de la plage (chauffé, pour, cuisine, salle de bain, terrasse) dans village, vacances janvier à mars, \$180/semaine ou \$670, 703-3358, S.V.P. laissez message.

FORT MYERS 1,200pi. car. 2 chambres, toilettes, tapis mur/mur, toutes commodités, piscine, près centre d'achats, plage, golf, 453-0312.

HYERES, CÔTE D'AZUR (France) Hotel restaurant, 300 jours soleil, vue sur mer, \$650,000, 934-0035.

Chambres et pensions à louer 169

LONGUEUIL lave-vaisselle blanc Mofat, 15 mois d'usage, \$400,00, biberon, table marbre \$300,00, four micro-ondes \$300,00 647-1030.

LONGUEUIL, belle grande chambre, pension complète \$300,00, personne tranquille, étudiant ou gens âgés. 647-1030.

OUTREMONT près Lajoie, accès à salon et cuisine, références. 271-3158.

Chambres et pensions demandées 170

RIVE-SUD (région): professionnelle ontarienne cherche famille franco-phonie (camping préféré) pour apprendre français, vers ter. déc. 8:30-17h., 655-6666.

Maisons repos/retraite 173

A VERDUN, manoir pour personnes âgées, tous services, excellents soins, surveillance 24hrs. 288-2858.

CENTRE-VILLE appartements agréables et insolites, services et repas inclus, surveillance 24h. 288-1343.

MASCOUCHE, PRENDRAIS personnes âgées ou couple, à partir de \$400, 474-2918.

RÉSIDENCE POUR RETRAITÉS et SENIERS TRAITÉS, 116, 3½, 4½, RÉSIDENCE DU CONFOR, 3311, Gouin Est, entre 9h et 17h. 324-8184.

Bureaux à louer 251

QUÉBEC COLLINE PARLEMENTAIRE EDIFICE SALABERRY À louer de 350pi. jusqu'à 30,000pi. car. et plus, tout à neuf, tapis, chauffage, éclairé, climatisé, ascenseur, stationnement intérieur. (418)648-8343.

ATTRAYANTS BUREAUX Bureaux avec réceptionniste. Secrétariat et autres services disponibles.

SERVICE DE BUREAU BISHOP 1405 rue Bishop coin Ste-Catherine ouest 842-4069.

BUREAUX À LOUER, 1965 rue BELANGER EST. 684-5313, 684-9282, 336-3404.

MONTREAL-NORD, 500 pi.c.a. et 550 pi.c.a. idéal pour bureau. Situé à l'angle Caspelle et Pigeon. 324-4171.

ST-LEONARD, très grand bureau à louer, 6 pièces fermées, environ 1,35

LES POLITIQUES SECRÈTES

L'IRAN porterait-il malheur aux États-Unis ? On serait tenté de le croire en observant le dénouement lamentable qu'a connu la semaine dernière l'introuvable scénario monté par la Maison Blanche en vue d'obtenir la libération des otages américains détenus au Liban. Non seulement l'opération — qui avait été gardée secrète durant près de dix-huit mois et qui devait le rester — a-t-elle été découverte et démasquée ; les dernières révélations montrent, de surcroît, que les livraisons d'armes à l'Iran contrevenaient aux lois américaines et que le Congrès, contrairement aux règles établies, a été tenu à l'écart de toutes les démarches.

Cette autre mésaventure américaine en Iran pourrait avoir de sérieuses conséquences. Sur le plan international, elle jette un grave discrédit sur la politique étrangère de Washington, mettant en doute notamment sa résolution à combattre sans répit le terrorisme dans le monde. Sur le plan intérieur, elle risque d'accroître les tensions entre un Sénat, désormais à majorité démocrate, dont les prérogatives ont été manifestement ignorées, et un président qui s'est associé ouvertement à une « politique secrète ». Si cette triste affaire devait continuer à prendre de l'ampleur, elle pourrait se retourner contre M. Reagan et assombrir sa sortie. Pire encore, elle pourrait ternir l'image des républicains et leur porter un coup fatal lors des prochaines élections présidentielles de 1988.

En 1979, les États-Unis avaient été chassés de l'Iran dans les circonstances les plus humiliantes, après la prise en otage, durant 444 jours, de plusieurs citoyens américains et l'échec catastrophique de la tentative de sauvetage. Sept ans plus tard, Washington paraît toujours impuissant à mettre au point une stratégie efficace vis-à-vis de l'Iran ? En fait, son attitude à l'égard de Téhéran illustre l'improvisation et l'aventurisme qui inspirent trop souvent sa politique étrangère.

Comment, en effet, la Maison Blanche a-t-elle été amenée à croire qu'elle pourrait modifier sa politique vis-à-vis de l'Iran — cette politique interdissant jusqu'ici la vente d'armes aussi bien à Téhéran qu'à Bagdad — dans le plus grand secret, sans que le fait ne soit un jour connu ? D'autant que d'autres pays ont été impliqués dans les négociations, à commencer par la Syrie. Et s'il faut en croire la presse américaine, c'est justement Damas qui aurait vendu la mèche par l'intermédiaire de l'hebdomadaire pro-syrien, *Al Shiraa* de Beyrouth ouest. Voyant cette ouverture, les autorités iraniennes n'ont pas perdu de temps à donner leur version par la voie du président du Parlement de Téhéran, M. Rafsanjani, plaçant ainsi Washington dans une position délicate. La politique secrète de Washington profite maintenant à Téhéran qui est mieux placé que jamais pour

faire monter les enchères.

Les Américains sont désormais acculés au pied du mur : ils sont contraints à expliquer une politique qu'ils avaient fermement condamnée dans le passé et qui indispose manifestement plusieurs de leurs alliés du monde arabe. Bien que la quantité d'armes livrées à l'Iran ne semble pas suffisante pour procurer à ce pays un avantage décisif sur l'Iraq — les chiffres dévoilés par le quotidien ouest-allemand *Die Welt*, faisant état de livraisons atteignant \$ 1,3 milliard de dollars, restent à confirmer — on comprend mal néanmoins que les États-Unis n'aient pas tenu compte davantage des répercussions de leur virage sur l'ensemble du jeu politique au Proche-Orient.

Et on comprend encore moins pourquoi le président s'est engagé dans une telle opération sans prévenir le Congrès, sachant en outre, qu'elle dérogeait aux lois en vigueur. Les livraisons d'armes contrevenaient à au moins trois lois : l'*Arms Export Control Act* de 1976 qui interdit de vendre des armes sans en informer le Congrès ; l'*Export Administration Act* qui défend la vente d'armements aux pays qui supportent les mouvements terroristes (l'Iran a été inscrit sur la liste en 1984) ; et l'*Omnibus Diplomatic Security and Anti-Terrorism Act*, adoptée cette année, qui impose de sévères restrictions à l'exportation d'armes vers les pays terroristes.

Préférer les politiques secrètes, le président aurait même, selon le *Washington Post* enjoint le directeur de la CIA, M. William Casey, de ne rien dévoiler au Congrès, malgré son engagement écrit à informer les parlementaires de toute activité secrète approuvée par la présidence. Certains membres du Congrès avaient été mis au courant des interventions militaires américaines à la Grenade et en Libye. Cette procédure est conforme aux ententes déjà conclues entre la Maison Blanche et le Congrès.

Le président Reagan n'a pas réussi — les sondages en font foi — à convaincre ses compatriotes qu'il n'y avait pas eu de marché en vue d'obtenir la libération des otages américains. Les chances paraissent nulles au jour d'hui que les six autres prisonniers soient à leur tour relâchés. À moins que les États-Unis jouent à fond la nouvelle carte qu'il viennent de jeter sur la table du Proche-Orient. Mais il est loin d'être certain qu'elle va leur rapporter autant qu'ils espèrent et au prix qu'ils sont disposés à payer.

À tout considérer, mieux vaudrait pour Washington oublier l'impair qu'il vient de commettre et amorcer un rapprochement avec Téhéran en favorisant plutôt une conciliation efficace entre l'Iraq et l'Iran dans l'espoir de mettre un terme, enfin, à ce conflit meurtrier.

— ALBERT JUNEAU

La tuerie a assez duré

LE MINISTRE des Transports, M. Marc-Yvan Côté, vient de déposer un projet de loi qui devrait être étudié de près par l'Assemblée nationale avant d'être adopté dans la hâte du congé des Fêtes. Car il y va de la vie de centaines de personnes, de la santé d'un plus grand nombre encore, et du budget exorbitant que coûte au Québec le bilan encore trop lourd des accidents de la circulation.

Les mesures déjà prévues au code de la route et au code criminel font l'objet de campagnes de prévention spéciales de la part de la police et de la Régie de l'assurance automobile. Ces efforts donnent des résultats. À en juger par les statistiques, plus encourageantes, publiées pour les premiers mois de 1986. Mais les chiffres laissent dans l'ombre certaines causes d'accidents contre lesquelles d'autres mesures devraient aussi être prises.

La semaine dernière, par exemple, des représentants de quatre hôpitaux de la région de Montréal sont venus littéralement dans la rue dénoncer l'incurie des autorités fédérales en regard de la sécurité sur les ponts Jacques-Cartier et Champlain. On ne saurait trop approuver cette démarche. Il y a longtemps que les médecins auraient pu dénoncer l'incurie des responsables de la circulation sur ces ponts de la mort.

Un bilan spécifique de ces lieux particulièrement dangereux devrait être dressé, à la grandeur de la province, par le ministère de la Santé et par les services de police, et les résultats devraient en être rendus publics de manière à forcer la main aux autorités du Transport. Ce n'est pas vrai que la fatalité seule règne sur les routes, et qu'on ne peut rien y faire.

Le dossier statistique du bilan routier publié régulièrement par la Régie de l'assurance automobile, si l'on montre une évolution intéressante ces derniers temps, indique aussi des variations régionales qui gagneraient à être élucidées.

Néanmoins, il importe de garder en tête les causes principales des accidents routiers, notamment du bilan sévère qui, d'une semaine à l'autre, est compilé par la Sûreté du Québec. La trop grande puissance des engins, le culte de la vitesse entretenue par les fabricants de voitures, et le manque de responsabilité à l'égard d'un moyen de transport qui reste en soi très dangereux, tout cela va continuer de mettre largement en échec même les meilleurs dispositions du code de la route.

Une étude récente a également mis en lumière le fait qu'une grande

partie de la mortalité routière — sans compter les blessures et les autres dommages — est attribuable au système d'assurance que la Régie a appliqué à une catégorie particulièrement vulnérable d'automobilistes (et de motocyclistes) : les jeunes. En égalisant les primes, on a rendu plus accessible la route, augmentant du coup une clientèle à risque.

Il est vrai que la discrimination en fonction de l'âge est aussi odieuse à l'endroit des jeunes qu'à l'égard des personnes « âgées », et qu'il répugne à l'égalité de tous devant la loi de faire des distinctions désavantageuses pour une partie de la population. Mais le respect des droits et de tout le monde ne doit pas empêcher de voir la réalité.

S'il est vrai que les jeunes sont plus vulnérables aux accidents de la route et composent une partie trop grande du bilan mortel enregistré par la Régie de l'assurance automobile, les autorités devront prendre des mesures particulières, raisonnables et appropriées, pour corriger la situation.

Il est question de relever l'âge auquel le permis de conduire est accordé. Le sujet n'est pas populaire. Cela ne devrait pas interdire le recours à divers moyens de prévention.

— JEAN-CLAUDE LECLERC

Les écrivains et la loi 101

L'ACTUALITÉ

JEAN ROYER

M. ROBERT BOURASSA invoque un « consensus social » pour justifier la politique linguistique du parti libéral. Le Premier ministre peut-il s'appuyer sur le seul fait d'avoir été élu et de gouverner pour affirmer que les Québécois acceptent d'emblée l'affichage bilingue ? Lui suffit-il, pour effacer son « inquiétude », de faire appel au « bon sens » en faveur du bilinguisme quand la majorité des Québécois francophones, comme l'a démontré un récent sondage CROP, tient à l'unilinguisme français dans l'affichage commercial ? Faut-il rappeler le « bon sens » des Californiens, qui viennent d'imposer l'anglais comme langue officielle d'un État où pas moins du quart de la population est hispanique ou asiatique ?

En fait, ces arguments du « consensus » et du « bon sens » tendent à vouloir ignorer l'opposition populaire réelle qui, en dehors de certains milieux d'affaires anglophones, a fait jour récemment au Québec. On ne peut que remarquer la renaissance du Mouvement Québec Français. Les syndicats d'ouvriers et de professeurs ont aussi réagi vivement contre les intentions du gouvernement de favoriser l'affichage bilingue.

Parmi les opposants à l'affaiblissement de la Loi 101, il faut, de plus, compter les écrivains, qui se manifestent sans équivoque depuis deux siècles pour la défense et l'illustration de la langue française au Québec. Ce n'est pas par hasard que certains de ces écrivains sont devenus des figures légendaires faisant désormais partie de la mémoire populaire. Pensons à Arthur Buis, Olivier Asselin, Henri Bourassa, Jules Fournier, Edouard Montpetit et, plus près de nous, à André Laurendeau et Gaston Miron, dont les oeuvres ont marqué l'évolution culturelle du Québec.

L'ensemble des écrivains québécois n'est jamais resté indifférent à la question linguistique. Il y a 25 ans, une assemblée de 200 écrivains proclamait la nécessité de l'unilinguisme français. De même, en 1986, l'Union des écrivains québécois, qui réunit près de 500 membres, affirme son appui à la Loi 101. Son président élu, M. Yves Beauchemin, s'était justement présenté comme un défenseur de la Charte de la langue française.

La question linguistique rallie des écrivains de toutes allégeances politiques. Ainsi M. Roger Lemelin, fédéraliste avoué, prend-il lui aussi la part de l'unilinguisme français au Québec. Dans une lettre au journal *Le Soleil* du 15 octobre dernier, l'auteur de *La Famille Plouffe* s'insurge contre l'enseignement de l'anglais en première année et contre le bilin-

guisme : « Il n'existe pas de bilingue authentique, écrit-il. On s'épanouit dans la seule langue qui chante en nous, celle de nos origines. »

Quand il parle de « consensus », M. Bourassa n'a pas entendu non plus ce que disaient récemment les lauréats des Prix du Québec. S'il avait honoré de sa présence à la cérémonie les artistes récompensés par son propre gouvernement, M. Bourassa aurait alors pris connaissance d'une dissidence certaine quant à sa politique linguistique.

M. Jacques Braut, lauréat du Prix Athanase-David 1986, a rappelé que la langue des écrivains est aussi celle du peuple. « Ne plus avoir de langue ou en avoir une qui prend presque plaisir à s'humilier collectivement et même à prêter aide et assistance aux forces qui l'assailent et la dénaturent, telle est mon obsession d'écrivain », a lancé M. Braut.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que le « consensus » de M. Bourassa n'est pas le même que celui des écrivains. Cette dissidence des littéraires nous rappelle que la question linguistique doit se discuter au-dessus des partis politiques. Le « bon sens » invoqué par M. Bourassa n'a certes pas à être électoral ou partisan. Quand les écrivains défendent la Loi 101, ils replacent la question linguistique dans la perspective fondamentale et historique de l'identité et de l'expression culturelle du Québec.

Les éminences très grises

DÉPRIMANT. On les croyait à jamais évanouies dans le brouillard d'un cauchemar achevé, les éminences très grises du Parti libéral. Hélas ! elles n'étaient qu'assoupies, tapies dans l'ombre, prêtes à rebondir sur la proie échappée, prêtes à reprendre du service, à nous serrer de nouveau la vis.

On croyait que les éminences très grises, après avoir délibérément mis leur tête sur le billot, avaient accepté leur sort : le grand décollement.

On les croyait dissoutes, en déroute, mais elles hibernaient seulement. Naïvement, on croyait que ces hommes étaient rentrés dans le rang des sans-grade et vauquaient aux occupations de l'homme de la rue ; qu'ils étaient redevenus courtiers, avocats, comptables. On les imaginait dans les assurances (feu, vol, responsabilité générale), le droit (la veuve, l'orphelin) et les grandes corporations, l'immeuble (la propriété indivise et le pied — enfin — à terre). Bref qu'ils étaient redevenus des citoyens ordinaires.

Peut-être aidaient-ils leur femme à faire la vaisselle après le souper afin d'aller regarder, à la télé, *Peau de banane* ou *Le temps d'une paix*. Descendus du char de l'État peut-être poussaient-ils le charriot d'épicerie.



FAIRE-PART

ROLANDE ALLARD-LACERTE

Il nous arrivait à tous de les croiser rue Peel, rue Maisonneuve, dans de petits imperméables (à l'épreuve des *rainmakers*) à la coupe banale. Dépouillés des oripeaux du pouvoir, sans les micros attachés au revers de leur veston réversible, rien ne les distinguait plus du commun des contribuables.

Hélas ! ils sont tous là à tirer des ficelles dans l'ombre. Ils repartent Chartre de Victoria, droit de veto et ont les mêmes têtes, portent les mêmes noms : Lalonde, Chrétien, de Bané, Joyal, Ouellette, prêts à reprendre le boulot et le boulet là où ils avaient été déposés.

On croyait que les éminences très grises rongeaient leur frein et se rongeaient les ongles. Mais non, elles égrenent le chapelet des sondages, affilent les longs couteaux restés sur la table des négociations au cours d'une nuit dont on se sou-

vient trop bien. Pauvre M. Turner, le voilà chef d'une double opposition ! Il lui reste, dit-il, le sens de l'humour... ce constat d'impuis-

sance. M. Lamarque vient de refuser d'assister au post-mortem du Parti civique en déclarant qu'il a peur des fantômes. Il a bien raison. Des fantômes c'est quand longtemps redoutable, surtout quand ça sort des placards après l'Halloween.

À propos, rue Sherbrooke, émergeant de la grisaille des éminences très grises, on peut parfois croiser M. Trudeau drapé dans une large cape noire à la Fantôme de l'opéra assortie d'un béret jéciste des années 50. Le rétro est bien à la mode et on reverra peut-être bientôt les soutanes du Concile de Trente.

Moralité : Il ne faut jamais trop tôt empailler — même si elle a du plomb dans l'aile — une colombe !

LETTRES AU DEVOIR

Mauvais goût

L'AUTRE JOUR, en feuilletant le journal, je vois une annonce et j'en suis resté pantois. On nous propose à nous, hommes vivants, de choisir un cercueil à l'avance « au cas où ». Pourquoi ne pas dire de nous suicider tous ensemble, pendant qu'on y est ?

J'en ai marre de cette publicité macabre. Et c'est pourquoi j'écris cette lettre. Concitoyens, Québécois ou Montréalais, j'espère que vous êtes d'accord avec moi.

Ce genre de « publicité » devrait être interdit tout comme est interdite la publicité de cigarettes à la télévision.

Ensemble faisons savoir notre avis sur ce genre de « publicité ».

— CLAUDE MAURAI

Une réforme possible de l'orthographe

À CHAQUE FOIS qu'on parle de réforme de l'orthographe française, on brandit l'épouvantail de l'« écriture fonétique », qui provoquerait un « cao » indescriptible dans toute la francophonie, [...]

Comme en font foi des recherches récentes, une réforme de l'orthographe *praticable* ne passe pas par la *phonétisation* de l'écriture, mais bien par une simplification du système d'écriture déjà en place.

Claire Blanche-Benveniste, qui préconisait naguère une révolution orthographique radicale (1), semble avoir adouci ses positions, comme on peut le constater dans cet extrait d'une lettre qu'elle m'adressait en mai 1985 : « [...] je pense qu'un code tout à fait inédit, comme vous le dites, changerait trop les habitudes de lecture pour qu'il ait des chances de s'imposer. [...] Il me semble qu'on aurait plus de chance d'imposer une simplification en restant à l'intérieur d'un certain nombre d'habitudes acquises (du genre c + a = /ka/, c + e = /se/), parce que les bouleversements trop grands de ce genre de choses n'ont jamais pu être mis en pratique. »

Nina Catach (2), pour sa part, rapporte qu'une quarantaine de spécialistes, réunis sous l'égide du CNRS-HESO (Histoire et structure de l'orthographe), ont dégagé les points communs à l'ensemble des projets de réforme les plus récents et ont convenu de la nécessité d'une réforme « partielle ou totale » sur les points suivants : les *consonnes doubles*, les *consonnes parasites internes* (sculpteur), les anomalies les plus criantes (oignon), les *mots composés* et l'*accentuation* (accent aigu et grave, tréma, accent circonflexe). S'ajoutent à cette liste le remplacement de l'x muet final par s (*bijoux*) et la remise en vigueur de l'arrêté ministériel de 1901 qui prônait une révision et un assouplissement de l'orthographe de règles « (entre autres, une tolérance au sujet de l'accord des participes passés employés avec avoir. »

C'est donc dire qu'une réforme de l'orthographe est parfaitement possible sur la base de ce programme consensuel et qu'on n'en est plus à des projets de réforme hasardeux et babéliques. La voie est désormais balisée. Il reste, bien sûr, des points à discuter, des recherches à faire et, surtout, des gens à convaincre (les décideurs politiques, en particulier).

Dans notre monde d'images électroniques et d'analphabetismes fonctionnels, la nécessité d'une réforme de l'orthographe se fera de plus en plus sentir. Cette réforme pourrait contribuer avantageusement à donner (ou à

redonner) à toutes et à tous l'usage, le goût et le pouvoir de la lecture et de l'écriture. (1) Claire Blanche-Benveniste et André Chervel, *L'orthographe*, Paris, Éd. Maspéro, 1978. (2) Nina Catach, *L'orthographe*, Paris, PUF, 1982 (Coll. « Que sais-je ? », no 685).

— CLAUDE LEBUIS professeur de français LaSalle, le 29 octobre.

Bâtir Desjardins

Réflexions sur la lettre publiée le 27 octobre : « Quatre millions de membres, et alors ? »

NI VOUS ni moi ne sommes propriétaires ou usagers de 1,381 Caisses Desjardins, pourquoi nous seraient-elles redevables, à vous, à moi et aux quatre autres millions de sociétaires ? Je suis parfaitement satisfait, dans ma région, que la caisse populaire de Thurso, par exemple, se soit contentée de verser en ristourne à ses 3,000 usagers \$ 1 million depuis 10 ans.

Quant à l'autre million que les sociétaires ont volontairement constitué en réserve, durant la même période, il a sûrement servi comme dans plus de 1,300 autres caisses à doter le Québec d'institutions Desjardins au service de tous les Québécois et Québécoises, [...]

Ce sont les réserves les quatre millions de membres qui ont pu constituer le capital du Crédit industriel Desjardins en 1975 et lui faciliter plus tard l'acquisition de Pierre Lafleur Ltée et Locam Inc. Toutes ces entreprises n'appartiennent pas aux quatre millions de membres mais sont intégrées au Mouvement pour mieux servir les membres des Caisses.

« Ça nuirait à la Banque Nationale que VISA ait 4 millions de détenteurs de cartes », dites-vous. Et même si cela était, la BN n'en a pas moins vendu librement toutes ses opérations VISA à la Confédération. Pour votre \$ 12 de crédit, adressez-vous au Centre Desjardins de traitement des cartes, non à une Caisse.

Vous aimez mieux la GMC de Secur qu'une Mercedes-Benz. Moi j'aime mieux le coup de SECUR qui a acheté l'actif québécois de la Brinks, le 18 février, que le coup de la Brinks en 1976 !

Si les syndicats n'existent pas dans les pays de l'Est (où Vachon achèterait ses fraises), pourquoi diantre la Pologne et *Solidarité* sont-ils si connus ?

Je vous le concède, le bureau Desjardins dans l'édifice de la Sun Life à Toronto est un choix inacceptable. Pour les autres réflexions, elles revèlent votre intérêt marqué pour des rabais et des ristournes.

À bien y réfléchir, je préfère payer le juste prix des services Desjardins — sans me sentir obligé de me prévaloir de services qui seraient plus chers qu'ailleurs — et permettre aux institutions Desjardins et à ma Caisse de bâtir des réserves essentielles à l'acquisition de nouvelles institutions et à la garantie de son rôle social.

L'Institut coopératif Desjardins ne vous sert peut-être pas, la Fondation Girardin-Vaillancourt, la Société de développement international Desjardins, la Société historique Alphonse-Desjardins non plus, je suppose. Alors, que désirez-vous : que les institutions Desjardins soient toutes et chacune à votre service ?

J'aime encore mieux croire, en

dépôt de mes inquiétudes — comme vous en avez aussi — que quatre millions de sociétaires répartis entre 1,381 caisses autonomes et distinctes se prévalent de services Desjardins, à leur gré personnel pour leurs intérêts collectifs, et non à leur gré collectif pour leurs intérêts personnels.

— JACQUES LAMARCHE sociétaire Desjardins, St-André-Avellin, le 28 octobre.

Une ménade à « Apostrophes »

L'ASSOCIATION « COEG » (Connaissance de l'oeuvre du général de Gaulle en faveur du rapprochement entre la France et le Québec) dénonce l'attitude inqualifiable de la dame Dormann qui au cours de l'émission « Apostrophes » (A2, 3 octobre 1986) intervient lors des explications que Jean Lacouture donnait sur l'histoire du voyage du général de Gaulle au Québec et sur son cri fameux « Vive le Québec libre ! », en interrompant l'historien pour déclarer péremptoirement : « De Gaulle était saoul ».

Stupéfaits, Lacouture, Pivot et les autres invités crurent avoir mal entendu. La ménade (« femme que l'ivresse ou la passion jette dans une fureur ou des transports désordonnés ») reprit : « Oui, cela se passait après le déjeuner. Il avait trop bu. »

Lacouture répliqua comme il convenait : « On n'imagine pas de Gaulle prenant un verre dans le nez, surtout au cours d'un voyage officiel. »

J'ajoutai, pour souligner la valeur de l'information de la dame Dormann, que la glorieuse scène du balcon de l'hôtel de ville de Montréal, couronnement d'une journée merveilleuse et harassante qui est parmi les belles pages de l'Histoire de France (le chef de l'État acclamé par tout un peuple le long des 270 kilomètres du Chemin du Roi, de Québec à Montréal) s'est passée « après le déjeuner », mais cinq heures après, puisque cet événement hautement positif a eu lieu à 19 h 35.

Ce scandaleux incident bouleversa l'émission : Lacouture termina sa son exposé et Pivot passa à autre chose.

C'est, comme on dit, « les inconvenients du direct » : un trublion peut s'arroger le droit, avec n'importe quelle extravagance, de faire taire le témoignage des gens sérieux et compétents.

Mais il doit encourir une sanction. À défaut de pouvoir lui appliquer une véritable punition, dénonçons au moins publiquement l'inconvenance de son attitude et la légèreté de son propos.

— PIERRE-LOUIS MALLEN Ct de l'Institut, président de COEG, Paris, le 16 octobre.

LE DEVOIR

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal, H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par Imprimerie Dumont, Division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés au 7743, rue Bourdeau, LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR. LE DEVOIR est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., située au 775, boul. Lebeau, St-Laurent.

LIVRAISON À DOMICILE QUOTIDIENNEMENT PAR PORTEUR : \$ 3,25 par semaine le samedi seulement = \$ 1,00

Pour information : Montréal: 332-3981 à Québec: (418) 687-2021

Livraison par porteur: Édition quotidienne = 139\$ par année 75\$ 6 mois 39\$ 3 mois

Livraison par la poste: Édition quotidienne = 145\$ par année 79\$ 6 mois 42\$ 3 mois

Pour information (514) 844-3361 Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

ENCORE L'AVORTEMENT

■ L'avortement et la vie

AVEC LE retour de M. Robert Bourassa, plusieurs groupes de pression se sont sentis encouragés à préconiser aussi un retour sur les acquis établis par le précédent gouvernement, par exemple la protection du français, les droits des travailleurs et travailleuses syndiqués ou non, et aussi l'avortement.

Le Parti québécois a, depuis longtemps, affirmé le droit pour toutes les femmes à la maternité librement consentie et le gouvernement issu de ce parti a pris plusieurs mesures conformes à ce programme, en particulier : établissement de conditions salubres pour les avortements, fin des poursuites contre les médecins qui les pratiquent, soutien physique et psychologique pour les femmes qui subissent ce drame (même si la législation fondamentale sur ce sujet est de juridiction fédérale). Cet acquis étant remis en question, le Comité d'action politique des femmes estime nécessaire de réitérer la position du Parti québécois en faveur d'un véritable libre choix.

Personne n'est heureux devant un avortement, la femme enceinte moins que quiconque. Mais empêcher qu'il soit réalisé dans des établissements de santé n'empêchera, hélas, aucune interruption de grossesse : simplement, l'avortement aura lieu, comme autrefois, dans des conditions clandestines et souvent dangereuses.

Le gouvernement libéral a sur ce sujet une attitude à deux visages. M. Marx, officiellement, maintient la politique concernant les médecins, mais Mme Lavoie-Roux, en déssurant certains services connexes (anesthésies locales et régionales, suivi thérapeutique...) diminue de fait les budgets des centres de santé pour femmes, restreint l'accessibilité aux services et rend commérageable l'avortement plus dommageable encore pour la femme.

Si nous voulons vraiment diminuer le nombre d'avortements, il faut agir sur ses causes profondes. Il faut donner à nos jeunes filles et garçons une éducation sexuelle franche, claire et continue ; il faut accentuer la prévention des grossesses non désirées (et en même temps des maladies transmises sexuellement) ; il faut rendre la so-



Le docteur Henry Morgentaler

ciété plus accueillante à l'enfant, diminuer la pénalité sociale et monétaire imposée actuellement aux familles : assouplissement des horaires de travail, fiscalité révisée, allègement des frais de transport, de loyers, de garde, de logement...

Il faut aussi simplifier les procédures d'adoption ; il faut encore augmenter l'accès des femmes à une véritable autonomie financière : chaque fois qu'une femme refuse sa grossesse parce qu'elle n'a pas les moyens d'élever correctement son enfant, c'est nous tous qui sommes accusés.

Notre société permet aux femmes et aux hommes de ne pas avoir plus d'enfants que désirés ; ne venons pas là-dessus. Il reste maintenant à permettre aux femmes et

aux hommes d'avoir tous les enfants qu'elles et ils désirent. Ce consensus social exige beaucoup d'efforts, et même un changement de mentalité des individus, des entreprises et de l'État mais c'est ainsi qu'on respectera vraiment la vie.

— **CHANTAL MALLEN**
Comité d'action politique des femmes du Parti québécois.
Montréal, le 4 novembre.

■ Bravo ! Reggie Chartrand

L'AUTEUR de « Marx demande à la Cour d'appel de le dispenser de comparaître » (LE DEVOIR, 17 octobre) terminait son article en

mentionnant que hors du prétoire, Reggie Chartrand « exhibait sans embarras un foetus de 12 semaines, en plastique, à l'intention de deux adolescentes venues assister au procès ».

Pourquoi ce petit détail qui n'avait rien à voir avec l'objet du reportage ? Pour ajouter du piquant au compte rendu d'une démarche visant à exempter le ministre de d'avoir à s'expliquer et à justifier ce qui apparaît à plusieurs comme un parti pris évident en faveur de l'avortement ? Ou, comme je le soupçonne, n'a-t-on pas plutôt voulu, en insinuant que c'était faire preuve de mauvais goût, projeter une image défavorable de M. Chartrand ?

Je ne vois rien de déplacé dans ce geste de M. Chartrand. Au contraire, je tiens à le féliciter d'avoir le courage de dire la vérité au sujet de l'avortement.[...]

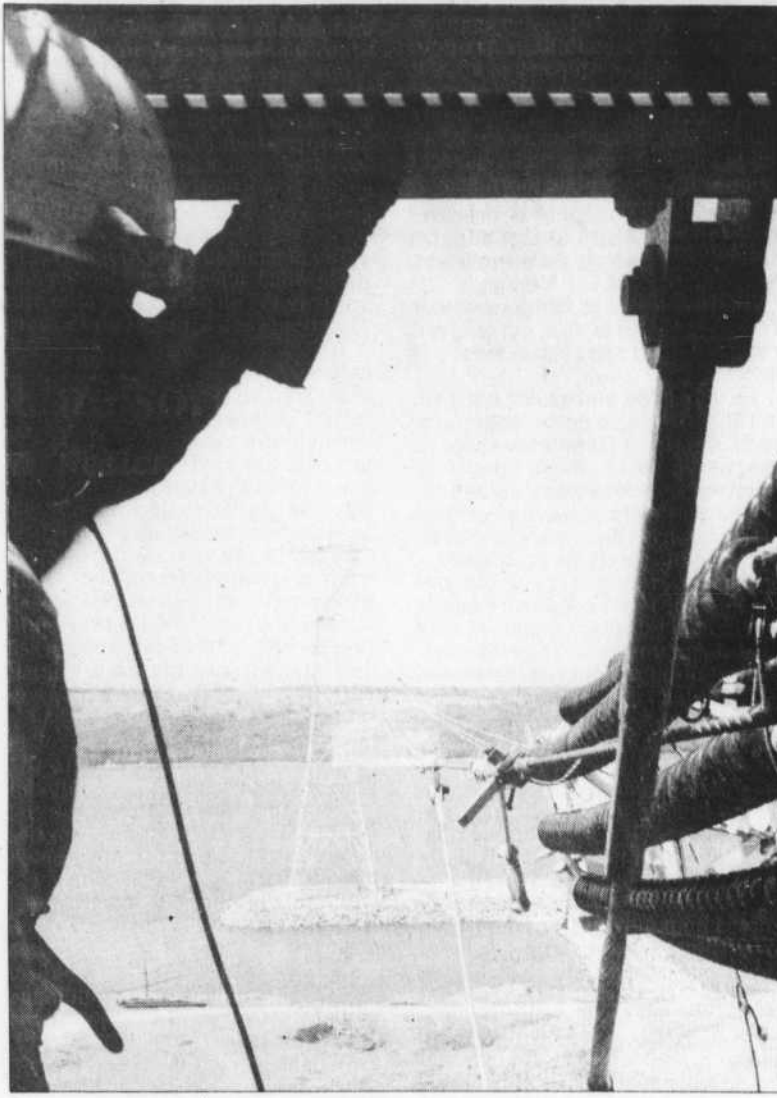
Je suis heureuse de constater que l'ex-pugiliste lutte maintenant dans une autre arène, celle où s'affrontent, dans un combat qui ne saurait manquer d'être lourd de conséquences pour l'humanité, deux conceptions opposées et totalement irréconciliables de la vie humaine. Et c'est tout à son honneur qu'il ait choisi de militer dans le camp de ceux et celles qui s'opposent au droit de choisir de tuer.

La lutte qu'il mène en faveur de la vie n'est pas facile et elle ne le sera jamais. Mais M. Chartrand peut compter sur une arme qui finit toujours par prévaloir : la vérité. C'est aussi cette arme que les partisans de l'avortement craignent le plus. [...]

N'avons-nous pas dans les commentaires plus ou moins malveillants dont M. Chartrand est l'objet dans les médias depuis quelque temps, la meilleure indication qui soit de l'excellence et de l'efficacité de son travail. C'est seulement quand ceux et celles qui souscrivent à l'idéologie anti-vie ne parlent plus en mal de lui qu'il aura peut-être raison de s'inquiéter.

Pour le moment, vu qu'on dit et écrit beaucoup de choses désagréables à son sujet, je suis d'avis que M. Chartrand a de très bonnes raisons d'être satisfait. Félicitations, monsieur Chartrand, et surtout, ne lâchez pas.

— **ADÈLE VOYER**
Hull, le 20 octobre.



BAIE JAMES II

■ Les exportations d'électricité

Résumé de l'intervention de la SVP devant l'Office national de l'énergie

LA SOCIÉTÉ pour vaincre la pollution expose respectueusement ce qui suit :

- 1 — Nous estimons nécessaire d'être entendus concernant la réglementation des exportations d'électricité.
- 2 — L'importance de l'opinion publique québécoise concernant la construction de barrages hydro-électriques dans le Nord québécois à des fins d'exportations (Phase II de la Baie James) doit faire l'objet de considérations particulières à cause de :
 - a) l'importance des investissements requis (\$ 25 milliards [\$ 48 milliards ?]) et leur impact sur l'économie du Québec (remboursement de la dette, capacité d'emprunt pour d'autres projets, taux de change, augmentation des tarifs pour les usagers du Québec, etc.) ;
 - b) les impacts sociaux et environnementaux liés non seulement à la construction de nouveaux barrages hydro-électriques mais aussi à la mise en place de nouvelles lignes de transport d'énergie, le tout à des fins d'exportation ;
 - c) l'absence d'études globales et cumulatives permettant d'établir avec certitude les impacts environnementaux pour les années à venir, mais aussi les alternatives énergétiques à envisager pour ne pas avoir à encourir les impacts prévus ou prévisibles ;
 - d) l'absence de mécanismes au Québec qui permettraient au public québécois de s'exprimer en toute connaissance de cause non seulement sur les méga-projets proposés mais aussi sur la façon d'envisager l'avenir énergétique du Québec (comme par exemple une vaste consultation publique telle que la Suède en a organisée et qui a duré deux ans).
- 3) La société pour vaincre la pollution entend voter à ce que l'intérêt public et la protection de l'environnement et de la santé des Québécois

soient respectés et qu'il en soit tenu compte lors de l'audience publique.

- 4) La SVP se réserve le droit de contre-interroger les parties intervenantes dans la présente affaire.
- 5) La SVP désire également réitérer devant l'ONÉ certaines remarques sur la participation du public dans le processus des audiences publiques de l'ONÉ, comme elle a eu l'occasion de le faire dans le passé.
- 6) La SVP désire être entendue en français, mais sera prête à communiquer en anglais avec les commissaires si le besoin s'en fait sentir.

— **MAGALI MARC**
Comité Énergie de la SVP.
Montréal, le 23 octobre.

■ Notre avantage comparé

S'IL Y A un domaine où nous sommes les meilleurs au monde, c'est bien l'électricité. Quand un ingénieur japonais ou américain veut s'y perfectionner c'est ici, au Québec, qu'il vient.

Je ne connais aucune nation indépendante sans une économie concurrentielle.

On n'a pas le choix ! L'électricité est le seul domaine dans lequel nous sommes les meilleurs au monde. Et dans notre monde actuel, où la concurrence sur les marchés internationaux est ultra-vive et où seuls les plus forts survivent, les Québécois n'ont d'autres choix que de se défendre avec leur principal atout en main : l'électricité !

Les économistes appellent ça « un avantage comparé ». Notre avantage comparé au Québec, c'est l'électricité. Ça nous coûte moins cher produire de l'électricité mobile qu'à un Américain ou à un Japonais. Par contre, ça va coûter moins cher à un Japonais de produire une automobile qu'à un Américain et un Québécois. Et l'Américain, ça va lui coûter moins cher de produire une navette spatiale qu'à un Québécois ou à un Japonais.

— **JACQUES LANDRY**
Lac Cloutier, 24 octobre.

Une sorcière et son bien-aimé

■ Rester enfant

Réplique au « Carnaval des enfants » de D. Fortin, pasteur (3 nov.)

MONSIEUR, vous êtes triste et je vous sens vieux. Je suis grand-mère et le soir d'Halloween j'étais jeune. Ma citrouille illuminée, terrible avec ses sourcils noirs, ses moustaches en bataille, magnifique, ouvrant ses larges yeux d'or liquide, se balançait sous le balcon de la rue Saint-Denis, et les enfants accouraient.

J'accueillais les chats avec des miaulements, avec les Piérot je parlais de la lune. Je saluais mes sœurs sorcières, les mamans déguisées, les jeunes pères heureux et fiers.

Pas de place dans les Églises pour les femmes. Je le sais, j'y ai travaillé trente ans. Le regard des prêtres et des pasteurs glisse... je dois être invisible. Quand je parle, mes mots se perdent... On me sourit. Mais on chuchote « une sorcière ».

Les enfants me voient, ils m'entendent, nous rions. Pasteur, avez-vous peur de l'enfant qui vit en moi ?

Vous êtes pasteur, monsieur. Restez le soir de Halloween dans votre maison ou votre église. Je suis devenue clown. L'année prochaine j'irai dans les rues de mon quartier tirer les sonnettes et tendre mon sac.

Avail-il le visage enfariné, le nez rouge, des oreilles de lapin, ou un blouson noir avec des chaînes ? Si mes yeux sont clairs et mon cœur paisible, je le reconnaîtrai mon bien-aimé :

« Celui que mon cœur aime je l'ai cherché, mais ne l'ai point trouvé je me lèverai donc et je parcourrai la ville, dans les rues et sur les places je chercherai celui que mon cœur aime. »

(Cantique des Cantiques)
— **MICHELLE ROUSSEAU**
Montréal, le 7 novembre.

LES ÉTUDIANTS ET L'UNIVERSITÉ

■ Camarade Provigo

DANS UNE perspective réformiste, les revendications de l'ANEQ se justifient aisément. La pauvreté et l'endettement des jeunes et, singulièrement, des étudiants et des étudiantes, ne sont plus à démontrer. Quant aux conditions d'étude des jeunes qui doivent travailler pour je ne dis pas vivre mais subsister, elles sont, elles aussi, bien connues. Cela, la droite « éclairée », celle qui est au pouvoir en ce moment à Québec, le sait.

Pas plus réactionnaire qu'il ne le faut, elle est prête à écouter les doléances des étudiants et des étudiantes. Elle serait même, paraît-il, en train de nous concocter un nouveau régime de prêts et bourses, un peu moins pourri que le précédent. Au fond, elle aussi, cette bourgeoisie éclairée, est bien prête à faire en sorte que le principal critère d'accès aux études supérieures soit le mérite et non l'origine sociale.

Mais la perspective réformiste est-elle vraiment celle de l'ANEQ ? Si oui, qu'elle le dise haut et fort et qu'on n'en parle plus. Si non, qu'elle s'explique. Car enfin, comment peut-on à la fois poser sur l'école un regard révolutionnaire (c.-à-d., n'en déplaie à certains, marxisant) et se contenter d'arracher quelques miettes au gouvernement ? Aurait-on oublié en cours de route que la « méritocratie » est elle-même une affaire de classes ? Que derrière la ronflante « égalité des chances » se camoufle toujours une réelle inégalité ? Que lorsqu'on vient de la classe ouvrière, on n'a pas le même rapport au savoir que lorsqu'on est fils à papa ? [...]

« L'école pour tous », d'accord, mais pas une école de classe. Une école, une université en prise directe sur les réalités sociales concrètes. Une école, une université qui répondent aux besoins du peuple et non à ceux des capitalistes. Une école, une université, à bâtir, dès aujourd'hui. Les luttes à livrer sur ce terrain-là me semblent autrement plus importantes et exaltantes que celles auxquelles l'ANEQ nous convie : y en a marre de me battre pour que le fils à papa et la fille de prolo aient les mêmes chances de devenir cadre supérieur chez Provigo !



— **YVES FAVREAU**
Montréal, le 3 novembre.

■ Abus de pouvoir à McGill

LE 14 OCTOBRE dernier, La Société étudiante et l'Association des professeurs de l'Université McGill présentaient à la commission Gratton sur l'éducation un dossier proposant plusieurs réformes visant à remédier aux difficultés financières des universités québécoises.

Il y était, entre autres, proposé une augmentation des frais de scolarité de \$ 570 à \$ 2,500 échelonnée sur une période de quatre ans, soit une hausse de \$ 500 annuellement jusqu'en 1990.

L'introduction de ce document se lisait comme suit : Cet abrégé est le produit de discussions élaborées et constructives entre les professeurs et les étudiants de l'Université McGill. Nous avons découvert une inquiétude commune face aux problèmes de notre université. Nous proposons ici des solutions qui, nous croyons, aideront à résoudre ces problèmes.

Le but de cette lettre est de dénoncer la prétention de cette proposi-

tion. En réalité, elle ne représente que l'opinion des exécutifs du SSMU (Student Society of McGill University) et du MAUT (McGill Association of University Teachers) et de leurs quelques alliés.

La plate-forme électorale sur laquelle ont été élus ces représentants ne faisait pas mention de leur appui pour une augmentation des frais de scolarité et définitivement pas de l'ordre de 400 %. Une fois élu, le SSMU n'a jamais donné l'occasion à la population étudiante de se prononcer sur cette question. De plus, ils ont choisi d'ignorer une pétition de quelque 2,600 signatures qui s'opposait à leur rapport. À cela, on peut ajouter différentes associations de McGill qui s'opposent aussi à de telles recommandations. (Exempli gratia : Law Students' Association, Post Graduate Students' Society, Social Work Students' Association et Engineering Undergraduate Society)

Nous croyons que cela démontre très bien que cette question est encore loin du consensus omnium et que les membres du SSMU ont une définition peu conventionnelle du mot représentation.

Nous déplorons donc cet abus de pouvoir et tenons à rectifier la fausse image de la population étudiante de McGill qui est projetée par le SSMU.

Nous aimerions aussi profiter de l'occasion pour appuyer les revendications des étudiants québécois.

- **LISE FAVREAU**
Lettres B.A. U3
- **CHRISTOPHER DEEHY**
Sciences politiques B.A. U3
- **PASCAL ROCHFORT**
Sciences politique B.A. U2
Montréal, le 3 novembre.

■ Et ce problème d'équité ?

Lettre adressée à M. Claude Ryan, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Technologie

NOUS AVONS suivi dans les journaux les travaux de la commission parlementaire sur le financement des universités. Il a été souvent question des frais de scolarité liés évidemment au problème d'accessibilité. Tout le monde se préoccupait des enfants des classes populaires. Même ceux qui prônaient une hausse des frais de scolarité l'assortissaient d'une modification du système de prêts et bourses pour maintenir l'égalité d'accès pour tous. On en prend bien soin de nos classes populaires.

Mais on n'a pas beaucoup parlé de ceux qui, en dernière instance, paient pour l'enseignement universitaire (Québec, Conseil des universités, 1980). Claude Lemerle estimait que les chefs de ménage ayant moins de neuf ans de scolarité contribuaient par leurs impôts 40,8 % des coûts de l'enseignement universitaire alors que seulement 23,8 % de leurs enfants en profitaient. Et de conclure : « Les groupes plus modestes financent en partie les études des rejetons des groupes plus favorisés. »

Le problème de l'égalité d'accès renvoie donc à un problème d'équité, de justice distributive qui vous tient bien à cœur mais dont on ne parle pas.

Comment peut-on exclure du débat sur le financement des universités ce problème d'équité ?

— **PIERRE W. BÉLANGER**
Université Laval

— **VALÉRIEN HARVEY**
Université de Sherbrooke.
Québec, le 30 octobre.

LE DEVOIR

...PASSEPORT **Magazine**

TOUT SUR LE VOYAGE!

LE NOUVEAU MAGAZINE DU DEVOIR CONSACRÉ AU TOURISME

NOTRE PROCHAINE PARUTION

LE SKI

À NE PAS MANQUER... SAMEDI LE 20 DÉCEMBRE

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ OSM

heures d'antenne à l'émission *Au gré de la fantaisie* de Radio-Canada. Un autre a versé \$ 100 pour se procurer un Château Lafitte Rothschild 1969 tiré de la cave à vin de la violoncelle de l'OSM, Lyse Vézina.

C'est le directeur administratif de l'OSM, M. Zarin Mehta, qui dirigeait cette originale symphonie, depuis la Salle Tudor.

Le radiothon marquait justement la réouverture de cette magnifique salle, située au cinquième étage du magasin Ogilvy, dans l'ouest de Montréal. Fermée depuis plus de 30 ans, la salle, aux boiseries de chêne massif, accueillera dorénavant diverses manifestations artistiques.

Le public a pu goûter l'accoustique impeccable de l'enceinte au cours du week-end. Plusieurs concerts y ont été présentés. Des lauréates des derniers concours de l'OSM, les pianistes Lubille Yoonhi-Chung et Amina Acre, de même que la violoniste Marie Lacasse, s'y sont en outre exécutés.

Le comité féminin de l'OSM, instigateur du radiothon est un organisme bénévole qui a comme mission l'éducation musicale et la levée de fonds pour l'Orchestre. Sous la responsabilité de Mmes Odette Gagnon et Danielle Gravenor, près de 200 bénévoles ont participé à la tenue de cette manifestation. La station de radio CFQR (92.5), le journal *La Presse*, le journal *The Gazette* et le magasin Ogilvy ont également participé.

Divers animateurs se sont succédés sur les ondes de CFQR, dont Mmes Pauline Couture, Claudette Dionne, Mark Burns et Henry Fogel du *Chicago Symphony*. Une symphonie en dons majeurs mais qui a donc aussi donné du plaisir à l'oreille en plus de faire résonner les trons de l'OSM.

◆ Libre-échange

il était politiquement dangereux et économiquement inopportun d'abandonner complètement, en 1983, une telle option; aussi l'approche mixte, combinant diversification et continentalisme, fut-elle alors choisie, comportant un *étapisme exploratoire prudent*.

L'héritage libéral de politique commerciale, et généralement économique, légué aux conservateurs, limitait la marge de manoeuvre de ces derniers: une Troisième Option aux résultats modestes et une approche de libre-échange sectoriel plutôt dans l'impasse, le tout sur la toile de fond protectionniste du grand voisin du Sud, ne permettaient pas beaucoup de créativité en politique étrangère canadienne. Aussi, avons-nous assisté à la reprise de la thèse libérale de 1983, celle de la compatibilité entre la politique antérieure de diversification et le projet à promouvoir de libre-échange avec, toutefois, une conception plus extensive du continentalisme, devant aller vers le libre-échange général.

C'est ainsi que nous pouvons parler de « Quatrième Option », le libre-échange général étant, désormais, considéré non seulement compatible avec la diversification mais aussi un tremplin pour la réussite de cette dernière, et vice-versa.

Quel est le raisonnement à l'appui de cette nouvelle Option du gouvernement conservateur?

On peut penser, tout d'abord, qu'il y a des secteurs où, sous certaines

conditions (par exemple, adoption d'une véritable formule de *mandats mondiaux de production*), une plus grande coopération, voire intégration canado-américaine, renforcerait l'économie canadienne (spécialisation, modernisation, transferts technologiques, etc.) dans ses démarches de pénétration des marchés d'autres pays, voire de redéploiement réussi et d'internationalisation accrue du capital canadien, grâce à des alliances continentalistes avec le capital américain. D'autre part, il n'est pas à exclure que certaines opérations de diversification, notamment par la voie de la coopération transnationale, puissent renforcer l'économie canadienne et accroître son poids dans la relation continentaliste canado-américaine, permettant au Canada, comme aussi à ses partenaires dans la diversification, de renforcer leur présence dans le sous-continent américain. D'ailleurs, l'interpénétration multinationale et transnationalisée du capital fait que ce capital canadien n'est pas toujours, ni dans la diversification, ni dans le continentalisme, dans des situations de rapports bien identifiés: les alliances transnationales de groupes font que l'on rencontre chez le partenaire américain, dans le continentalisme et chez les autres partenaires dans la diversification, un capital souvent internationalisé (le capital européen, ou japonais, par exemple, peut servir de la politique de diversification canadienne comme tremplin pour une présence en Amérique du Nord ou, lorsqu'il y est déjà présent, ramener le Canada à un contexte continentaliste; d'autre part, le capital canadien pourrait recourir à des alliances continentalistes avec le capital américain en vue d'accroître sa propre portée de diversification).

Ceci dit, on devrait préciser quelque peu le débat sur la relation entre les deux politiques, pour indiquer les

imperfections de la nouvelle approche.

Cette « Quatrième Option » impliquant un rapprochement canado-américain, pourrait hypothéquer la crédibilité de la politique de diversification face à certains gouvernements étrangers (européens, japonais, etc.) et aussi face à divers segments de la société canadienne (secteur public, secteur privé, milieux universitaires, de mass media, etc.), suscitant certains doutes quant à la volonté de diversifier. Elle renforcerait, par ailleurs davantage les effets de la Deuxième que ceux de la Troisième Option (vu le poids actuel de la réalité continentaliste transnationale et transrégionale), ne pouvant pas ainsi maintenir l'équilibre entre les deux. Toute diversification, enfin, pouvant résulter de cette « Quatrième Option », serait davantage la diversification d'une économie nord-américaine (canado-américaine) que celle d'une économie canadienne voulant se distinguer des États-Unis (objectif, aux années 70, de la politique de diversification). En somme, le glissement, à partir d'une « Quatrième Option », vers un certain nombre d'effets de la Deuxième Option, ramènerait le débat de son évaluation (de la « Quatrième Option »), en bonne partie, sur l'intégration continentaliste, avec ses avantages et ses inconvénients.

◆ Français

octobre 1985 par le Conseil de la langue française indiquait qu'à ce moment, seulement 16% des Québécois affirmaient de faire aborder très souvent ou souvent en anglais dans les magasins.

Au sujet de l'opportunité de poursuivre les commerces qui contraignent à la loi 101 en n'affichant pas uniquement en français, 47,9%

des répondants se disent d'accord avec des poursuites et presque autant, 47,4%, sont en désaccord.

Un Québécois sur quatre (25,1%) estime maintenant que « la situation du français s'est détériorée depuis un an dans l'affichage commercial ». Cette proportion n'était que de 8% il y a un an, selon le sondage du Conseil d'octobre 1985.

A Montréal, où les problèmes linguistiques sont les plus aigus, la proportion de ceux qui croient que la situation du français s'est détériorée dans l'affichage atteint 39,9%.

Il y a également une forte croissance de ceux qui croient que la situation du français s'est détériorée dans « les services à la clientèle » (14,8% contre seulement 4% en octobre 1985), au travail (10,7% contre 6% il y a un an) et dans les modes d'emploi inscrits sur différents produits (20,2% contre 5% en octobre 1985).

Une autre série de questions visait à déterminer les opinions des Québécois face à certaines propositions.

On compte 75,2% des répondants qui se disent « tout à fait d'accord » ou « plutôt d'accord » avec l'affirmation « qu'au Québec, le français doit être la langue des commerces ».

Les commerçants devraient-ils aborder leur clientèle en français? 88,2% des répondants disent oui.

Dans ces deux cas, les proportions notées dans le sondage de la firme Léger et Léger recourent de façon à peu près parfaite les données du sondage de l'Office de la langue française d'octobre 1985.

Enfin, une dernière question linguistique portait sur l'obligation faite aux enfants des nouveaux immigrants de fréquenter l'école française.

Il y a 79,8% des répondants qui se disent d'accord avec cette politique et 18,8% s'y opposent.

Sondés sur leurs intentions de vote

en cas d'élection, 36,8% des répondants donnent leur appui au Parti libéral de Robert Bourassa tandis que 26,6% voteraient pour le Parti québécois et 7% pour le Nouveau Parti démocratique.

Samedi, la plupart des quotidiens faisaient état d'un autre sondage du Conseil de la langue française qui démontrait le déclin du visage français du Québec.

◆ Jeunes

quelques magasiniers qui échangent, trafiquent, vendent trois siècles d'histoire pour quelques heures de pouvoir? ».

Au cours de ce banquet organisé par la SSJB de Montréal et celle de Montréal-Nord (il y avait plus de 200 convives), l'ex-ministre Camille Laurin, père de la Charte de la langue française adoptée en août 1977, a lu un texte contresigné par sept autres détenteurs du titre de « patriote »: Jean Duceppe, Raymond Lévesque, Andrée Ferretti, François-Albert Angers, Marcel Chaput, Jacques Parizeau et G. Cholette. Cette « déclaration commune » prend en compte une « reconquête par une majorité démocratique indiscutable » sur le chapitre des droits du français, « ce qui mettrait fin une fois pour toutes au mépris, à l'humiliation pour notre langue, de même qu'à sa défiguration ». Les huit signataires disent que toute atteinte à la Loi 101 « ne peut avoir pour effet que d'altérer cet acquis fondamental, résultat de notre effort séculaire ». Cette déclaration-manifeste rappelle que « dans le monde contemporain, aucun peuple accepte de ne pas vivre à cent pour cent de lui-même. Nous n'en exigeons pas plus, et pas moins ». Les huit cosignataires demandent au gouvernement du Québec de restaurer la Charte de la langue française « et de ne plus toucher à ce qui en reste ».

Prenez vos aises, la classe Affaires déploie ses ailes

Espace, confort et distinction, la classe Affaires d'Air Canada est devenue

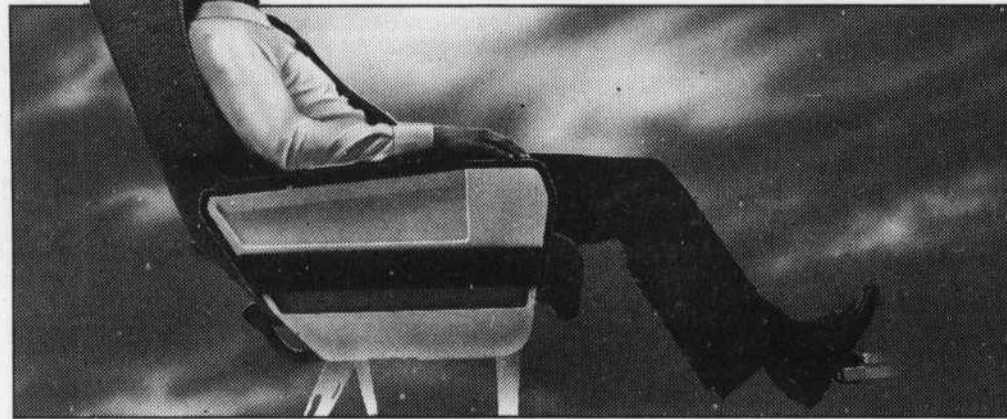
la norme d'excellence en Amérique du Nord. À l'aéroport, enregistrement en deux minutes, embarquement, débarquement et traitement des bagages prioritaires. En vol, la cabine classe Affaires est un espace de suprême sérénité.

Où votre fauteuil, d'une insolente largeur, vous offre l'inclinaison la plus horizontale et le plus de place pour les jambes disponible en avion, avec même, en ex-

clusivité, un repose-pied! Où la plus

grande table du ciel se déploie devant vous, pour vous inviter à travailler, ou à boire et à manger sur serviette

de lin et dans de la véritable porcelaine.



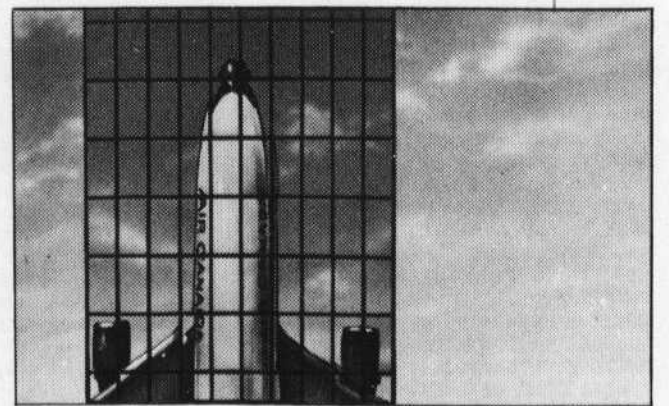
La classe Affaires d'Air Canada. Le meilleur service au monde vous

offre la meilleure grille horaire. Déjà 8 destinations au Canada et aux États-Unis. À partir du 16 novembre, Saskatoon, Regina, Ottawa, St. John's, Los Angeles, San Francisco et Boston. Au total, 200 vols quotidiens



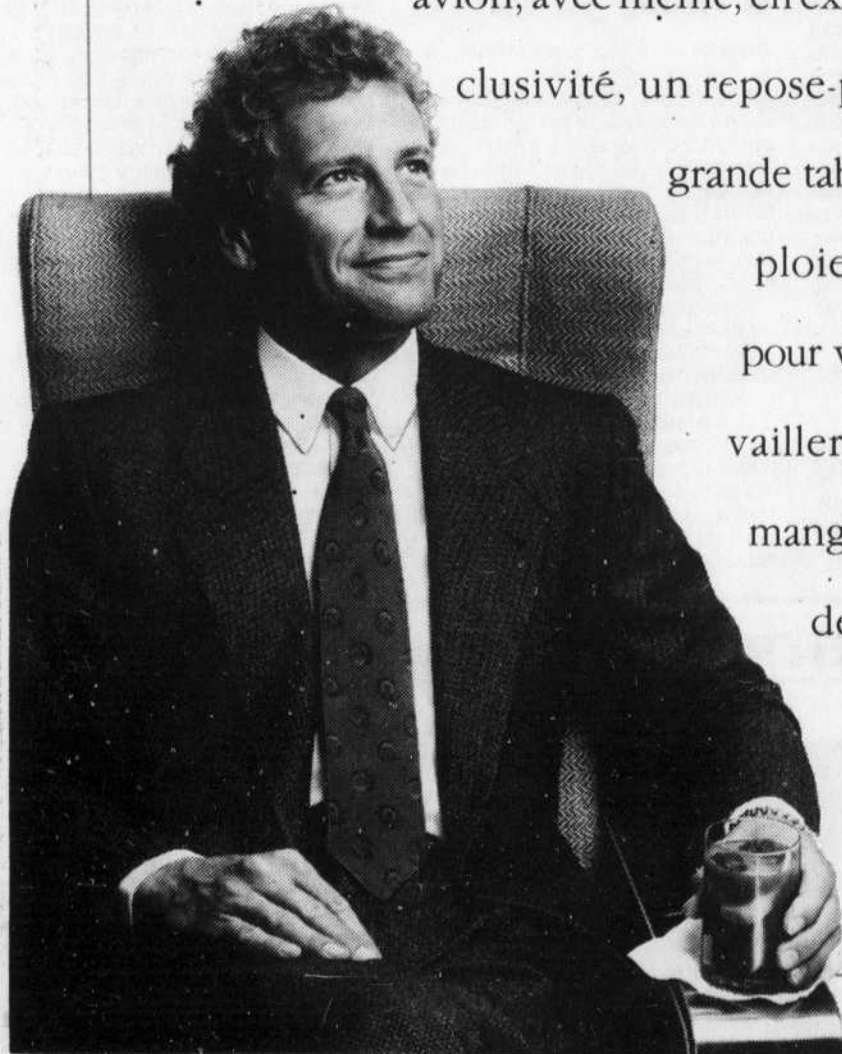
vers 15 grandes villes d'Amérique du Nord. De plus, les membres de l'Aéropilote bénéficieront sur certains vols d'un boni de 1 000 milles à l'aller et au retour sur chaque

voyage effectué entre le 16 novembre 1986 et le 31 janvier 1987. Prenez vos aises, la classe Affaires déploie ses ailes.



Classe Affaires

 AIR CANADA



Montréal, lundi 17 novembre 1986

MACRO-ÉCONOMIE

Les prix des maisons neuves se maintiennent à la hausse

L'indice des prix des logements neufs (1981 = 100) au Canada s'est établi à 107.2 en septembre, en hausse de 2.1 % par rapport à août. Cet indice des prix de vente des entrepreneurs en construction résidentielle, en progression depuis 16 mois, dépasse de 10.6 % le niveau enregistré il y a un an. Entre août et septembre 1986, l'indice estimatif de Statistique Canada des maisons seulement s'est accru de 2.2 % et celui des terrains seulement, de 1.5 %.

En septembre, l'augmentation la plus forte des prix des maisons neuves s'est produite à Toronto (4.6 %). Cette ville affiche maintenant sa plus forte hausse en 12 mois (22.1 %) depuis 1974. Au Québec, Statistique Canada souligne que les hausses des prix se rapprochent de très près des niveaux de l'Ontario.

Niveau record des visites au Canada

Statistique Canada rapporte qu'au cours du mois de septembre dernier, les visites des résidents des États-Unis ainsi que de ceux des pays autres que les États-Unis connaissent leur plus haut niveau depuis septembre 1972. Cette forte augmentation des visites de l'étranger se maintient depuis le début de l'année.

Par ailleurs, les Canadiens voyagent plus dans leur pays. Entre avril et juin de cette année, le nombre de Canadiens qui ont voyagé à l'intérieur du pays a été estimé à 28 millions. Ce chiffre représente une augmentation de 23 % par rapport à 1984, ou une progression d'environ cinq millions de voyageurs. Par rapport à l'année record de 1979, le niveau est à peu près le même.

Le revenu de travail augmente

Selon les estimations préliminaires de Statistique Canada, le revenu du travail au Canada a augmenté de 4.5 % entre août 1985 et août 1986 pour s'établir à \$ 22,446 millions. Le taux de croissance moyen en un an, calculé pour les sept premiers mois de 1986, était de 5.7 %.

Les ventes au détail US chutent

WASHINGTON (AFP) — Les ventes au détail ont chuté de 5 % en octobre aux États-Unis, le plus fort recul mensuel jamais enregistré, a annoncé le ministère du Commerce.

Ce repli, qui s'explique surtout par un recul des ventes d'automobiles (moins 18.8 %), suit une hausse de 5.3 % en septembre.

Les ventes au détail fournissent une indication immédiate sur la demande des particuliers, l'un des principaux soutiens à l'activité économique.

Le recul des ventes d'automobiles le mois dernier coïncide avec la fin des modalités de crédit très favorables consenties par la plupart des constructeurs automobiles américains afin de liquider leurs stocks de modèles 1986. Ces incitations s'étaient traduites par une hausse de 22.3 % des ventes en septembre.

La production industrielle US stagne

WASHINGTON (AFP) — La production industrielle des États-Unis est restée inchangée en octobre, après avoir augmenté de 0.1 % en septembre, a annoncé la Réserve fédérale américaine.

Une baisse de 4.6 % de l'activité dans l'automobile a gommé les effets d'une hausse de la production dans plusieurs autres secteurs : industries de la défense et de l'espace (plus 0.7 %), entreprises liées à la fourniture de services publics (plus 0.9 %).

L'industrie américaine reste sur une note de très faible croissance. La production a augmenté de 1.3 % au cours des 12 derniers mois.

Le ministère du Commerce avait auparavant annoncé un recul de 5 % des ventes de détail (l'un des principaux indicateurs de la demande des particuliers) en octobre sous l'effet d'une chute des achats de voitures neuves.

Moins marqué que dans l'automobile, le recul de l'activité s'est poursuivi le mois dernier dans le secteur des mines, notamment dans le pétrole et le gaz. L'activité y a baissé de 0.3 % en octobre, portant à 10.6 % le recul au cours des 12 derniers mois.

Fiducie du Québec, au RÉA

(PC) — La Fiducie du Québec, une institution du Mouvement Desjardins, fera un appel public à l'épargne destiné à recueillir une somme de \$ 20 millions. Le prospectus provisoire sera déposé cette semaine auprès de la Commission des valeurs mobilières du Québec (CVMQ).

C'est ce qu'a indiqué le président de la Fiducie, M. Hervé Hébert, alors qu'il était interrogé hier dans le cadre de l'émission télévisée *Économie, finance et*

cie. Il s'agira d'une émission d'actions subalternes et l'inscription à la Bourse de Montréal est prévue au début de l'année prochaine. C'est la deuxième institution du Mouvement Desjardins, après le Crédit industriel, à faire son entrée dans le marché boursier.

M. Hébert a par ailleurs indiqué que l'organisme qu'il dirige est prêt à procéder à une acquisition à l'extérieur du Québec lors-

Voir page 11 : Fiducie du Québec

Le cours boursier des pétrolières reflète déjà un prix du baril supérieur à \$ 15 US

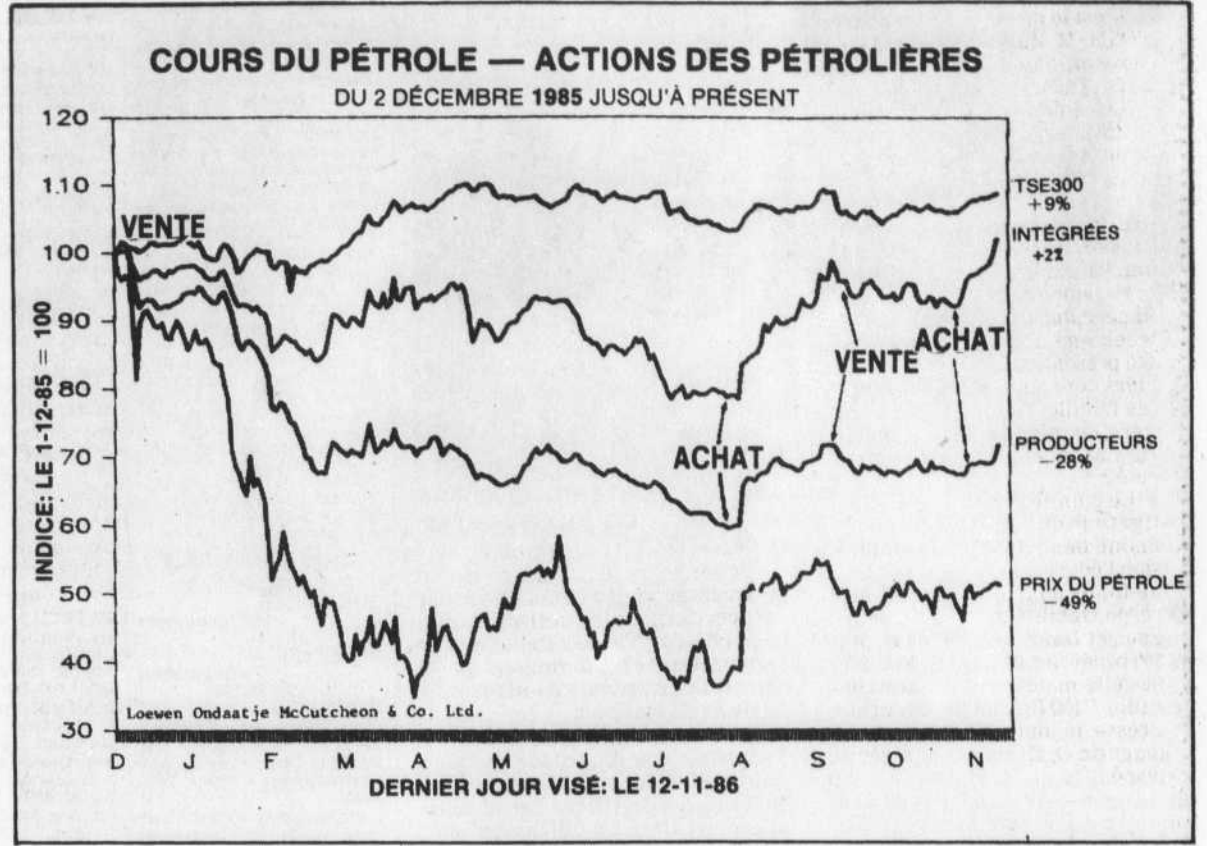
LA BONNE ACTION

PIERRE LUSSIER, MBA
collaboration spéciale
L'auteur est professeur au Cégep Bois-de-Boulogne

Le pétrole n'a pas d'odeur. Après avoir fait valser à sa guise l'orgueilleux peuple français ainsi que l'inébranlable président Reagan dans l'affaire des otages, l'imam Khomeiny, qui trouve sa source d'inspiration sensiblement au même niveau spirituel que notre ministre de l'Éducation, est à la veille d'imposer sa ligne de conduite à la communauté pétrolière internationale. Le rêve yamanien, qui consistait à agrandir la part de marché de l'OPEP, semble maintenant chose du passé et le prix de l'or noir pourrait maintenant retrouver sa pente ascendante des belles années... de l'industrie.

En effet, la politique de prix élevés, défendue par l'Iran (jadis le mouton noir de l'OPEP) est la solution de rechange à l'échec de celle du sheikh Yamani. Ce dernier était patient, la famille royale l'était moins. D'ailleurs, ce matin on devrait en savoir plus long au sujet de la possibi-

Voir page 11 : La bonne action



Deux sociétés régionales sollicitent l'épargne du public dans la cadre du régime d'épargne-actions

RÉAction

JEAN CHARTIER

Les prospectus de deux firmes régionales ont été déposés par le courtier Deacon Hodgson récemment. Le prospectus provisoire de la société Espalau a été déposé le 2 octobre par le courtier Deacon Hodgson et il se distingue des autres émissions d'épargne-actions en ce qu'il offre une action ordinaire et une action privilégiée. La société sollicite \$ 3 millions sous forme de 200,000 unités à \$ 15.

L'action ordinaire est offerte à \$ 3 et l'action privilégiée convertible offrant un dividende de 7 % affiche un prix de vente de \$ 12, soit une prime de 33 % par rapport à l'action ordinaire, puisqu'elle offre un droit de conversion perpétuel en trois actions ordinaires de ladite action privilégiée.

Le groupe Espalau est une toute petite société puisque son chiffre d'affaires a totalisé \$ 5 millions en 1985 et qu'il provient de la clientèle fréquentant les motels de Val D'Or. Il s'agit du motel L'escalade, du motel Pal, de l'Auberge des gouverneurs et du motel Sigma.

Le bénéfice net de la société n'a été que de \$ 94,000 en 1985, mais il se chiffre à \$ 406,000 pour l'exercice financier terminé le 31 août. Cela re-

Compagnie	Prix d'émission	Bénéfice		Valeur comptable		Ratio cours-bén.
		1986	1987	avant placement	après placement	
Espalau	\$ 3.00	\$ 0.23		\$ 0.98	\$ 1.66	13
Cabano D'Anjou	\$ 5.00	\$ 0.25	\$ 0.47	\$ 1.63	\$ 2.63	11



présente 23 cents par action en regard de cinq cents l'année précédente. Le ratio cours-bénéfice est donc de 13, ce qui est légèrement supérieur à la moyenne actuelle et, dans le cas des actions privilégiées, ce rapport atteint même 17, car il s'agit plutôt de 23 cents sur des actions payées \$ 4.

Les principaux actionnaires de la société Espalau sont MM. Roland Massé, de la société de formation Massé et Gauthier, Normand Cliche, du cabinet Cliche et Cliche et de la Rotisserie Rouyn-Noranda, Roger et Yvon Gareau, de Gareau Pontiac Buick de Val D'Or, et Réal Dallaire, chef de la direction. Ces cinq associés détiennent 82 % de 1,990,000 actions émises à la suite de la restructuration du capital en vue de la présente émission.

L'actif corporel avant le placement de la société est de \$ 1,985 million, ce qui procure une valeur comptable légèrement au-dessous d'un dollar pour l'action. Après considération du placement du public, l'avoir des actionnaires atteindra les \$ 4,660 millions pour 2.8 millions d'actions, ce qui se traduit par une valeur comptable de \$ 1.66 en moyenne par action, qu'elle soit payée \$ 3 ou \$ 4.

Un autre groupe régional du Bas-Saint-Laurent offre une émission d'épargne-actions dans le secteur du transport par camion. C'est la seule émission RÉA dans ce secteur. Le Groupe Cabano D'Anjou a déposé son prospectus provisoire le 3 octobre pour un capital-actions de \$ 5 millions.

Il s'agit d'un million d'actions offertes à \$ 5. Les compagnies Transport Cabano, Transport D'Anjou, Courrier BSL et Transport Interprovincial ont connu une forte expansion ces dernières années et de nouvelles acquisitions sont prévues. Celles-ci forment ensemble le plus important groupe de transport routier à l'est de Québec.

Le chiffre d'affaires de Transport Cabano a été de \$ 24 millions au cours de l'exercice financier terminé le 30 avril dernier. Le bénéfice net a atteint \$ 733,000, soit environ 25 cents par action. Pour les 12 semaines terminées au 26 juillet, le chiffre d'affaires est de \$ 7.1 millions pour le nouveau groupe, et le bénéfice net, en très forte progression, s'établit à \$ 550,000.

Il y a donc eu très nette amélioration du bénéfice. Pour l'exercice se terminant le 2 mai 1987, la compagnie prévoit un achalandage de \$ 28 millions et un bénéfice net de \$ 1.2 million, soit 47 cents par action. Pour le dernier exercice financier, le ratio cours-bénéfice est de 20, mais il ne dépasse pas 10.7 pour l'année en cours d'après les prévisions de la compagnie. Ce rapport est excellent et il a donc de bonnes chances de se concrétiser puisque le bénéfice net des 12 premières semaines est fort élevé.

Les principaux actionnaires de Cabano D'Anjou sont MM. Reno et Réal Emond, qui détiennent respectivement

Voir page 10 : REAction

LES TITRES RÉA

Date d'inscription	Émetteur	Déduction	Montant (millions)	Prix à l'émission	Prix au marché 10-11-86	Prix au marché 14-11-86	Var.
07-08-86	* A. Lambert International	100 %	5.0	5.0 \$	380	400	+20
10-12-85	* ACSJ	150 %	2.0	200	325	330	+5
01-08-86	* Acier Leroux	100 %	5.0	5.0 \$	455	435	-20
24-04-84	* Allgro	150 %	3.5	5.0 \$	20 1/2	20 1/2	—
22-08-86	* Alimentation Couche-Tard	100 %	2.5	200	320	320	—
14-11-85	* Antopex	150 %	5.0	5.0 \$	8 1/2	8 1/2	+ 1/4
9-10-86	* Auto Point	100 %	2.0	—	220	230	+15
22-06-84	* Berkley pr. conv.	150 %	4.0	400	5 1/2	5 1/2	+ 1/4
30-09-86	* Bestar Inc.	100 %	8.1	5 1/2 \$	5 1/2	5 1/2	—
07-11-85	* Bilrite	100 %	11.5	8.0 \$	8	8	—
28-05-85	* Bombardier B	75 %	28.6	6.5 \$	25 1/2	25 1/2	—
27-11-84	* Biotech Electronics	150 %	7.0	5.0 \$	460	490	+30
13-08-86	* Cambior	75 %	15.0	10.0 \$	14 1/4	14 1/4	—
15-06-84	* Canam Manac Inc. A	100 %	9.5	3 1/2 \$	12 1/2	12 1/2	—
21-05-86	* Canam Manac	50 %	51.1	15 1/2	12 1/2	12 1/2	—
08-12-84	* Cancom	150 %	20.0	5.0 \$	11 1/2	11 1/2	- 1/4
06-09-85	* Cascades	100 %	17.2	5 1/2 \$	12 1/2	12 1/2	- 1/4
22-03-84	* CB Pak Inc.	75 %	27.0	12 1/2 \$	20 1/2	20 1/2	- 1/4
27-12-84	* CB Pak Inc.	75 %	24.0	12 1/2 \$	20 1/2	20 1/2	- 1/4
10-09-85	* Ciment St-Laurent A	50 %	14.0	11.0 \$	19	18 1/2	- 1/4
03-10-84	* Circo Craft Inc.	150 %	23.1	8 1/4 \$	8 1/4	8 1/4	- 1/4
15-06-85	* CFCF Inc.	75 %	44.0	13 1/4 \$	19 1/2	19 1/2	—
23-04-85	* Consolidated Bathurst	50 %	100.0	16 1/4 \$	28	28	—
14-11-85	* Cont. Pharma Cryosan A	150 %	6.0	5.0 \$	6 1/4	6 1/4	+ 1/4
14-11-85	* Cont. Pharma Cryosan B	150 %	6.0	5.0 \$	6	6	+ 1/4
07-05-85	* Corp. Fin. Power	50 %	27.4	27 1/2 \$	22 1/2	22 1/2	- 1/4
11-12-84	* Datagram Inc.	150 %	3.0	300	210	239	+19
26-06-85	* Datamark	150 %	2.0	200	5 1/2	6 1/4	+ 1/4
08-05-86	* Disnat (Investissements)	75 %	2.0	200	275	261	-14
15-06-85	* Dofor Inc.	50 %	25.0	9 1/4 \$	16 1/2	16 1/2	+ 1/4
06-06-85	* Domtar	50 %	56.2	17 1/2 \$	35	34 1/2	- 1/4
05-12-85	* Donohue Inc.	50 %	16.0	17 1/2 \$	28 1/4	29	+ 1/4
18-12-84	* Entreprises Hartco	150 %	7.0	7.0 \$	305	305	—
30-09-85	* Équipements Denis	150 %	2.0	200	325	340	+15
04-12-85	* F. Armtext Pr. conv.	150 %	2.2	200	160	153	-7
07-11-84	* FCA Internationale	100 %	12.5	18.0 \$	19	18 1/2	- 1/4
22-10-86	* Fourgons Transit	75 %	400.0	400 \$	430	490	+60
09-06-86	* Geoffrion, Lecierc B	75 %	10.5	6.0 \$	6	6	—
29-10-84	* Goodfellow	150 %	5.0	5.0 \$	420	430	+10
17-07-86	* Grillit Inc.	100 %	15.3	9.0 \$	7 1/2	7 1/2	+ 1/4
26-11-85	* Groupe Cogeco	100 %	8.3	7 1/2 \$	8 1/2	8 1/2	—
09-07-86	* Groupe Cogeco	75 %	9.0	9.0 \$	8 1/2	8 1/2	- 1/4
14-10-86	* Groupe DMR	75 %	20.0	8.0 \$	8 1/2	8 1/4	- 1/4
28-10-86	* Groupe Jean Coutu	50 %	48.0	8.0 \$	8 1/2	8 1/2	- 1/4
23-10-85	* Groupe Kaufel	150 %	6.3	200	5 1/4	6	+ 1/4
02-09-86	* Groupe Kaufel	50 %	10.0	—	5 1/4	6	+ 1/4
30-12-85	* Groupe Lacroix	150 %	2.7	350	185	210	+25
24-10-85	* Groupe La Laurentienne B	50 %	30.0	9.0 \$	10 1/2	10 1/2	- 1/4
13-06-86	* Groupe La Laurentienne B	50 %	60.2	14.0	10 1/2	10 1/2	- 1/4
11-06-86	* Groupe SNC	50 %	47.2	13.0 \$	11 1/2	11 1/2	—
06-01-86	* Groupe Toteq	150 %	2.0	200	310	295	-15

Voir page 11 : Les titres RÉA



Le groupe Espalau se veut une petite société qui a réalisé un chiffre d'affaires de \$ 5 millions en 1985; une partie de ce total provient de l'exploitation de l'Auberge des gouverneurs de Val D'Or.

REAction

ment 1.348 million et 899,000 actions de la nouvelle compagnie, soit plus de 69 % des actions du nouveau groupe, en tenant compte du million d'actions qui doivent être émises. L'avis des actionnaires était de \$ 3.651 millions le 31 août, ce qui donne une valeur comptable de \$ 1.63 approximativement avant considération du placement. Après investissement du public, le nombre d'actions passera à 3.248 millions d'actions pour un avoir des actionnaires de \$ 8.651 millions. La valeur comptable des actions après placement est de l'ordre de \$ 2.63. Les nouveaux actionnaires paient

donc presque deux fois la valeur comptable pour les actions de Cabano D'Anjou. Ce n'est nullement un cadeau, mais c'est le rapport que la plupart des émetteurs de titres REA offrent présentement.

Le responsable de l'émission, M. Paul Benetteau, de Deacon Hodgson, souligne que le ratio cours-bénéfice de la plupart des firmes canadiennes et américaines est nettement plus élevé que ce qui est offert par Cabano D'Anjou. Le rapport prix de l'action sur le bénéfice net de Laidlaw est de 21.3 d'après les derniers résultats, et celui de Halco, de 18.4. Les firmes de transport routier n'avaient toutefois pas connu une bonne conjoncture ces dernières années.

AVIS PUBLICS

PRENEZ AVIS que CHANG LIN, CHANG KUN ET CHANG YEN, Président et domiciliés au 5880 Byers, Brossard, Province de Québec J4Z 2E7, s'adresseront au Ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat leur permettant de changer leur nom en celui de CHANG LIN, CHANG KUN ET CHANG YU SAUV.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE TERREBONNE NO. 700-02-2714-864 COUR PROVINCIALE LA CORPORATION MUNICIPALE DE SAINT-MARGUERITE DU LAC MASSON Demanderesse

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION PRENEZ AVIS que la corporation EVENEMENTS CULTURELS AGITATO demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

AVIS EST donné, conformément à l'article 157(d) du Code Civil du Québec, que THE RAINBOW JEAN COMPANY LIMITED (LA SOCIÉTÉ RAINBOW JEAN LIMITED, par "General Assignment of Book Depts" exécuté le 31 octobre 1986 et enregistré à Montréal sous le numéro 3789509, a cédé et transféré toutes dettes, présentes ou futures, payables à BOSTON CANADA.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE TERREBONNE NO. 700-02-2716-869 COUR PROVINCIALE GASTON HARDON Partie demanderesse SERGE SYNOT ET GINETTE MAHEUX VALLEE Partie défenderesse

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION PRENEZ AVIS que la corporation EVENEMENTS CULTURELS AGITATO demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-02-032481-868 COUR PROVINCIALE GASTON HARDON Partie demanderesse SERGE SYNOT ET GINETTE MAHEUX VALLEE Partie défenderesse

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE TERREBONNE NO. 700-02-2716-869 COUR PROVINCIALE LA CORPORATION MUNICIPALE DE SAINT-MARGUERITE DU LAC MASSON Demanderesse

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION PRENEZ AVIS que la corporation EVENEMENTS CULTURELS AGITATO demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

ORDRE EST donné à SERGE SYNOT ET GINETTE MAHEUX VALLEE de comparaître au greffe de cette Cour, le 10 novembre 1986, à 10 heures, dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE TERREBONNE NO. 700-02-2716-869 COUR PROVINCIALE LA CORPORATION MUNICIPALE DE SAINT-MARGUERITE DU LAC MASSON Demanderesse

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION PRENEZ AVIS que la corporation EVENEMENTS CULTURELS AGITATO demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

PRENEZ AVIS que la requérante, Autobus Leo Auger Inc., détentrice du permis M-000051, s'adresse à la C.T.Q. afin d'obtenir les modifications de fréquence et d'horaires des services décrits tels que ci-après indiqués.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE TERREBONNE NO. 700-02-2716-869 COUR PROVINCIALE LA CORPORATION MUNICIPALE DE SAINT-MARGUERITE DU LAC MASSON Demanderesse

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION PRENEZ AVIS que la corporation EVENEMENTS CULTURELS AGITATO demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

A) Ne seront effectués que le vendredi seulement: Sane changement d'horaire: 1. Le départ de terminus voyageur à 5:05 et dont l'arrivée à Hemingford avec changement d'horaire: 2. Le départ d'Hemingford à 6:05 heures A.M. est sur surplus reporté à 19:30 heures et l'arrivée au terminus Voyageur de 7:36 heures A.M. s'effectuera à 20:59 heures.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE TERREBONNE NO. 700-02-2716-869 COUR PROVINCIALE LA CORPORATION MUNICIPALE DE SAINT-MARGUERITE DU LAC MASSON Demanderesse

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION PRENEZ AVIS que la corporation EVENEMENTS CULTURELS AGITATO demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

B) Ne seront effectués que le jeudi seulement: Avec changement d'horaire: 3. Le départ de metro Longueuil de 17:30 heures avec arrivée à Lacolle à 18:40 heures devient départ de Lacolle 20:30 heures avec arrivée au metro Longueuil à 21:40 heures. 4. Le départ de Lacolle de 6:30 heures avec arrivée au metro Longueuil à 7:42 devient départ de Lacolle 20:30 heures avec arrivée au metro Longueuil à 21:40 heures.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE TERREBONNE NO. 700-02-2716-869 COUR PROVINCIALE LA CORPORATION MUNICIPALE DE SAINT-MARGUERITE DU LAC MASSON Demanderesse

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION PRENEZ AVIS que la corporation EVENEMENTS CULTURELS AGITATO demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

N.B. Les services 1, 2, 3 et 4 sont actuellement dispensés du lundi au vendredi. La requérante invoque au surplus l'article 85 des règles de pratique et de régie interne afin que la décision devienne en vigueur à la date où elle sera rendue. Tout intéressé peut introduire une opposition ou une intervention dans les cinq (5) jours suivant la deuxième parution dudit avis en s'adressant à la C.T.Q., au 505 est, rue Sherbrooke, Montréal, Q.C. H2L 1K2. 2ème parution: 17 novembre 1986. 3ème parution: 18 novembre 1986. 4ème parution: 19 novembre 1986. Procureurs de la requérante: CORBELL, GROLEAU & DUFRESNE

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE TERREBONNE NO. 700-02-2716-869 COUR PROVINCIALE LA CORPORATION MUNICIPALE DE SAINT-MARGUERITE DU LAC MASSON Demanderesse

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION PRENEZ AVIS que la corporation EVENEMENTS CULTURELS AGITATO demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

ATAPOUF Pour perdre du poids, mangez moins, faites plus d'exercice. Logo de participation.

PRENEZ AVIS que la compagnie DOSCO (QUÉBEC) L.T.E.E., corporation constituée en vertu de la partie 1 de la Loi sur les compagnies (Québec), demandera sous peu à l'inspecteur général des institutions financières la permission de procéder à sa dissolution volontaire.

AVIS DE CHANGEMENT DE NOM AVIS EST donné par la présente que Israël Lybanon, homme d'affaires de la ville et district de Montréal, et domicilié au 5700 boulevard Cavendish, appartement 802, s'adressera au Lieutenant-Gouverneur en Conseil afin d'obtenir un décret lui permettant de changer son nom en celui de Alex Lybanon.

AVIS EST par les présentes donné conformément à l'article 157(d) du Code Civil, qu'un acte de transfert et cession de toutes les créances présentes ou futures de Transport Panama Inc. ayant sa principale place d'affaires à Brossard, St-Louis Marieville, Québec en faveur de la Banque Nationale du Canada en date du 5 septembre 1985, a été enregistré au bureau d'enregistrement de Rouville le 12 septembre 1985 sous le numéro 176917.

AVIS EST donné, conformément à l'article 157(d) du Code Civil du Québec, que STANBEL L.T.E.E./STANBEL LTD. (résultant de l'amalement de "Stanbel Ltee/Stabel Spawecores Ltd."), par "General Assignment of Book Debts" exécuté le 11 novembre 1985 et enregistré à Montréal sous le numéro 3791432, a cédé et transféré toutes dettes, présentes ou futures, payables à BOSTON FACTORS OF CANADA, INC.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-04-004351-893 COUR SUPÉRIEURE DAME HENRIETTE AOUN Demanderesse ELIAS ABOU ARRAGE (ARRAJE) Défendeur

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-02-032478-864 COUR PROVINCIALE GASTON HARDON Partie demanderesse JEAN-CLAUDE BAILLARGEON ET PAULINE BAILLARGEON Partie défenderesse

PRENEZ AVIS que ERNEST HALLÉ, 915 De Bretagne app 5, Bâle Comm. G5C 1X8 titulaire du permis de camionnage en vrac numéro 5-050136-0003 pour la région 09, s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour obtenir le transfert de son permis, en faveur de RICHARD LÉVESQUE, 1212 rue Port Cartier, G5B 1E5.

PRENEZ AVIS que le requérant LAURENT GAULIN, sis à Tourville, cité L'Islet, P.Q. détenteur des permis 5-000108-001 et 002, région 3, s'adresse à la Commission des Transports du Québec afin de transférer ledit permis en faveur de Transport G.L.R. Inc., sis à Tourville, cité L'Islet, P.Q. région 3, le tout conformément aux dispositions de l'article 30 de la R.P.R.C.I.O et de demande à ce que la décision soit exécutoire immédiatement.

AVIS EST par les présentes donné que le contrat de vente en date du 30 octobre 1986 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à LES SYSTEMES D'INFORMATIQUE LATIN ARBES INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal le 11 novembre 1986, sous le numéro 3792396.

AVIS EST par les présentes donné que le contrat de vente en date du 15 octobre 1986 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à PICMAT, BATIMENT TRAVAUX PUBLICS INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal le 11 novembre 1986, sous le numéro 3787835.

AVIS EST donné que BRISSETTE AUTOMOBILES L.T.E.E. ayant son siège social au 880 Notre-Dame à Berthierville, Q.C. détenteur des permis M-600576-013 et M-600576-014 pour la location de camions, tracteurs à court et long terme s'adresse à la Commission des Transports du Québec dans le but de transférer ses permis en faveur de TRANSPORT M.L.F. INC. ayant son siège social au 3911, Chemin du Lac St-Norbert, Qué. conformément aux dispositions de l'article 30 du règlement sur les règles de pratique et de régie interne de la C.T.Q.

AVIS EST donné que TRANSPORT O. JASMIN & FILS INC., 8377 rue Chénier, Anjou, Qué. demande à la Commission des Transports du Québec de transférer son permis M507626-001A à Michel Jasmin, 3261, St-Paul, Le Gardeur, Qué. Le permis M507626-001A, André Jasmin, 6894, Etienne Bouchard, Montréal, Qué. Le permis M507626-001A à Pierre Jasmin 4364, Delage, St-Léonard, Qué. Tous ces permis sont de la région 10 conformément aux articles 30 et 85 des règles de pratique de la C.T.Q.

AVIS EST par les présentes donné que le contrat de vente en date du 27 août 1986 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à 140751 CANADIEN, faisant affaires sous la raison sociale de VALENTINA OUTERWAER, LEE FAISANT AFFAIRES SOUS LA RAISON SOCIALE DE «LES MODES CHERES» a été enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal le 4e jour d'octobre 1986, sous le numéro 3742676.

AVIS EST donné que TRANSPORT O. JASMIN & FILS INC., 8377 rue Chénier, Anjou, Qué. demande à la Commission des Transports du Québec de transférer son permis M507626-001A à Michel Jasmin, 3261, St-Paul, Le Gardeur, Qué. Le permis M507626-001A, André Jasmin, 6894, Etienne Bouchard, Montréal, Qué. Le permis M507626-001A à Pierre Jasmin 4364, Delage, St-Léonard, Qué. Tous ces permis sont de la région 10 conformément aux articles 30 et 85 des règles de pratique de la C.T.Q.

AVIS EST donné que TRANSPORT O. JASMIN & FILS INC., 8377 rue Chénier, Anjou, Qué. demande à la Commission des Transports du Québec de transférer son permis M507626-001A à Michel Jasmin, 3261, St-Paul, Le Gardeur, Qué. Le permis M507626-001A, André Jasmin, 6894, Etienne Bouchard, Montréal, Qué. Le permis M507626-001A à Pierre Jasmin 4364, Delage, St-Léonard, Qué. Tous ces permis sont de la région 10 conformément aux articles 30 et 85 des règles de pratique de la C.T.Q.

AVIS EST donné que TRANSPORT O. JASMIN & FILS INC., 8377 rue Chénier, Anjou, Qué. demande à la Commission des Transports du Québec de transférer son permis M507626-001A à Michel Jasmin, 3261, St-Paul, Le Gardeur, Qué. Le permis M507626-001A, André Jasmin, 6894, Etienne Bouchard, Montréal, Qué. Le permis M507626-001A à Pierre Jasmin 4364, Delage, St-Léonard, Qué. Tous ces permis sont de la région 10 conformément aux articles 30 et 85 des règles de pratique de la C.T.Q.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-02-032478-864 COUR PROVINCIALE GASTON HARDON Partie demanderesse JEAN-CLAUDE BAILLARGEON ET PAULINE BAILLARGEON Partie défenderesse

ORDRE EST donné à JEAN CLAUDE BAILLARGEON ET PAULINE BAILLARGEON de comparaître au greffe de cette Cour, le 10 novembre 1986, à 10 heures, dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.

AVIS EST donné que M. CLAUDE BILGRAS, 11191, route 148 R.R. 1 Ste-Scholastique, Qué. détenteur du permis M-503552-D-001 région 06 s'adresse à la Commission des Transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de DENIS DAGENAIS, 205, Chemin Oka à Oka, Qué. région 06 conformément aux dispositions de l'article 30 du règlement sur les règles de pratique et de régie interne de la C.T.Q.

AVIS EST donné que TRANSPORT O. JASMIN & FILS INC., 8377 rue Chénier, Anjou, Qué. demande à la Commission des Transports du Québec de transférer son permis M507626-001A à Michel Jasmin, 3261, St-Paul, Le Gardeur, Qué. Le permis M507626-001A, André Jasmin, 6894, Etienne Bouchard, Montréal, Qué. Le permis M507626-001A à Pierre Jasmin 4364, Delage, St-Léonard, Qué. Tous ces permis sont de la région 10 conformément aux articles 30 et 85 des règles de pratique de la C.T.Q.

ORDRE EST donné à JEAN CLAUDE BAILLARGEON ET PAULINE BAILLARGEON de comparaître au greffe de cette Cour, le 10 novembre 1986, à 10 heures, dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.

AVIS EST donné que M. CLAUDE BILGRAS, 11191, route 148 R.R. 1 Ste-Scholastique, Qué. détenteur du permis M-503552-D-001 région 06 s'adresse à la Commission des Transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de DENIS DAGENAIS, 205, Chemin Oka à Oka, Qué. région 06 conformément aux dispositions de l'article 30 du règlement sur les règles de pratique et de régie interne de la C.T.Q.

AVIS EST donné que TRANSPORT O. JASMIN & FILS INC., 8377 rue Chénier, Anjou, Qué. demande à la Commission des Transports du Québec de transférer son permis M507626-001A à Michel Jasmin, 3261, St-Paul, Le Gardeur, Qué. Le permis M507626-001A, André Jasmin, 6894, Etienne Bouchard, Montréal, Qué. Le permis M507626-001A à Pierre Jasmin 4364, Delage, St-Léonard, Qué. Tous ces permis sont de la région 10 conformément aux articles 30 et 85 des règles de pratique de la C.T.Q.

AVIS EST donné que TRANSPORT O. JASMIN & FILS INC., 8377 rue Chénier, Anjou, Qué. demande à la Commission des Transports du Québec de transférer son permis M507626-001A à Michel Jasmin, 3261, St-Paul, Le Gardeur, Qué. Le permis M507626-001A, André Jasmin, 6894, Etienne Bouchard, Montréal, Qué. Le permis M507626-001A à Pierre Jasmin 4364, Delage, St-Léonard, Qué. Tous ces permis sont de la région 10 conformément aux articles 30 et 85 des règles de pratique de la C.T.Q.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-02-033190-864 COUR PROVINCIALE GASTON HARDON Partie demanderesse JACQUES DESSUREAULT ET PAULINE DESSUREAULT Partie défenderesse

ORDRE EST donné à JACQUES DESSUREAULT ET PAULINE DESSUREAULT de comparaître au greffe de cette Cour, le 10 novembre 1986, à 10 heures, dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.

AVIS EST donné que TRANSPORT O. JASMIN & FILS INC., 8377 rue Chénier, Anjou, Qué. demande à la Commission des Transports du Québec de transférer son permis M507626-001A à Michel Jasmin, 3261, St-Paul, Le Gardeur, Qué. Le permis M507626-001A, André Jasmin, 6894, Etienne Bouchard, Montréal, Qué. Le permis M507626-001A à Pierre Jasmin 4364, Delage, St-Léonard, Qué. Tous ces permis sont de la région 10 conformément aux articles 30 et 85 des règles de pratique de la C.T.Q.

AVIS EST donné que TRANSPORT O. JASMIN & FILS INC., 8377 rue Chénier, Anjou, Qué. demande à la Commission des Transports du Québec de transférer son permis M507626-001A à Michel Jasmin, 3261, St-Paul, Le Gardeur, Qué. Le permis M507626-001A, André Jasmin, 6894, Etienne Bouchard, Montréal, Qué. Le permis M507626-001A à Pierre Jasmin 4364, Delage, St-Léonard, Qué. Tous ces permis sont de la région 10 conformément aux articles 30 et 85 des règles de pratique de la C.T.Q.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-02-031164-861 COUR PROVINCIALE GASTON HARDON Partie demanderesse JACQUES DESSUREAULT ET PAULINE DESSUREAULT Partie défenderesse

ORDRE EST donné à JACQUES DESSUREAULT ET PAULINE DESSUREAULT de comparaître au greffe de cette Cour, le 10 novembre 1986, à 10 heures, dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.

AVIS EST donné que TRANSPORT O. JASMIN & FILS INC., 8377 rue Chénier, Anjou, Qué. demande à la Commission des Transports du Québec de transférer son permis M507626-001A à Michel Jasmin, 3261, St-Paul, Le Gardeur, Qué. Le permis M507626-001A, André Jasmin, 6894, Etienne Bouchard, Montréal, Qué. Le permis M507626-001A à Pierre Jasmin 4364, Delage, St-Léonard, Qué. Tous ces permis sont de la région 10 conformément aux articles 30 et 85 des règles de pratique de la C.T.Q.

AVIS EST donné que TRANSPORT O. JASMIN & FILS INC., 8377 rue Chénier, Anjou, Qué. demande à la Commission des Transports du Québec de transférer son permis M507626-001A à Michel Jasmin, 3261, St-Paul, Le Gardeur, Qué. Le permis M507626-001A, André Jasmin, 6894, Etienne Bouchard, Montréal, Qué. Le permis M507626-001A à Pierre Jasmin 4364, Delage, St-Léonard, Qué. Tous ces permis sont de la région 10 conformément aux articles 30 et 85 des règles de pratique de la C.T.Q.

ORDRE EST donné à JOCELYNE PRÉVOST de comparaître au greffe de cette Cour, le 10 novembre 1986, à 10 heures, dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.

ORDRE EST donné à JACQUES DESSUREAULT ET PAULINE DESSUREAULT de comparaître au greffe de cette Cour, le 10 novembre 1986, à 10 heures, dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.

AVIS EST donné que TRANSPORT O. JASMIN & FILS INC., 8377 rue Chénier, Anjou, Qué. demande à la Commission des Transports du Québec de transférer son permis M507626-001A à Michel Jasmin, 3261, St-Paul, Le Gardeur, Qué. Le permis M507626-001A, André Jasmin, 6894, Etienne Bouchard, Montréal, Qué. Le permis M507626-001A à Pierre Jasmin 4364, Delage, St-Léonard, Qué. Tous ces permis sont de la région 10 conformément aux articles 30 et 85 des règles de pratique de la C.T.Q.

AVIS EST donné que TRANSPORT O. JASMIN & FILS INC., 8377 rue Chénier, Anjou, Qué. demande à la Commission des Transports du Québec de transférer son permis M507626-001A à Michel Jasmin, 3261, St-Paul, Le Gardeur, Qué. Le permis M507626-001A, André Jasmin, 6894, Etienne Bouchard, Montréal, Qué. Le permis M507626-001A à Pierre Jasmin 4364, Delage, St-Léonard, Qué. Tous ces permis sont de la région 10 conformément aux articles 30 et 85 des règles de pratique de la C.T.Q.

AVIS public, par le présent, donné que les membres du Conseil des commissaires de la Commission scolaire du Goëland se réuniront le mardi 25 novembre 1986 à 20 h, au sous-centre de cette dernière, au Centre Commercial Place La Citrière, sis au 50, boulevard Taschereau à La Prairie afin de discuter de la fusion de leur territoire en juillet 1986, pour constituer la Commission scolaire du Goëland. Des résumés de ces états financiers approuvés sur une page du même numéro de ce journal.

AVIS public, par le présent, donné que les membres du Conseil des commissaires de la Commission scolaire du Goëland se réuniront le mardi 25 novembre 1986 à 20 h, au sous-centre de cette dernière, au Centre Commercial Place La Citrière, sis au 50, boulevard Taschereau à La Prairie afin de discuter de la fusion de leur territoire en juillet 1986, pour constituer la Commission scolaire du Goëland. Des résumés de ces états financiers approuvés sur une page du même numéro de ce journal.

AVIS EST donné que TRANSPORT O. JASMIN & FILS INC., 8377 rue Chénier, Anjou, Qué. demande à la Commission des Transports du Québec de transférer son permis M507626-001A à Michel Jasmin, 3261, St-Paul, Le Gardeur, Qué. Le permis M507626-001A, André Jasmin, 6894, Etienne Bouchard, Montréal, Qué. Le permis M507626-001A à Pierre Jasmin 4364, Delage, St-Léonard, Qué. Tous ces permis sont de la région 10 conformément aux articles 30 et 85 des règles de pratique de la C.T.Q.

AVIS EST donné que TRANSPORT O. JASMIN & FILS INC., 8377 rue Chénier, Anjou, Qué. demande à la Commission des Transports du Québec de transférer son permis M507626-001A à Michel Jasmin, 3261, St-Paul, Le Gardeur, Qué. Le permis M507626-001A, André Jasmin, 6894, Etienne Bouchard, Montréal, Qué. Le permis M507626-001A à Pierre Jasmin 4364, Delage, St-Léonard, Qué. Tous ces permis sont de la région 10 conformément aux articles 30 et 85 des règles de pratique de la C.T.Q.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-12-156645-867 COUR SUPÉRIEURE HONG LIM, Demandeur VI PHUONG LAM, Défenderesse

ORDRE EST donné à VI PHUONG LAM de comparaître au greffe de cette Cour, le 10 novembre 1986, à 10 heures, dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.

AVIS EST donné que TRANSPORT O. JASMIN & FILS INC., 8377 rue Chénier, Anjou, Qué. demande à la Commission des Transports du Québec de transférer son permis M507626-001A à Michel Jasmin, 3261, St-Paul, Le Gardeur, Qué. Le permis M507626-001A, André Jasmin, 6894, Etienne Bouchard, Montréal, Qué. Le permis M507626-001A à Pierre Jasmin 4364, Delage, St-Léonard, Qué. Tous ces permis sont de la région 10 conformément aux articles 30 et 85 des règles de pratique de la C.T.Q.

AVIS EST donné que TRANSPORT O. JASMIN & FILS INC., 8377 rue Chénier, Anjou, Qué. demande à la Commission des Transports du Québec de transférer son permis M507626-001A à Michel Jasmin, 3261, St-Paul, Le Gardeur, Qué. Le permis M507626-001A, André Jasmin, 6894, Etienne Bouchard, Montréal, Qué. Le permis M507626-001A à Pierre Jasmin 4364, Delage, St-Léonard, Qué. Tous ces permis sont de la région 10 conformément aux articles 30 et 85 des règles de pratique de la C.T.Q.

AVIS public, par le présent, donné que les membres du Conseil des commissaires de la Commission scolaire du Goëland se réuniront le mardi 25 novembre 1986 à 20 h, au sous-centre de cette dernière, au Centre Commercial Place La Citrière, sis au 50, boulevard Taschereau à La Prairie afin de discuter de la fusion de leur territoire en juillet 1986, pour constituer la Commission scolaire du Goëland. Des résumés de ces états financiers approuvés sur une page du même numéro de ce journal.

AVIS public, par le présent, donné que les membres du Conseil des commissaires de la Commission scolaire du Goëland se réuniront le mardi 25 novembre 1986 à 20 h, au sous-centre de cette dernière, au Centre Commercial Place La Citrière, sis au 50, boulevard Taschereau à La Prairie afin de discuter de la fusion de leur territoire en juillet 1986, pour constituer la Commission scolaire du Goëland. Des résumés de ces états financiers approuvés sur une page du même numéro de ce journal.

AVIS EST donné que TRANSPORT O. JASMIN & FILS INC., 8377 rue Chénier, Anjou, Qué. demande à la Commission des Transports du Québec de transférer son permis M507626-001A à Michel Jasmin, 3261, St-Paul, Le Gardeur, Qué. Le permis M507626-001A, André Jasmin, 6894, Etienne Bouchard, Montréal, Qué. Le permis M507626-001A à Pierre Jasmin 4364, Delage, St-Léonard, Qué. Tous ces permis sont de la région 10 conformément aux articles 30 et 85 des règles de pratique de la C.T.Q.

AVIS EST donné que TRANSPORT O. JASMIN & FILS INC., 8377 rue Chénier, Anjou, Qué. demande à la Commission des Transports du Québec de transférer son permis M507626-001A à Michel Jasmin, 3261, St-Paul, Le Gardeur, Qué. Le permis M507626-001A, André Jasmin, 6894, Etienne Bouchard, Montréal, Qué. Le permis M507626-001A à Pierre Jasmin 4364, Delage, St-Léonard, Qué. Tous ces permis sont de la région 10 conformément aux articles 30 et 85 des règles de pratique de la C.T.Q.

AVIS public, par le présent, donné que les membres du Conseil des commissaires de la Commission scolaire du Goëland se réuniront le mardi 25 novembre 1986 à 20 h, au sous-centre de cette dernière, au Centre Commercial Place La Citrière, sis au 50, boulevard Taschereau à La Prairie afin de discuter de la fusion de leur territoire en juillet 1986, pour constituer la Commission scolaire du Goëland. Des résumés de ces états financiers approuvés sur une page du même numéro de ce journal.

AVIS public, par le présent, donné que les membres du Conseil des commissaires de la Commission scolaire du Goëland se réuniront le mardi 25 novembre 1986 à 20 h, au sous-centre de cette dernière, au Centre Commercial Place La Citrière, sis au 50, boulevard Taschereau à La Prairie afin de discuter de la fusion de leur territoire en juillet 1986, pour constituer la Commission scolaire du Goëland. Des résumés de ces états financiers approuvés sur une page du même numéro de ce journal.

AVIS EST donné que TRANSPORT O. JASMIN & FILS INC., 8377 rue Chénier, Anjou, Qué. demande à la Commission des Transports du Québec de transférer son permis M507626-001A à Michel Jasmin, 3261, St-Paul, Le Gardeur, Qué. Le permis M507626-001A, André Jasmin, 6894, Etienne Bouchard, Montréal, Qué. Le permis M507626-001A à Pierre Jasmin 4364, Delage, St-Léonard, Qué. Tous ces permis sont de la région 10 conformément aux articles 30 et 85 des règles de pratique de la C.T.Q.

AVIS EST donné que TRANSPORT O. JASMIN & FILS INC., 8377 rue Chénier, Anjou, Qué. demande à la Commission des Transports du Québec de transférer son permis M507626-001A à Michel Jasmin, 3261, St-Paul, Le Gardeur, Qué. Le permis M507626-001A, André Jasmin, 6894, Etienne Bouchard, Montréal, Qué. Le permis M507626-001A à Pierre Jasmin 4364, Delage, St-Léonard, Qué. Tous ces permis sont de la région 10 conformément aux articles 30 et 85 des règles de pratique de la C.T.Q.

AVIS public, par le présent, donné que les membres du Conseil des commissaires de la Commission scolaire du Goëland se réuniront le mardi 25 novembre 1986 à 20 h, au sous-centre de cette dernière, au Centre Commercial Place La Citrière, sis au 50, boulevard Taschereau à La Prairie afin de discuter de la fusion de leur territoire en juillet 1986, pour constituer la Commission scolaire du Goëland. Des résumés de ces états financiers approuvés sur une page du même numéro de ce journal.

AVIS public, par le présent, donné que les membres du Conseil des commissaires de la Commission scolaire du Goëland se réuniront le mardi 25 novembre 1986 à 20 h, au sous-centre de cette dernière, au Centre Commercial Place La Citrière, sis au 50, boulevard Taschereau à La Prairie afin de discuter de la fusion de leur territoire en juillet 1986, pour constituer la Commission scolaire du Goëland. Des résumés de ces états financiers approuvés sur une page du même numéro de ce journal.

AVIS EST donné que TRANSPORT O. JASMIN & FILS INC., 8377 rue Chénier, Anjou, Qué. demande à la Commission des Transports du Québec de transférer son permis M507626-001A à Michel Jasmin, 3261, St-Paul, Le Gardeur, Qué. Le permis M507626-001A, André Jasmin, 6894, Etienne Bouchard, Montréal, Qué. Le permis M507626-001A à Pierre Jasmin 4364, Delage, St-Léonard, Qué. Tous ces permis sont de la région 10 conformément aux articles 30 et 85 des règles de pratique de la C.T.Q.

AVIS EST donné que TRANSPORT O. JASMIN & FILS INC., 8377 rue Chénier, Anjou, Qué. demande à la Commission des Transports du Québec de transférer son permis M507626-

LE DEVOIR ECONOMIQUE

M. André Perry, déjà une légende dans les milieux artistiques et financiers

Libre-échange et culture : « Plus c'est ouvert, plus c'est avantageux »

PORTRAIT

CLAUDE TURCOTTE

André Perry, récipiendaire du Félix de l'Académie lors du récent gala de l'Association du disque et du spectacle québécois, est déjà une légende dans les milieux artistiques et vraisemblablement auprès des investisseurs aussi, puisque le premier appel public à l'épargne d'une valeur de \$ 3,5 millions, déposé par son entreprise au cours de l'été, a reçu une réponse favorable de la part de 3,000 acquéreurs dans les jours, sinon les heures, qui ont suivi.

Au gala de l'ADISQ, on a sans doute rendu hommage surtout à celui qui a marqué l'industrie du disque au Québec depuis 1960 et qui est même devenu un point de mire international avec son studio de Morin Heights dans les Laurentides, grâce au très important coup de pouce que John Lennon lui a donné en 1968, en lui confiant de son *Bed In* montréalais l'enregistrement d'une chanson qui est devenue un hymne à la paix à travers le monde. *Give Peace a Chance* est un disque qui s'est vendu à environ 35 millions d'exemplaires, sur lesquels sont inscrits le nom et l'adresse d'André Perry.

Certains auraient probablement la tentation de s'asseoir sur de tels lauriers, mais ce n'est pas le cas d'André Perry, qui pourrait causer encore plus d'étonnements dans les années à venir. Le Studio André Perry inc. est encore une PME, avec une quarantaine d'employés et un chiffre d'affaires de \$ 2,8 millions en 1986. Mais en juin prochain, on ouvrira un autre studio à Washington, qui fait l'objet présentement d'un investissement de \$ 6,5 millions et qui fournira du travail à au moins une vingtaine de personnes.

M. Perry prévoit que dans deux ans son entreprise aura atteint un chiffre d'affaires de \$ 10 millions à \$ 12 millions. « Nous voulons grossir, raconte-t-il avec enthousiasme ; nous ne sommes pas des gens de party et nous avons une approche très systématique pour assurer notre expansion. » Pour les cinq prochaines années, c'est surtout aux États-Unis que se fera cette expansion, qui, à des yeux de profane, paraît pour l'instant relever plus de la science-fiction que d'une entreprise commerciale. C'est là une fausse impression. « Nous sommes perçus comme des gens tout à fait à l'avant-garde, comme des intouchables, constate M. Perry, mais en réalité nous sommes tout à fait au milieu de la route. »

Après avoir travaillé dans l'ombre pendant un an et demi, le Studio André Perry aura, promet son président, « des choses à dévoiler dans six mois ou dans un an », sans

vouloir être précis sur les produits et services qu'il sera alors en mesure d'offrir. À Morin Heights, on travaille comme à la NASA, avec des ordinateurs et des équipements électroniques. Ce studio est certainement l'un des centres de recherche et de développement parmi les plus actifs. La division audio, y compris l'enregistrement de disques, ne représente plus que 20 % des ventes. Cette entreprise a pris des virages majeurs au cours des dernières années.

Une partie de sa production vidéo, qui constitue donc 80 % des ventes, est très familière aux téléspectateurs. Le Studio Perry a produit 35 ouvertures d'émission pour Radio-Canada, notamment celles de *Les beaux dimanches*, de *Le point*, de *Le sens des affaires* ; il a fait aussi l'ouverture de *Jolis à croquer* pour le réseau Quatre-Saisons, ainsi que plusieurs messages commerciaux en infographie, c'est-à-dire des créations graphiques en deux ou trois dimensions faites avec l'aide d'ordinateurs.

André Perry a parcouru un long chemin depuis son enfance sur la rue Wellington à Verdun, alors qu'il allait fouiller dans les poubelles de CKVL pour y trouver des vieux disques, car il était déjà fou de musique. Avant même de terminer sa 6e année d'école, il devient batteur et chanteur ; le jazz l'intéresse beaucoup. Très tôt, il forme un groupe et voyage partout en Amérique du Nord. Puis, le travail en studio à Radio-Canada et ailleurs lui fait découvrir un intérêt particulier pour la production et l'enregistrement. Vers 1960, il poursuit en parallèle des activités de musicien, de technicien et d'administrateur. Il ouvre un premier studio dans un sous-sol à Brossard, qui était le premier à avoir un synthétiseur et une console de 24 pistes, ce qui suffit pour y attirer deux grandes vedettes, Charles Aznavour et Mireille Mathieu.

C'est aussi l'époque de « la révolution de la musique québécoise ». André Perry est au cœur du phénomène. De Félix Leclerc à Robert Charlebois, en passant par Ferland et Vigneault, ils aboutissent presque tous dans son studio. « C'était



Le Studio André Perry inc. est encore une PME. Mais en juin prochain, on ouvrira un autre studio, à Washington, qui fait présentement l'objet d'un investissement de \$ 6,5 millions.

comme un club social, se rappelle-t-il, où il y avait travail et échanges culturels, mais j'avais toujours le sentiment d'aller ailleurs, j'avais une perception internationale. » À cette époque, il a eu également des commandes importantes d'une demi-douzaine de pavillons nationaux à Expo 67.

En 1974, il s'installe dans un magnifique décor des Laurentides, lequel séduit d'ailleurs une star américaine, Cat Stevens, qui était venu pour cinq jours, mais qui y est resté trois mois et demi. Les Bee Gees suivent pour y enregistrer *Saturday Night Fever*, diffusé dans un album à 30 millions d'exemplaires et qui a constitué la trame sonore du film du même nom. En 1976, le studio fait quatre heures et demie de mise en ondes pour les spectacles des *Jeux olympiques*, un travail de grande exigence technique, comme à Expo 67. D'autres grands noms sont passés à Morin Heights par la suite, tels Corey Hart, Catherine Lara, Julien Clerc et Francis Cabrel.

La compagnie devient évidemment « moins artisanale et plus commerciale » ; au début des années 80, elle commence à diversifier ses activités dans le vidéo. Elle s'est de plus en plus intéressée au travail par ordinateur, en particulier au graphisme en trois dimensions, à la manipulation de l'image et même à la robotique, c'est-à-dire la prise de vue par ordinateur. « Nous nous sommes dit qu'il fallait

créer un système, qu'il fallait former des gens et créer une interaction entre les machines aussi bien qu'entre les gens. Cela a été un travail de recherche et développement pendant 18 mois », explique M. Perry.

Pendant ce temps, la compagnie est aussi devenue une société ouverte. Son premier appel public lui a apporté \$ 3,5 millions et les bons de souscription devraient ajouter \$ 4 millions additionnels dans deux ans. Selon le président, le fait d'être une société ouverte donne à cette entreprise une base plus solide pour poursuivre son expansion internationale.

Pour ce qui est du développement interne, M. Perry affirme qu'un système a été mis au point et qu'il s'agit maintenant de l'exporter, sans pour autant cesser les efforts en R&D, qui exigent encore de 30 % à 35 % du temps de l'équipe de Morin Heights. « Nous sommes des pionniers de l'image », lance-t-il fièrement. Le Studio Perry veut non seulement développer des équipements pour les vendre, mais aussi, pour les utiliser lui-même pour faire de nouveaux produits. Dans l'avenir, il aspire à jouer, selon les circonstances, un rôle de concepteur, de co-producteur ou même de producteur. « On veut créer des produits nouveaux et compétitifs, c'est-à-dire plus économiques à manufacturer. »

Par exemple, le Studio pourrait très bien fabriquer « une banque

d'objets » en trois dimensions pour les vendre à des producteurs et télédiffuseurs, etc. Ces objets pourraient être des autos, des édifices ou n'importe quoi. On pourra les utiliser dans des vidéos, des films, des montages photographiques, etc. C'est en quelque sorte l'équivalent visuel des sons enregistrés sur disques dont les bruiteurs se servent dans les postes de radio. Dans une troisième phase, il pourrait y avoir toute une gamme de produits dérivés ; ce pourrait être dans l'imprimerie, les logos, le graphisme, le dessin animé, la retouche de photos, etc., si bien que le Studio André Perry pourrait devenir assez rapidement une entreprise de grande envergure.

Le président conçoit l'expansion de l'entreprise avec la même approche méthodique qui est appliquée pour les produits. Il veut une expansion sur le marché américain par module autonome et homogène, qui fonctionne par lui-même, ce qui est une façon de ne pas concentrer trop d'activités dans un même endroit. Mais il n'écartera pas non plus la possibilité de faire des acquisitions, ce qui peut être un moyen plus rapide et intéressant d'atteindre la croissance souhaitée.

Mais pour le moment, toute l'attention de la direction porte sur l'ouverture d'un studio à Washington, en participation avec une société américaine, dans un immeuble où se retrouveront un grand nombre d'entreprises spécialisées

dans des activités variées des communications, du satellite jusqu'à la publicité. C'est une première, même aux États-Unis. Washington, explique M. Perry, devient une ville de haute technologie et rejoint un bassin de 20 millions de population. Depuis deux ans, on constate, ici aussi d'ailleurs, une forte augmentation (60 %) de la demande de services vidéos par les clients industriels et commerciaux, que ce soit pour le message du président ou des documents de présentation de leur entreprise.

Le premier client du Studio Perry à Washington est la Fondation Kennedy. Le contrat : la préparation d'une émission spéciale en faveur des handicapés à laquelle participeront de grandes personnalités, dont Jean-Paul II et Mme Nancy Reagan. Il y a cependant d'autres clients éventuels intéressants dans la capitale des USA, notamment la National Geographic Society, le réseau PBS, le gouvernement fédéral et les services de l'enseignement, les postes de télévision internationale qui y sont nombreux. M. Perry préfère Washington à Los Angeles où le marché est « saturé » et à New York où c'est « très compliqué ». Peu importe l'expansion qui caractérisera son entreprise aux États-Unis, M. Perry soutient que les activités de recherche et développement vont rester à Morin Heights.

Honoré par l'ADISQ, M. Perry, âgé de 49 ans, précise qu'il ne voit pas dans ce geste un hommage de fin de carrière. Il croit plutôt qu'on a voulu transmettre un message d'espoir qui pourrait se traduire ainsi : « Si lui peut passer, nous aussi on va réussir à le faire. » M. Perry prévient toutefois qu'il n'a « pas de solution magique pour l'industrie du disque québécois », mais il est convaincu que la musique va toujours rester.

Il croit que la musique d'ici a besoin de se redéfinir de manière à être exportée, ce qui suppose « une structuration de l'industrie » et inévitablement, un appui de l'État à cause de l'exiguïté du marché local et de l'éloignement du marché francophone international. Il constate que les artistes d'ici ont toujours mis beaucoup l'accent sur la création, alors qu'aux États-Unis on met à peu près un tiers de l'effort sur la création et le reste, sur la production et le marketing.

En ce qui concerne le grand débat du libre-échange et de la culture, M. Perry a une opinion très nette sur le sujet, une opinion d'ailleurs qui s'appuie totalement sur la réalité de sa propre entreprise : « Plus c'est ouvert, plus c'est avantageux. »

La bonne action

lité d'une entente sur les quotas de production à la suite de la réunion du Comité des prix de l'OPEP qui s'est tenue en Équateur ces derniers jours. La plénière de décembre, qui réunira tous les membres de la grande famille, sera aussi révélatrice quant aux orientations futures de l'industrie. À ce sujet, M. Robert Reid, de McLeod, Young, Weir, estime que si l'OPEP s'entête à conclure des ententes valables pour de courtes périodes seulement, les investisseurs pourraient se désintéresser des titres pétroliers.

\$ 15 US et plus ?

C'est du moins le consensus qui se dégage parmi les spécialistes de l'industrie. M. Philippe Hervieu, de Nesbitt, Thomson, croit que le remplacement du sheikh Yamani par M. Hisham Nazer facilitera le rapprochement entre l'Arabie saoudite et l'Iran

et, par conséquent, aurait pour effet de stabiliser l'offre de pétrole. Si, en plus, la demande continue de croître, comme le prévoit M. John Dewes de la compagnie américaine Chevron, il serait permis de croire que le prix du baril de pétrole puisse se maintenir entre \$ 15 US et \$ 16 US d'ici à la fin de 1987, pour ensuite atteindre les \$ 18 US en 1988. Après 1989, M. Hervieu s'attend à ce que le prix de l'or noir dépasse les \$ 20 US. Ces données, qu'il qualifie de conservatrices, sont à la base de ses prévisions boursières.

M. Robert Robinson, de la firme de courtage Loewen, Ondaatje, McCutcheon, estime pour sa part qu'il existe une probabilité de 10 % à 15 % que le cours des pétroliers descende, contre une probabilité de 20 % à 30 % qu'il monte. Mais attention ! le cours de plusieurs compagnies — spécialement les intégrées — reflète déjà un prix de \$ 17 US le baril.

Canada

Chez nous, la situation s'améliore depuis que les gouvernements fédéral et provincial ont établi un plan de sauvetage de l'exploration pétrolière albertaine. En voici les grandes lignes :

- au fédéral,
 - abolition de la taxe sur les recettes pétrolières et gazières ;
 - instauration d'un système de contrôle des prix du gaz ;
 - permission aux étrangers de prendre le contrôle de certaines entreprises canadiennes en difficulté ;
 - possibilité de permettre un plus grand volume d'exportation aux États-Unis, en adoucissant la présente formule qui assure la sécurité d'approvisionnement du Canada ;
- en Alberta,
 - diminution des redevances pétrolières de 12 % ;
 - plan quinquennal éliminant pour un certain temps les redevances

pour les sociétés qui découvrent de nouveaux puits.

Bourse

Si l'avenir de l'industrie canadienne du pétrole semble meilleur qu'au début de l'année, il ne faut pas oublier que le marché a déjà réagi à ce que l'on croit être de meilleures tendances. Les compagnies fortement intégrées (de l'exploration aux produits raffinés) ont vu le prix de leurs actions s'apprécier sensiblement depuis quelques semaines. D'ailleurs, *La bonne action* avait à deux reprises fait part à ses lecteurs plus tôt cette année de l'imminence de la situation.

Rares sont maintenant les titres de compagnies intégrées qui offrent un potentiel suffisant pour justifier un achat. Parmi les producteurs toutefois, il existerait encore quelques occasions, car le cours de leur indice a souffert beaucoup plus des problèmes de surplus qu'a connus la partie gazière de leurs activités.

Ainsi, M. Hervieu penche du côté de (1) BP Canada (\$ 35 à la Bourse de Montréal), qui n'a pas de dettes à long terme et qui devrait profiter d'un volume plus élevé de ses exportations aux États-Unis, de (2) Pan Canadian Pete (\$ 27,13 à la Bourse de Montréal), dont le prix est bas par

rapport à la solidité financière et aux réserves de la société, et de (3) Renaissance Energy (\$ 10,63 à la Bourse de Toronto), sensiblement pour les mêmes raisons.

M. Robinson, de son côté, affectionne particulièrement BP Canada, Alberta Energy (\$ 14 à la Bourse de Montréal) et la très populaire Poco Pete (\$ 10,63 à la Bourse de Toronto), qui se distingue par son audace en acquérant des champs pétroliers à bas prix quand tout va mal.

Chez Lévesque, Beaubien, M. Robert Plexman estime pour sa part que l'action du producteur de gaz Alberta Energy est à un cours plancher qui reflète toutes les mauvaises nouvelles qu'a dû encaisser le secteur du gaz. C'est donc un achat.

À Winnipeg maintenant, M. Kenneth Faircloth, de la maison Richardson, Greenshield, suggère d'encaisser des bénéfices, si on le peut, sur les actions de Ranger Oil. Elles ont assez grimpé. Pour ce qui concerne Alberta Energy, M. Faircloth abonde dans le même sens que ses confrères. Il ajoute, cependant, le titre de Bow Valley Industries (\$ 13,63 à la Bourse de Montréal), qui développe sa capacité de production au Sumatra. Finalement, chez les intégrées, seules Shell et Total Pete sont encore recommandées par quelques rares analystes. Pour ce qui est de la Compagnie pétrolière Impériale, on devrait conserver son titre vu qu'il a augmenté sensiblement ces dernières semaines et qu'il reste peu de place à la hausse.

CARTES D'AFFAIRES

ROBIC, ROBIC & ASSOCIÉS

Fondée en 1892
Conseils en propriété intellectuelle
Agents de brevets d'invention
et de marques de commerce
1514, Docteur Penfield,
Montréal, Canada, H3G 1X5
Tél.: (514) 934-0272
Télex: 05-268656
Cable: MARION
Télécopieur

SWABEY, MITCHELL, HOULE, MARCOUX & SHER

Agents de brevet et de
Marques de Commerce
1001, Boul. de Maisonneuve ouest
Montréal, Québec H3A 3C8
Tél.: (514) 845-7126, Télex 05-24355
Fac-simile (514) 288-8389 (CCITT I-II-III)

LES TITRES RÉA

Date	Titre	Indice	Changement	Indice	Changement	Indice	Changement
03-01-86	* Ressources la Pause	100 %	0,3 \$	70	30	29%	- 1/2
15-07-85	* Ressources Yorbeau	150 %	2,2 \$	70	68	70	+ 2
31-12-85	* Restaurants Sportcene	150 %	2,5 \$	250	6%	5%	- 4
01-10-86	* Robin International	100 %	11,0 \$	5 1/2 \$	415	440	+ 25
23-12-85	* Boutiques San Francisco	150 %	5,8 \$	5 1/4 \$	8 1/4 \$	8 1/4 \$	+ 1/2
23-12-85	* Sanivan	100 %	5,0 \$	475	455	495	+ 40
18-07-86	* Sermag	100 %	15,0 \$	5 1/4 \$	5 \$	5 1/4 \$	+ 1/4
29-08-86	* Simard Beaudry	100 %	10,3 \$	450	440	485	+ 45
12-12-85	* Sico Inc.	100 %	27,5 \$	13 1/4 \$	20%	20%	- 1/4
02-10-86	* Sodisco Inc.	75 %	15,0 \$	6,5 \$	6 1/4 \$	6 1/4 \$	+ 1/4
16-07-86	* Studio Perry	75 %	3,9 \$	300	320	355	+ 35
17-06-85	* Sumabus Inc.	100 %	10,0 \$	5,0 \$	7 1/4 \$	7 1/4 \$	+ 1/4
12-06-86	* SR Telecom	75 %	13,7 \$	7 1/2 \$	7 1/4 \$	7 1/4 \$	—
09-04-85	* Techmire Ltée	150 %	2,6 \$	400	251	205	- 10
12-06-86	* Teinturiers Hubbard	100 %	6,8 \$	5 \$	380	445	+ 65
21-12-84	* Télé-Capitale A	100 %	23,0 \$	5,0 \$	—	—	—
13-06-86	* Tembéc	75 %	10,0 \$	325	5%	5%	—
21-10-86	* Textile Dionne U.	100 %	5,0 \$	5,0 \$	480	480	—
05-11-84	* UAP Inc.	100 %	8,0 \$	17 1/2 \$	33	33	—
27-12-84	* Unigesco pr.conv. 1	100 %	8,0 \$	6,0 \$	9 1/2 \$	9 1/2 \$	—
16-09-85	* Unigesco B	100 %	55,0 \$	475	485	455	- 30
08-07-86	* Unigesco B	50 %	38,0 \$	6 1/4 \$	485	455	- 30
27-11-85	* Uni-Select	150 %	3,0 \$	300	5%	5%	+ 1/2
11-10-85	* Visway Transport	150 %	11,2 \$	7 1/4 \$	6 1/2 \$	6 1/2 \$	+ 3/4
15-08-86	* Visway Transport	100 %	6,3 \$	7,2 \$	6%	6%	- 1/2
14-10-86	* Vittforge	100 %	4,5 \$	225	220	240	+ 20
15-10-85	* Volcano	150 %	15,0 \$	7 1/4 \$	7 1/4 \$	8%	+ 1%

Indice RÉA — Lévesque, Beaubien (1,000 en janvier 1982) — 2959 —

* Premier appel public à l'épargne

- 1: Tenant compte d'une fraction sur la base de 2 pour 1.
- 2: Tenant compte d'une fraction sur la base de 3 pour 1.
- 3: Par exercice.
- 4: Par année.
- 5: Chiffre préliminaire sujet à changement.
- 6: Bon de souscription exclus (valeur estimée).
- 7: Soumis à la limite générale de \$ 1,000 pour le RÉA.
- 8: La compagnie a subdivisé son capital sur la base de 2 pour 3.

Compilation par LE DEVOIR.

Fiducie du Québec

l'occasion se présentera. De plus, l'institution québécoise pourrait accroître sa participation minoritaire dans la firme de courtage en valeurs mobilières Braut O'Brien dès que l'Ontario Securities Commission (OSC), l'équivalent ontarien de la CVMQ, autorisera un re-

lèvement des plafonds. Les règles actuelles prévoient qu'un partenaire extérieur au groupe de courtiers ne peut détenir plus de 10 % de la propriété d'une entreprise de courtage. On s'attend à ce que l'OSC annonce des modifications à cette règle au cours de la semaine. La limite serait portée à 30 % à compter du 1er janvier 1987 et à 50 % dans deux ans.

De nouveaux avantages pour les gens d'affaires.

MAINTENANT, voyagez à la grandeur du pays et faites des affaires d'or. Il suffit simplement d'être membre de Canadien Pacifique Plus, le programme pour grands voyageurs qui donne des voyages gratuits plus rapidement. Et bien plus encore. L'adhésion est gratuite. Vous trouverez des formulaires dans tous les bureaux Canadien Pacifique et la plupart des agences de voyages.

Nos offres sont valables du 16 novembre au 31 janvier 1987. Appelez sans tarder votre agent de voyages ou les Lignes Aériennes Canadien Pacifique.

OFFRE PREMIÈRE CLASSE

Voyagez première classe pour 15% de plus que le plein tarif économique.

En effet, vous pouvez vous livrer aux délices de la première classe Canadien Pacifique pour seulement 15% de plus que le plein tarif économique.

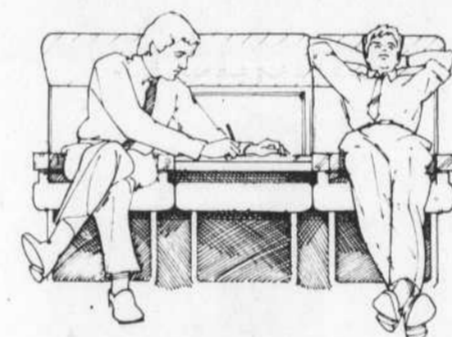
Laissez-vous choyer sur tous les vols intérieurs Canadien Pacifique qui offrent la première classe. Cabine isolée et paisible. Fauteuils ultra confortables. Cuisine internationale et présentation impeccable en trois services. Vins et liqueurs de marque.

Ce tarif spécial "F-Plus" n'est valable que pour les membres Canadien Pacifique Plus et leur vaut 50% plus de points que les points-milles habituels. Avouez que c'est une offre à ne pas laisser passer. Faites-en votre affaire et réservez au plus tôt votre fauteuil première classe.



OFFRE CLASSE ATTACHÉ

Obtenez un surclassement gratuit pour la meilleure classe affaires au pays. Plus 1 000 points en prime.



Si vous êtes membre de Canadien Pacifique Plus, vous recevrez automatiquement un coupon valable pour un surclassement en Classe Attaché à l'achat d'un billet plein tarif économique. Du lundi au vendredi, vous pouvez profiter de ce service délicieusement différent sur l'un de nos 12 vols Attaché entre Toronto et Vancouver, Calgary ou Edmonton. Un service attentif et de l'espace pour bouger. Beaucoup d'espace. Vous vous envolerez à bord d'un appareil entièrement conçu pour les gens d'affaires. Il n'y a que des fauteuils côté hublot et côté allée, séparés par une table de travail.

Voyager en Classe Attaché, c'est aussi ajouter 35% plus de points à son dossier que les points-milles habituels. Et en plus, nous vous donnons 1 000 points l'aller simple jusqu'au 31 janvier 1987.

UTILISEZ VOTRE COUPON "FAUTEUIL CONFORT PLUS^{MC}" ET INITIEZ-VOUS À LA CLASSE ATTACHÉ.

À l'achat d'un aller simple au plein tarif économique, vous pouvez présenter votre coupon "Fauteuil Confort Plus^{MC}" de Vardair pour obtenir un surclassement en classe Attaché.

OFFRE CLASSE IMPÉRIALE

1 000 points en prime.

La Classe Impériale est la seule classe affaires au Canada sans frais supplémentaires. Tout en profitant de son service unique, vous recevrez 25% plus de points que les points-milles habituels. Et dans notre élan de générosité, nous ajoutons 1 000 points en plus chaque fois que vous voyagez sur un vol sans escale entre les villes suivantes:

Vancouver-Ottawa, Toronto-Winnipeg, Toronto-Halifax, Ottawa-Halifax, Halifax-St. John's.

Evidemment, les membres peuvent aussi combiner des correspondances à ces vols sans escale.

Quand les affaires vous appellent à voyager, faites-les profiter. Voyagez avec les Lignes Aériennes Canadien Pacifique. ■

Lignes Aériennes  Canadien Pacifique

ARTS ET SPECTACLES

Club musical et littéraire de Montréal Un demi-siècle de fidélité



Le violoniste Franco Gulli passe la semaine chez les Jeunes Virtuoses.

MUSIQUE MARC MORIN

Fondé en 1933 par Gérard Gamache, qui en dirige toujours les destinées, le Club musical et littéraire de Montréal (CMLM) entreprend sa 54e saison, ce soir, à 20 h., à la salle Saint-Sulpice de la Bibliothèque nationale (1700, rue Saint-Denis), avec une conférence de Jean-Pierre Duquette, de l'université McGill, sur « George Sand et Flaubert » et un concert de l'ensemble vocal Bach et caetera.

Cinq autres conférences-concerts compléteront la saison 1986-87 du CMLM : Maryvonne Kendergi sur « Franz Liszt et son temps » et le pianiste Marc-André Hamelin, le 15 décembre; Raymond-Beaugrand-Champagne, réalisateur à Radio-Canada (« Après 500 Rencontres, où en suis-je ? »), et le Trio de Montréal, le 19 janvier; le Duo classique de Montréal (flûte et guitare), le 16 février; Micheline Camirand, soprano, le 16 mars; Jean-Raymond Boudou sur « Baudelaire, le prisonnier des Fleurs du mal », le 27 avril. (Les conférenciers des 16 février et 16 mars et l'artiste invité du 27 avril ne sont pas encore connus.)

Ces conférences-concerts sont réservées aux membres du CMLM. On peut s'y joindre en communiquant avec M. Gamache au siège social du Club musical et littéraire de Montréal, 5070, rue Lambaréné, Saint-Léonard, H1R 1E8. Au téléphone : 324-1472.

Concours OSM. Consacré cette année aux cordes et aux vents, le Concours de l'Orchestre symphonique de Montréal débute demain à la Place des arts. Les auditions préliminaires auront lieu dans les salles « D » et « E » de la PdA, de 9 h. 30 à 17 h., les 18, 19, 20 et 21 novembre. Les auditions finales se dérouleront au théâtre Maisonneuve, samedi prochain (22 novembre), dès 10 h. On peut assister gratuitement à toutes les auditions.

Cette année, 51 concurrents sont inscrits au concours : 39 dans la section des vents (flûte, clarinette, hautbois, cor, trompette et basson) et 12 chez les cordes (violon et violoncelle). Les candidats québécois sont originaires de Montréal, Québec, Chicoutimi, Joliette, Lévis et Sorel. Il s'en trouve aussi de l'Ontario, du Manitoba, de la Saskatchewan et de la Nouvelle-Écosse.

Le jury, pour les cordes, est formé du chef d'orchestre Pierre Héty, du violoniste Luis Grinhaus et du violoncelliste Guy Fouquet; et, pour les vents, de Pierre Roland, doyen de la faculté de musique de l'Université de Montréal, Raphaël Masella et Joseph Zuskun, professeurs au Conservatoire de musique de Montréal. Michael Carpenter, de l'OSM, agira à titre de juge dans les deux catégories lors des auditions finales.

Les gagnants se partageront \$ 7,500 en prix. Le concours est une réalisation du comité féminin de l'OSM, avec l'apport financier de la société La Baie.

Un maître chez les Jeunes Virtuoses. Le violoniste italien Franco Gulli dirigera, les 20, 21 et 22 novembre, une série de cours de maître comme invité des Jeunes Virtuoses. Ce nouvel orchestre de chambre, fondé et dirigé par Alexander Brott avec une subvention du ministère canadien de l'Emploi et de l'Immigration, est composé de cordes et d'un clavier. La semaine de M. Gulli se terminera, samedi prochain (22 novembre), à 11 h., par un cours ouvert au public, au Centre communautaire hellénique (5757, rue Wilderton); admission : \$ 5.

Professeur de musique à l'Université d'Indiana depuis 1972, M. Gulli a été membre de jury aux concours internationaux de violon de Munich et de Montréal ainsi qu'au concours Paganini de Gènes. Quand aux Jeunes Virtuoses, leur première saison a été marquée par des concerts, en octobre, à la cathédrale Marie-Reine-du-Monde de Montréal et à la maison de la Culture de Shawinigan. L'ensemble se produira à nouveau à l'atrium de la maison Alcan, à Montréal, le 4 décembre, et à Shawinigan le 6 décembre. Renseignements : 931-4379 ou 341-3863.

La « soliste de l'année ». La violoniste Angèle Dubeau, nommée « soliste de l'année 1987 » par la Communauté internationale des radios de langue française, donne un récital, ce soir, à 20 h., au théâtre Maisonneuve, dans la série « Les nouveaux leaders ». Tout juste rentrée d'une tournée mexicaine avec l'Orchestre de chambre McGill, la jeune violoniste québécoise sera accompagnée, ce soir, par le pianiste Andrew Tunis, lauréat du premier prix de la Compétition internationale de Munich en 1984.

La SSJB honore le père Comeau

(PC) — La Société Saint-Jean-Baptiste a décerné au père Léger Comeau le prix Séraphin-Marion, pour sa contribution de longue date à la cause acadienne et au fait français dans les provinces Maritimes.

À cette occasion, la SSJB accorde une aide de \$ 5,000 à Forum 86, une réunion de la Société nationale des Acadiens débutant, vendredi prochain, à Monramcook, au Nouveau-Brunswick, sur le thème *L'Acadie en l'an 2000*.

Lors d'une cérémonie à la maison Ludger-Duvernay, Nicole Boudreau, présidente de la SSJB, a affirmé que « la tenue même de cette rencontre servira de phare à tout ceux qui se sont engagés à lutter contre l'érosion de nos droits de francophones ».

Le prix a été créé, en 1984, à la mémoire de Séraphin Marion, homme d'affaires et chef de file de la communauté franco-ontarienne, décédé en 1983.

Né à Saulnierville, Nouvelle-Écosse, en 1920, Léger Comeau a étudié à l'université Sainte-Anne puis au séminaire des Eudistes, à Québec.

Dans les années 50, il a dirigé des cercles d'études dans le Nord-Est du Nouveau-Brunswick. En 1965, il a fondé le Club français d'Halifax, en 1967, la Fédération acadienne de Nouvelle-Écosse; il s'est aussi occupé du Festival acadien de Clare.

Entre autres honneurs, il est commandeur de l'Ordre des Palmes académiques, de France, et chevalier de la Pléiade à l'Association des parlementaires de langue française.

À VOIR



à votre choix...
TOUT CES FILMS
SONT EN PRIMEUR
à MONTRÉAL

- Au cinéma LE LAURIER (495-4231) à 7h30, 9h30: SHE'S GOTTA HAVE IT, avec s.-l. français
- et à L'AUTRE CINÉMA (722-1451):
 - 7h00 CHO OYU
 - 7h00 DESERT BLOOM, avec s.-l. français
 - 9h15 L'HOMME DANS LA LUNE, avec s.-l. français
 - 9h15 BEAU TEMPS MAIS ORAGEUX EN FIN DE JOURNÉE

GÉRARD FROT-COUTAZ

Le cinéma, ce n'est pas la vie !

NATHALIE PETROWSKI

Gérard Frot-Coutaz : le nom ne vous dit rien ? Le titre de son film, *Beau Temps mais orageux en fin de journée*, vous en dit peut-être plus. L'histoire du poulet qui vient perturber une journée s'annonçant calme et sans orage vous en dit peut-être d'avantage. Le film, qui met en scène Micheline Presle et Claude Piéplu, est à l'affiche de l'Autre Cinéma. Sorti à Paris à la rentrée, *Beau Temps*... a reçu d'excellentes critiques et tenu l'affiche plus de six semaines, un record pour le premier film d'un inconnu. Pour tout dire, *Beau Temps*... est peut-être le film qui, comme première oeuvre, a le mieux marché à Paris, ces derniers mois. Ses frères, *Corps et biens*, *La Femme secrète*, *Gardien de nuit*, ont disparu de l'affiche aussi vite qu'apparus.

La « manière » aigre-douce de Frot-Coutaz y est pour quelque chose. Voilà un metteur en scène qui ne se prend pas au sérieux mais qui insiste quand même pour dire quelque chose, ne serait-ce qu'entre les lignes et entre les images. À 33 ans, Frot-Coutaz appartient à ce qu'on appelle, à défaut d'autre mot, le nouveau cinéma français. *Beau Temps*... marque son entrée dans le merveilleux monde du cinéma après une enfance sans histoire, des études aux Hautes études commerciales (HEC), quatre ans de critique dans une revue sur le cinéma; puis de nombreux stages sur des plateaux de tournage français. Les années à regarder les autres faire n'ont pas été vaines. L'apprenti cinéaste a non seulement appris une technique, il s'est trouvé une famille d'esprit.

« On peut dire qu'il y a aujourd'hui, en France, deux tendances. La première, celle de Beineix, est expressionniste, fondée sur le formalisme et le look. La deuxième, celle à laquelle j'adhère, revendique l'artifice du cinéma tout en misant davantage sur les personnages. Notre école est contre le petit naturalisme, le petit réalisme et pour l'hyper-réalisme fantastique. Notre approche est plus théâtrale. On croit à la force des mots, à leur musique. Rohmer, Chabrol, Bresson sont nos parrains. »

En France, les amateurs de slogans et de formules toutes faites



Photo Jacques Grenier

C'est Renoir qui disait, par provocation sans doute, que le sujet n'a pas d'importance; ce qui est important, c'est « comment » on le traite. Gérard Frot-Coutaz croit à ce « comment » moral, esthétique, émotif et à l'horreur du naturel.

appellent l'école de Frot-Coutaz et de ses amis celle du « cinéma du centre ». « Cela ne veut pas dire grand-chose sinon que l'on renoue avec une tradition française, celle de Renoir, Guitry et Pagnol. Nous croyons à la mise en scène, avec la nuance que le grand art, pour nous, doit être invivable, ce qui est le contraire du courant expressionniste. En même temps, cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas de recherche dans nos films, mais tout passe par le « comment ». C'est Renoir qui disait, par provocation sans doute, que le sujet n'a pas d'importance, ce qui est important, c'est « comment » on le traite. Nous, on croit à ce « comment » moral, esthétique, émotif. On a horreur, par contre, du naturel. Chez Lelouch, par exemple, les gens gémissaient pour faire naturel. Lelouch veut faire croire aux spectateurs qu'ils ne sont pas au cinéma. Nous, au contraire, on le leur rappelle constamment. On ne dit pas que le cinéma, c'est la vie.

On dit que le cinéma rend compte de la vie, que c'est un système de représentation. »

C'est une nuance théorique à laquelle le cinéaste tient mordicus. En même temps, la théorie ne l'aveugle pas lorsqu'il se retrouve sur un plateau. Il pense, bien entendu, aux angles, à la position de la caméra, à la texture du poulet dans l'assiette, mais il y pense comme un potier qui joue avec ses glaises. Chose surprenante, le cinéaste dit qu'il a découvert et compris son film après l'avoir terminé.

« Je ne fais pas du cinéma pour expliquer ce que j'ai compris, ni pour livrer des messages. Je fais du cinéma pour comprendre et pour avancer. Ce qui m'intéressait, dans ce film-là, c'était de mesurer l'espace entre les gens. Le film fonctionne sur le chiffre 2. Ils sont toujours deux à deux, puis quatre pendant le temps d'une chanson, puis deux à nouveau. C'est, entre autres, une étude sur les rap-

ports amoureux. Il y a, dans les rapports amoureux, des moments où l'on est comme des électrons. Les électrons s'attirent puis se repoussent, sans qu'on sache vraiment pourquoi. C'est un mot de trop, une respiration, un malaise, une contamination. Mon film n'est pas contre le couple, mais plutôt sur la difficulté de vivre à deux. »

Quant à l'avenir, il semble, pour l'instant, beau, ensoleillé, avec possiblement quelques flocons de neige puisque Frot-Coutaz prévoit revenir cet hiver au Québec pour tourner un petit film rapide, entre deux gros projets, dont la suite de *Beau Temps*. Après ce premier saut dans le vide, Frot-Coutaz a bien l'intention de continuer à faire des films, des petits, des grands mais, dans la mesure du possible, des films qu'il fera par plaisir et pour en savoir à chaque fois un peu plus sur les autres et sur lui-même.

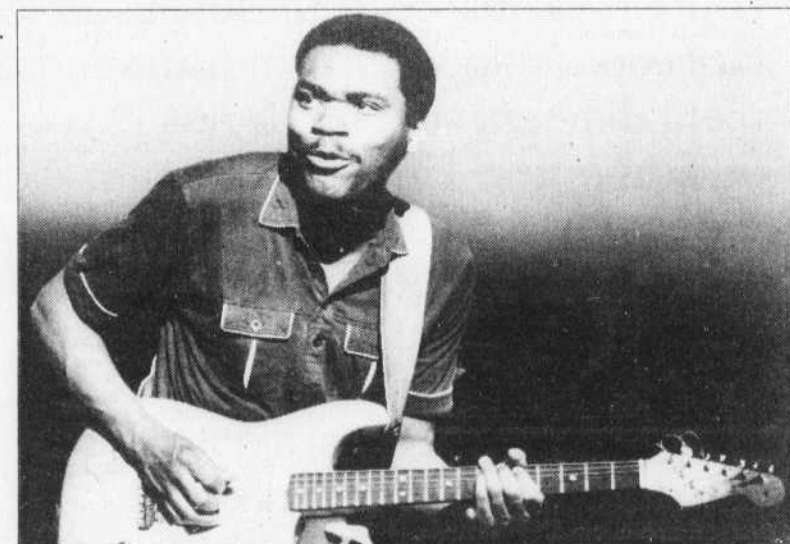
Le Festival international organise un week-end de jazz en novembre

(LE DEVOIR) — Trois grandes soirées de musique de jazz, le week-end prochain, à Montréal. En fait, trois spectacles organisés par le Festival international de jazz de Montréal, comme un mini-festival d'hiver, édition réduite du grand festival de juillet.

Le vendredi 21 novembre, tout débute à l'église St-James United Church avec un concert du *World Saxophone Quartet*, à 21 heures. Depuis dix ans, le *World Saxophone Quartet* sillonne les routes du jazz avec David Murray, Oliver Lake, Hamiet Bluiett et Julius Hemphill. Leur dernier disque : *World Saxophone Quartet plays Duke Ellington*.

Le lendemain, samedi 22 novembre, c'est le *Carla Bley Sextet* qui s'installera, à 21 heures, au Spectrum. Carla Bley, qui a enregistré, l'an dernier, son vingtième microsilon (*Night-glo*), vient à Montréal avec une nouvelle formation, réunie spécialement pour une tournée nord-américaine et européenne. Le DEVOIR publiera cette semaine une entrevue avec Carla Bley.

Enfin, le lundi 24 novembre, au Club Soda à 21 heures, ce sera au tour du *Robert Gray Band* de faire entendre sa musique de blues. Le quintet de Robert Gray avait joué au



Lundi prochain, au Club Soda, à 21 heures, Robert Gray Band présentera son spectacle de blues dans le cadre d'un week-end spécial de jazz, organisé par le Festival international de Montréal.

festival de Montréal en 1984. Il y a deux semaines, ce groupe a participé, avec Bob Dylan et Keith Richards, au spectacle en hommage à Chuck Berry à St-Louis, au Missouri.

On se procure ses billets au guichet du Spectrum, ou aux comptoirs Ticketron. Un prix spécial est offert : \$30, pour les trois soirées. On s'informe au 861-5851.

Au bout de chaque cigarette
Un seul filtre: vos poumons



Exposition d'hiver
D'ANTIQUITÉS
de Montréal

20-23 novembre, 1986

Place Bonaventure, Montréal

Plus de 100 principaux antiquaires d'Amérique du Nord offrent une sélection des plus diverses antiquités jamais montrées au Canada.

HEURES D'OUVERTURE:
Jeudi, 20 novembre 11h - 22h
Vendredi, 21 novembre 11h - 22h
Samedi, 22 novembre 11h - 22h
Dimanche, 23 novembre 11h - 18h

Admission 4,00\$ enfants, 75¢
Age d'or 3,00\$

Une réalisation d'Antiquities Obsession Line (514) 933-6375

Frank Sinatra en convalescence

RANCHO MIRAGE, États-Unis (AFP) — Frank Sinatra a quitté, hier, le centre médical Eisenhower de Rancho Mirage, en Californie, où il avait subi l'ablation d'une partie du gros intestin, une semaine auparavant.

« Les médecins étaient extrêmement satisfaits de son rapide rétablissement », a précisé un porte-parole de l'établissement. Le chanteur-comédien a quitté le centre Eisenhower « dans un très bon état d'es-

prit et plaisantait avec tout le monde », a-t-il ajouté.

Frank Sinatra, âgé de 70 ans, avait interrompu un tour de chant à Atlantic City, au New Jersey, et avait ensuite été hospitalisé d'urgence à la suite d'une diverticulite (inflammation intestinale) particulièrement douloureuse. Les chirurgiens lui ont retiré 30 centimètres de gros intestin. Il sera en convalescence pour une période indéterminée dans son ranch du désert californien.

BACH et bottine produit par ROCK DEMERS

ST-DENIS STE CATHERINE 288-2115 ST-DENIS CRÉMAZIE 388-4210 2330 AVE DES LAURÉNTIDES 888-3884

LONGUEUIL JEAN-TALON PARADIS

On ne sait jamais auprès de quelle femme on vit

LA FEMME SECRÈTE PHILIPPE NOIRET

COMPLEXE DES JARDINS 1:30, 3:30, 5:30, 7:30, 9:30

BERLIN AFFAIR LILIANA CAVANI

VERSION FRANÇAISE

LE COMPLEXE DU KANGOUROU LE DESIR D'ÊTRE PAPA

1:15, 3:15, 5:15, 7:15, 9:15

ST-DENIS - STE CATHERINE 288-2115

Tous les MARDIS admission: 3.00\$

Cinéma Unis

"JEAN DE FLORETTE" 12:05 - 2:20 - 4:40 - 7:00 - 9:20

"TENUE DE SOIRÉE" 12:45 - 2:30 - 4:15 - 6:00 - 7:45 - 9:30

"37°2, LE MATIN" 7:00 - 9:20

MELO 7:25 - 9:30

LES HAIS ACTEURS

ROBERT DE NIRO JEREMY IRONS

THE MISSION

SPORTS

FOOTBALL

LIGUE CANADIENNE SÉRIES ÉLIMINATOIRES Conférence de l'Ouest Demi-finales. Samedi Colombie-Britannique 21, Winnipeg 14. Hier Edmonton 27, Calgary 18. Finale de l'Ouest Dimanche, le 23 novembre Edmonton vs Colombie-Britannique. Conférence de l'Est Hier Toronto 31, Hamilton 17 (Premier de deux matches, total des points). Finale de l'Est Dimanche, le 23 novembre, 13 h 30 Hamilton à Toronto.

FINALE DE LA COUPE GREY Dimanche, le 30 novembre Est vs Ouest, à Vancouver.

LIGUE NATIONALE Hier Chicago 13, Atlanta 10; LA Raiders 27, Cleveland 14; Dallas 24, San Diego 21; Pittsburgh 21, Houston 10; NY Jets 31, Indianapolis 16; Miami 34, Buffalo 24; Denver 38, Kansas City 17; NY Giants 22, Minnesota 20; N-Orléans 16, St. Louis 7; Cincinnati 34, Seattle 7. Ce soir S. Francisco vs Washington. Conférence Américaine Section Est JETS NY 11 10 1 0 303 203 909; N.-ANGLETERRE 11 8 3 0 304 181 727; MIAMI 11 5 6 0 276 290 455; BUFFALO 11 3 8 0 213 251 273; INDIANAPOLIS 11 0 11 0 127 291 000. Section Centrale CINCINNATI 11 7 4 0 271 278 636; CLEVELAND 11 7 4 0 239 232 636; PITTSBURGH 11 4 7 0 175 221 364; HOUSTON 11 2 9 0 194 255 182. Section Ouest DENVER 11 9 2 0 271 172 818; KANSAS CITY 11 7 4 0 249 241 636; RAIDERS LA 11 7 4 0 218 195 636; SEATTLE 11 5 6 0 199 219 455; SAN DIEGO 11 2 9 0 219 275 182.

Conférence Nationale Section Est GIANTS NY 11 9 2 0 225 158 818; WASHINGTON 10 8 2 0 228 190 800; DALLAS 11 7 4 0 277 189 636; PHILADELPHIE 11 3 8 0 156 209 273; ST. LOUIS 11 2 9 0 140 263 182. Section Centrale CHICAGO 12 9 2 0 239 130 818; MINNESOTA 11 6 5 0 258 190 545; DETROIT 11 4 7 0 163 202 364; GREEN BAY 11 2 9 0 149 272 182; TAMPA BAY 11 2 9 0 171 300 182. Section Ouest S. FRANCISCO 10 6 3 1 254 154 650; RAMS LA 11 7 4 0 192 180 636; N.-ORLÉANS 11 6 5 0 197 167 545; ATLANTA 11 5 5 1 208 198 500.

Ils affronteront les Lions dans la finale de la division Ouest

Les Eskimos matent les Stampers, 27-18

EDMONTON (PC) — Deux touchés du quart-arrière Matt Dunigan et une défensive enflammée qui n'a à peu près rien cédé à l'adversaire ont permis aux Eskimos d'Edmonton de vaincre les Stampers de Calgary 27-18, hier, lors du match de demi-finale de la division Ouest de la Ligue canadienne de football. La partie a eu lieu par un tempérament de -18 degrés et sur un terrain gelé et glissant. Le rendement des

Formule 2000 Labrosse victime d'un accrochage

(PC) — Les pilotes canadiens se sont fait remarquer mais pas tous de la même façon, lors de la troisième épreuve du championnat de la série BBC de Formule 2000 disputée hier, à Brands Hatch, en Angleterre. L'Ontarien Paul Tracy et le Québécois Claude Bourbonnais ont respectivement terminé troisième et quatrième. Il s'agissait de leur meilleur résultat outre-mer jusqu'à maintenant. Quant à Alan Labrosse, de Repentigny, il a été victime d'un accrochage au premier virage, après avoir enregistré le deuxième temps aux qualifications, soit 45,5 secondes, par rapport au 45,2 secondes du détenteur de la pole position, le champion d'Allemagne Dave Coyne.

C'était la première fois que Labrosse ne complétait pas une course depuis ses débuts en formule 2000. Lors d'un entretien téléphonique, il n'a pas caché sa déception, mais il a insisté sur le fait que sa mésaventure ne l'a pas entraîné au découragement. « Si cet accident avait été causé par une erreur de ma part, je me poserais des questions, a-t-il expliqué. Mais compte tenu des circonstances et étant donné que je n'ai guère perdu de terrain au classement cumulé, je reste confiant en vue des prochaines courses ». Labrosse a indiqué que ledit accident est survenu lorsqu'il s'apprêtait à doubler le meneur, Dave Coyne. « J'allais dépasser Coyne par l'extérieur et celui-ci n'a pas fermé la porte, a-t-il raconté.

deux clubs indéniablement, d'ailleurs, été affecté par ces éléments naturels. Les Eskimos ont ainsi mérité de participer à la finale de la section Ouest de la LCF, face aux Lions de la Colombie-Britannique, vainqueurs des Blue Bombers de Winnipeg, samedi. Cette confrontation aura lieu dimanche. De belles poussées des deux côtés ont marqué les hostilités, mais on a également été témoins de jeux qui manquaient littéralement de cohésion. Au bout du compte, la défensive des Eskimos a eu le meilleur: elle a plaqué les quarts rivaux en cinq occasions, en plus de recouvrer deux échappés et d'effectuer trois interceptions, dont celle de Dan Bass, dans les derniers instants de la rencontre, qui a enlevé aux Stampers le reste de leurs espoirs de ralliement. Les Stampers ont pu totaliser seulement 180 verges. « Nous avons déployé l'effort requis à tous les jeux », a indiqué le plaqueur James Zachary. « Nous étions prêts pour ce duel, a renchérit Bass, anciennement des Stampers. On pouvait le constater en voyant les yeux des joueurs, avant le match, dans le vestiaire ». Seulement 24,064 spectateurs ont assisté au match. Dunigan a concrétisé pour des majeurs sur des courses d'une et de trois verges. Il a en outre complété 20 de ses 29 tentatives de passes pour des gains de 238 verges et a lui-même amassé 113 verges en portant le ballon. « Dunigan a fait la différence, a déclaré le directeur général des Stampers, Earl Lunsford. Il a su courir et passer au moment opportun pour faire avancer son attaque ». Les 15 autres points ont résulté de la précision du botteur Tom Dixon, auteur de deux transformations, d'un simple et de placements de distances de 41, 15, 27 et 17 verges. Emmanuel Tolbert a réalisé les deux touchés des perdants, en complétant des passes de quatre et de dix verges. J.T. Hay les a transformés et a ajouté un placement de 17 verges. Glenn Harper a aussi obtenu un simple. Les Stampers ont perdu les services de leur quart-arrière régulier et meilleur passeur du circuit Mitchell cette saison, Rick Johnson, dans la sixième minute du deuxième quart. Jeff Tedford a fini la partie au quart pour les Stampers et il a malgré tout mené son équipe à 15 points.



Dwight Edwards (30), des Argonauts de Toronto, se débarrasse de Howard Fields (16), des Tiger-Cats, qui tente de le plaquer, tandis que Darrell Moir (14) vient à la rescousse.

Les Tiger Cats s'inclinent 31-17 Priorité de 14 points pour les Argos

HAMILTON (PC) — Le quart J.C. Watts a inscrit deux majeurs et a complété une passe de touché de 48 verges au demi-inséré Darrell Smith dans une victoire de 31-17 des Argonauts de Toronto aux dépens des Tiger Cats, hier à Hamilton. Cette rencontre était la première d'une finale de deux matches au total des points dans la section Est de la Ligue canadienne de football. Suite à ce match disputé devant 23,126 spectateurs au Ivor Wynne Stadium, les Argonauts amorceront le dernier affrontement de cette finale, dimanche prochain à Toronto, avec une priorité de 14 points. Watts, qui s'est joint aux Argonauts tôt cette saison en tant que joueur autonome après avoir obtenu son congé des Rough Riders d'Ottawa, a été contraint à quitter en fin de troisième quart avec une blessure à un pouce, mais est revenu dans le feu de l'action dans les dernières minutes de la rencontre. Condredge Holloway, dans le court laps de temps qu'il a été appelé à remplacer Watts, a été victime de trois interceptions et les Argos n'allaient nulle part. Avant de céder sa place à Holloway, Watts avait cependant créé passablement de commotion au point de placer les Tiger-Cats en difficile situation pour le second match de cette finale. Le vainqueur participera d'entrée à la finale de la Coupe Grey le 30

novembre à Vancouver. Watts a inscrit son premier touché sur une course de 25 verges en fin de deuxième quart, procurant ainsi l'avance aux Torontois pour la première fois dans le match. Son second majeur est survenu à 11:51 au troisième engagement sur un plongeon d'une verge après que Hamilton eut écoppé d'une pénalité pour interférence, ce qui fit passer le ballon de la ligne de 26 du Hamilton jusqu'à la porte des buts. Ce touché donnait les devants 24-14 aux Argonauts. Lance Chomyc a botté trois transformations et autant de placements, des lignes de 26, 27 et 30 verges, pour une performance de 12 points. Hans Ilesic a contribué à un simple de 46 verges à la victoire. Tony Champion a marqué le seul touché du Hamilton sur une passe de 13 verges de Mike Kerrigan, remplacé au troisième quart par Ken Hobart. Paul Osbaldiston a botté des placements des lignes de 45, 22 et 48 verges, en plus d'une transformation et d'un simple. Kerrigan est revenu dans le match au quatrième quart, mais fut incapable de déceler quelle que faille que ce soit dans la défensive torontoise. Les Argonauts ont réussi cinq interceptions - quatre aux dépens de Kerrigan - et les Tiger-Cats ont intercepté quatre fois le ballon, une fois seulement aux dépens de Watts.

CINEMA

ASTRE I: (327-5001) — "Le déclin de l'empire américain" 7 h 10, 9 h 15. ASTRE II: "Soulman" 7 h, 9 h. ASTRE III: "Top gun" 7 h 10, 9 h 10. ASTRE IV: "Le mal par le mal" 9 h. — "Sacré bordel" 7 h 15. BERRI I: (288-2115) — "Bach et Bottine" 12 h 15, 2 h 30, 4 h 45, 7 h, 9 h 15. BERRI II: "Thérèse" 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30. BERRI III: "Coeur circuit" 12 h 30, 2 h 45, 5 h, 7 h 15, 9 h 30. BERRI IV: "Inspecteur Lavardin" 12 h 45, 3 h, 5 h 15, 7 h 30, 9 h 45. BERRI V: "Partners in crime" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15. BONAVENTURE I: (861-2725) — "Something wild" 12 h 45, 2 h 50, 4 h 55, 7 h, 9 h 10. BONAVENTURE II: "Nobody's fool" 12 h 45, 3 h, 5 h 05, 7 h 10, 9 h 20. BROSSARD I: (465-5310) — "Le déclin de l'empire américain" 7 h 30, 9 h 30. BROSSARD II: (465-5906) — "Soulman" 7 h, 9 h. BROSSARD III: "Antartica" 7 h 05, 9 h 20. CINEMA CAPITOL: (849-0041) — "La mouche" 1 h, 3 h 05, 5 h 10, 7 h 15, 9 h 20. CARREFOUR LAVAL 1: "Nobody's fool" 7 h, 9 h 15. CARREFOUR LAVAL 2: "Coeur circuit" 7 h 25, 9 h 35. CARREFOUR LAVAL 3: "Bach et Bottine" 7 h 15, 9 h 25. CARREFOUR LAVAL 4: "Soulman" 7 h 10, 9 h 15. CARREFOUR LAVAL 5: "Something wild" 7 h 05, 9 h 20. CARREFOUR LAVAL 6: "Le déclin de l'empire américain" 7 h, 9 h 10. LAVAL 2000 I: (887-5207) — "Antartica" 7 h 15, 9 h 20.

10, 5 h 20, 7 h 30, 9 h 45. CINEMA MONTRÉAL I: (521-7870) — "Moment de vérité 2" 5 h 15, 9 h 30. — "Moment de vérité 1" 7 h 15. CINEMA MONTRÉAL II: "3 hommes et un couffin" 5 h 20, 9 h 10. "La forêt d'émeraude" 7 h 10. COMPLEXE DES JARDINS I: (288-3141) — "Le rayon vert" 1 h 45, 3 h 45, 5 h 45, 7 h 45, 9 h 45. COMPLEXE DES JARDINS II: "Le déclin de l'empire américain" 12 h 15, 2 h 30, 4 h 45, 7 h, 9 h 15. COMPLEXE DES JARDINS III: "Femme secrète" 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30. COMPLEXE DES JARDINS IV: "Salvador" 1 h 45, 4 h 15, 7 h, 9 h 30. COMPLEXE GUY-FAVREAU / O.N.F.: 2000 Saint-Basile, Dorchester, Mt. (823-2829) — "Gala à l'écran" 7 h 15. — "Daniel Gauthier, portrait intime" 7 h 15. — "Vivre gai en méditerranée" 7 h 15. — "Fiers, fiers, fiers, pas tristes les gais" 18 h 30. — "L'érotisme gai au cinéma" 20 h 30. CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRAPHIQUE: (848-3878) — "Paris qui dort" 7 h. "Entracte" 7 h. "Un chapeau de paille d'Italie" 20 h 30. CRÉMAZIE: (388-4210) — "Bach et Bottine" 7 h 15, 9 h 15. DAUPHIN II: (721-6060) — "Berlin affaire" 7 h, 9 h. DAUPHIN III: "Dernier havre" 7 h 30, 9 h 30. DORVAL I: (631-8587) — "Dorval II: 'Tal-Pan' 7 h 20, 9 h 45. DORVAL III: "Sky bandits" 7 h 10, 9 h 10. DÉCARIE I: (341-3190) — "Peggy Sue got married" 7 h, 9 h. DÉCARIE II: "Something wild" 7 h 20, 9 h 20. ÉLYSÉE I: (842-6053) — "37.2 le matin" 7 h, 9 h 20. ÉLYSÉE II: "Melo" 7 h 25, 9 h 35. FAIRVIEW I: (697-8095) — "Jumping Jack flash" 7 h 20, 9 h 30.

FAIRVIEW II: "crocodile dundee" 7 h 30, 9 h 35. GREENFIELD I: (671-6129) — "La mouche" 7 h 15, 9 h 35. GREENFIELD 2: "Top gun" fr. 7 h 15, 9 h 25. GREENFIELD 3: "Sky bandits" 7 h 10, 9 h 10. IMPÉRIAL: (288-7102) — "Aliens" 1 h 40, 4 h 20, 7 h 30. JEAN-TALON: (725-7000) — "Bach et Bottine" 7 h 30, 9 h 30. KENT I: (489-9707) — "Jumpin Jack flash" 7 h 20, 9 h 30. KENT II: "Tal-Pan" 7 h 20, 9 h 45. LE LAURIER: 5117 rue du Parc (495-4231) — "She's gotta have it" 7 h 30, 9 h 30. L'AUTRE CINÉMA: (722-1451) — "Cho Yu" 7 h. — "Desert bloom" 7 h 15. — "L'homme dans la lune" 9 h 15. — "Beau temps mais orange en fin de journée" 9 h 30 (14 au 17 points). LAVAL I: (888-7776) — "La mouche" 7 h 15, 9 h 20. LAVAL II: "Top gun" 7 h 15, 9 h 20. LAVAL III: "Street of gold" 7 h 15, 9 h 15. LAVAL IV: "Tal-Pan" 7 h 20, 9 h 45. LAVAL V: "Crocodile dundee" 7 h 30, 9 h 35. LAVAL ODEON I: (887-5207) — "Antartica" 7 h 15, 9 h 20. LAVAL ODEON II: "Le mal par le mal" 7 h 30, 9 h 35. LOEWS I: (861-7437) — "Color of money" 12 h 30, 2 h 30, 4 h 30, 6 h 30, 8 h 30, 10 h 30, 12 h 30. LOEWS II: "Tough guys" 1 h 20, 3 h 20, 5 h 20, 7 h 20, 9 h 20. LOEWS III: "The name of the rose" 1 h 45, 4 h 20, 7 h, 9 h 35. LOEWS IV: "Around midnight" 12 h, 2 h 15, 4 h 15, 7 h 15, 9 h 15. LOEWS V: "Sky bandits" 1 h 10, 3 h 10, 5 h 10, 7 h 10, 9 h 10. LE MILIEU: (277-5789) — "Brazil" 6 h 30, 9 h 15. — "Le monde selon Garp" 7 h, 9 h 30.

TELEVISION

Table of television programming. Columns include channel numbers (e.g., 2, 12, 13, 14, 16, 17, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100), program titles, and start times.

SUR SCENE

L'AIR DU TEMPS: 191 ouest St-Paul (842-2003) — Jazz tous les soirs, de 22h à 02h30. — Tous les lundis et mardis de nov. Jim Zeller en spectacle, de 22h à 02h30. — Partners in crime, groupe composé de Benoit Chartier, guitare, Martin Daviau, saxophone, Michel Cyr, claviers, Sylvain Bolduc, contrebasse, et Christian Lajoie, batterie, 19 au 22 nov. de 22h à 02h30. BAR 2080: 2080 rue Clark, Mt (285-0007) — Tous les lundis soirs Jam Session à 22h. — Jazz tous les soirs à 22h. BIDDLE'S JAZZ AND RIBB: 2060 rue Aylmer, Montréal (842-8656) — Le Quatuor de Johnny Scott et Geoffrey Lapp, en performance, dim. et lun. 19h à 24h, mar. 20h à 01h, mer. au ven. 17h à 22h. — Le Trio de Charlie Biddle, en performance du ven. au sam. à compter de 22h. — Ernie Nelson, chanteur 20 à 22 nov. LE BIJOU: 300 rue Lemoyne, Vieux Montréal — Tous les dimanches soirs, de 10 h à 14 h. concours « La relève du jazz Lowenbrau » à 20h.45. — Tous les lundis soirs, ateliers de jazz coordonnés par Bernard Primeau, à la batterie — Débutant, en spectacle le 17 nov. — Dan Aron, guitariste, 18 au 21 nov. BISTRO D'AUTREFOIS: 1229 St-Hubert, Mt (842-2808) — La Boîte à Lily, Marie-Pierre Quintin au piano, tous les soirs de la semaine à compter de 19h. — Soirée de ragtime le 18 nov. à 20h30. CAFE CAMPUS: 3315 chemin Reine-Marie, Montréal (735-1259) — Ligue Universitaire d'improvisation, vers et blancs, le 17 nov. à 21h. CAFE-CONCERT LA COUPE: 342 rue Ontario, Montréal (843-8620) — Tous les mardis et jeudis, Sonia Del Rio présente son nouveau spectacle de flamenco « De la bella Cero à Carmen » sur des oeuvres de Purcell, Lopez, Jimenez et Bizet, à 21h. CAFE DE LA PLACE: PDA (842-2112) — « Tête-à-tête » de Ralph Burdman, traduction et t.m. en s. Jean-Louis Roux, du 5 nov. au 20 déc. mar. au sam. 20h. CAFE TIMÉHES: 4857 ave du Parc, Montréal (272-1734) — Tous les lundis soirs, hockey sur table, à compter de 20h. LA CAGE AUX SPORTS: 2250 rue Guy, Montréal (931-8548) — Billy Georgette, pianiste de honky tonk, en performance, jeu. au sam. à compter de 7h. CENTRE DU MOUVEMENT CRÉATIF: 878 rue Querbec, Outremont (277-4320) — Le Théâtre de la Nouvelle Lune présente « L'enfant mort de Frodo » de G. Foissy et « Concert à la carte » de X. Krotz, dans une en. s. Odette Guimond, du 8 au 23 nov. du jeu. au dim. 20h30. CLUB BALLATTOU: 4372 St-Laurent, Mt (845-5447) — Tous les soirs, musique populaire africaine, de 21h à 03h.

Gérard Lambert, pianiste-animateur, du lun. au sam. de 21h à 02h. MAISON DE LA CULTURE MAISONNEUVE: 4120 est Ontario, Montréal (872-2200) — Musique et ordinateur, conférence avec le groupe Midi-Juste et création d'une pièce musicale, le 17 nov. à 19h30. MAISON THÉÂTRE: 255 est Ontario, Montréal (288-7211) — « Le Crocodile », de Louise LaHaye, présentée par l'Arrière-Scène et les Productions du Crocodile, (à partir de 5 ans), du 8 au 23 nov. — le sam. 15h, le dim. 13h, et 16h, le 19 nov. à 10h, les 20-21 nov. 10h, et 13h30. NOUVELLE SALLE DE THÉÂTRE: Centre-ville, Montréal (845-7277) — « Les filles de 5-10-15 », dans une en. s. de Lorraine Pintal, à compter du 11 nov. au ven. 20h30, le sam. 19h, et 22h. THÉÂTRE DU RIDEAU VERT: 4664 St-Denis, Montréal (844-1793) — « Deux sur la balançoire », de William Gibson, traduction Jean-Loup Dabadie, en s. René-Richard Cyr, du 19 nov. au 20 déc. du ven. au ven. 20h, sam. 17h, et 21h, dim. 15h. UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL: (282-3111) — Studio-Théâtre Alfred Laliberté: Un peu d'ombre au dos de la falaise » de Gilbert Languevin, en s. Jérôme Langevin, du 19 au 22 nov. à 21h30. — Théâtre Marie-Gérin-Lajoie: « Le monstre » d'André Chedid, en s. André Houle, 19 au 22 nov. à 20h, le 21 nov. à 13h. BAR-THÉÂTRE DE LA DAME DE COEUR: sortie 147, autoroute 20, Upton. — « Une semaine de vacances » de Gisèle Bourcier et Michel Pélissier, le ven. et sam. jusqu'au 6 déc. à 21h. — super-théâtre à 19h30. LE GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC: Québec — « L'Opéra de Montréal présente: Die Zauberflöte » de Mozart, avec Patrick Power, Mikael Melbye, Costanza Cuccaro, Sharon Christmas et Don Garrard, dir. d'orchestre, Raffi Aramian, m. en s. Frank Corsaro, les 18-22-27-29 nov. à 20h. SALLE POLLOCK: 555 ouest Sherbrooke, Montréal — Concert de Jazz Improvisation, dir. Kevin Dean, le 17 nov. à 20h. STATION 10: 2071 ouest rue St-Catherine, Montréal — Monday Morbid Movie: Friday 13 part 3, le 17 nov. à 22h. THÉÂTRE CENTAUR: 453 St-François-Xavier, Montréal (288-3161) — « Le cauchemar chahut » de Bertolt Brecht, du 4 nov. au 21 déc. THÉÂTRE MAISONNEUVE: PDA (842-2112) — « Le système magistère » de Yves Dubé, du 19 au 30 nov. du mer. au sam. 20h30, dim. 15h. L'IMPROMPTU: 1201 O. Dorchester (878-2000) —

SPORTS

EN BREF...

■ Noah devant Svensson en 5 sets

LONDRES — Le Français Yannick Noah a enlevé les honneurs du tournoi de tennis de Londres pour se hisser au 5e rang de la hiérarchie mondiale. Troisième favori de l'épreuve, Noah a été poussé à la limite de cinq sets par le Suédois Jonas Svensson, 28e joueur mondial. Le Français l'a finalement emporté 6-2, 6-3, 6-7, 4-6 et 7-5. Grâce à cette victoire, Noah s'est assuré d'une présence au Tournoi de Masters, qui sera disputé à New York à partir du 3 décembre.

■ Rosa Mota gagne au Japon

OKYO — La Portugaise Rosa Mota a triomphé au Marathon international de Tokyo, au Japon. Mota a abaissé la marque du parcours de plus de trois minutes, finissant en 2 heures, 27 minutes et 15 secondes. La championne défendante de l'épreuve, l'Allemande de l'Est Katrin Doerre, a terminé deuxième devant la Néozélandaise Ngaira Drake.

■ La Coupe du Japon aux Américains

OSAKA — Les États-Unis se sont assurés du titre à la Coupe du Japon de volleyball masculin, disputée à Osaka. Déjà champions du monde, les Américains ont dominé l'Union soviétique en trois manches, 12-7, 12-6 et 12-3, remportant ainsi une sixième rencontre en autant de matches. Même avec une autre partie à disputer, les États-Unis ne peuvent être rejoints au premier rang. Le Canada n'a pas décroché une seule victoire au cours du tournoi, s'inclinant dans son dernier match devant la Suède, 12-10, 12-9 et 12-5.

■ Leconte déclare forfait

JOHANNESBURG — Trois têtes de série, dont le Français Henri Leconte, ont déclaré forfait en vue des Internationaux de tennis d'Afrique du Sud déjà boudés par ses grands noms du tennis international en raison de la politique d'apartheid. L'Américain Brad Gilbert et l'Allemand de l'Ouest Eric Jelen, à l'instar de Leconte, ont déclaré se retirer en raison de blessures. Les nouveaux favoris du tournoi, qui démarre aujourd'hui, sont l'Équatorien Andres Gomez et le Sud-africain Kevin Curren.

■ Collision en Coupe de l'America

FREMANTLE — Une collision est survenue hier au cours de la septième régata de la série 'B' des éliminatoires de la Coupe de l'America, au large de Fremantle. Deux des voiliers, se livrant bataille pour défendre les couleurs de l'Australie dans l'ultime rencontre de la Coupe de l'America, se sont heurtés. Il s'agit de Australia IV, déclaré vainqueur par deux seconds devant Kookaburra III, victime d'avaries au mât et à la boîte d'engrenage électronique. Personne n'a été blessé. Dans d'autres confrontations, Kookaburra II a eu raison par deux minutes et 51 secondes de Sydney Steak'n Kidney, tandis que Australia III a disposé de South Australia par une minute et 12 secondes.

■ Mustangs vs UBC

HALIFAX — Les Mustangs, de l'université Western de London, Ontario, ont remporté samedi l'Atlantic Bowl en disposant 29-22 des Axemen, d'Acadia, en match de championnat universitaire de football. La victoire de la formation ontarienne fait passer les Mustangs à la finale ultime du championnat canadien universitaire, disputé samedi prochain à Toronto, face aux Thunderbirds, de la Colombie-Britannique. Ceux-ci ont eu raison 32-30 des Gaiters, de Bishop, samedi à Lennoxville.

■ Cliff Thorburn de justesse

PRESTON, Angleterre — Deuxième mondial de snooker, le Torontois Cliff Thorburn a eu besoin de tous ses moyens pour arracher la victoire 9-7 au Britannique Danny Fowler au premier jour du championnat de snooker du Royaume-Uni disputé à Preston, Angleterre. Fowler est classé 33e au monde. Le Britannique Dennis Taylor, champion de l'Omnium canadien édition 1985, en a aussi eu plein les mains pour disposer 9-8 de l'Ontarien Bob Chaperon de Sudbury. L'ancien titulaire mondial Alex Higgins, de l'Irlande du Nord, sixième joueur mondial en quête d'un premier titre en trois ans, a défait de justesse le jeune Écossais de 17 ans Stephen Hendry, 9-8.

■ Bobby Layne en danger

LUBBOCK, Texas — Bobby Layne, un quart-arrière qui a sa niche au panthéon des immortels du football pour avoir mené les Lions de Detroit à trois championnats de la Ligue nationale de football dans les années '50, repose dans un état critique dans un hôpital du Texas. L'ancien athlète, âgé de 59 ans, a été victime d'une hémorragie interne. C'est la deuxième fois que cette situation se produit depuis le 8 novembre. Layne a mené les Lions au championnat de la LNF en 1952, 1953 et 1957. Il a aussi porté les couleurs des Bears de Chicago, des Bulldogs de New York et des Steelers de Pittsburgh au fil de sa carrière de 15 ans. Il a pris sa retraite en 1962.

■ Alen à 4 secondes de Kankunen

BATH, Angleterre — Le Finlandais Juha Kankunen (Peugeot 205 Turbo 16) a terminé en tête la 1ère étape du rallye du RAC (Grande-Bretagne). Hier soir, à Harrogate, il comptait 4 secondes d'avance sur le 2e, son compatriote Markku Alen (Lancia Martini Delta S4) et 18 secondes sur le 3e, l'Anglais Tony Pond (Austin Rover Metro BR4). Le court avantage de Kankunen montre la détermination des deux adversaires qui luttent pour le titre mondial des pilotes. Alen, 35 ans, possède une grande expérience (il a débuté au RAC en 1973).

HOCKEY

Ligue nationale	
Vendredi	Rangers 2, Philadelphie 1 New Jersey 5, Pittsburgh 4
Québec 4, Washington 1	Winnipeg 3, Vancouver 2

LIGUE NATIONALE

Division Prince-de-Galles

Section Charles Adams							
	pt	g	p	bp	pts		
MONTRÉAL	17	9	5	3	66	59	21
QUÉBEC	19	8	7	4	74	64	20
HARTFORD	15	7	5	3	54	56	17
BOSTON	17	7	9	1	58	61	16
BUFFALO	17	4	11	2	58	61	10

Section Lester Patrick							
	pt	g	p	bp	pts		
PITTSBURGH	18	11	5	2	75	61	24
PHILADELPHIE	16	11	4	1	67	39	23
ISLANDERS NY	16	9	6	1	66	49	19
NEW JERSEY	17	8	7	2	66	78	18
WASHINGTON	18	7	8	3	58	70	17
RANGERS NY	16	5	7	4	57	64	14

Division Clarence Campbell

Section James Norris							
	pt	g	p	bp	pts		
TORONTO	16	8	5	3	56	48	19
ST. LOUIS	15	6	5	4	50	48	16
DETROIT	17	7	9	1	47	56	15
MINNESOTA	16	5	9	2	60	67	12
CHICAGO	18	4	10	4	57	75	12

Section Connie Smythe							
	pt	g	p	bp	pts		
WINNIPEG	17	10	6	1	69	57	21
EDMONTON	19	10	8	1	79	68	21
CALGARY	18	10	8	0	63	65	20
LOS ANGELES	18	6	11	1	68	79	13
VANCOUVER	18	4	12	2	50	71	10

LIGUE MAJEURE DU QUÉBEC

Vendredi	
Laval 6, Hull 4	Drumville à St-Jean
Ce soir	
Longueuil 5, St-Jean 3	Longueuil à Laval
Granby 9, T-Rivières 3	Granby à Hull
Shawinigan 6, Chicoutimi 2	Laval à T-Rivières
Hier	
Shawinigan à Longueuil	Shawinigan à Verdun
Hull à Verdun	Hull à Chicoutimi
Granby à Chicoutimi	Chicoutimi à St-Jean

CLASSEMENT

Section Robert Lebel							
	pt	g	p	bp	pts		
LONGUEUIL	22	15	7	0	113	84	30
LAVAL	22	11	11	0	127	124	22
HULL	21	7	12	2	85	92	16
ST-JEAN	22	6	15	1	107	126	13
VERDUN	22	2	20	0	92	191	4

Section Frank Dillo							
	pt	g	p	bp	pts		
GRANBY	24	19	4	1	154	98	39
DRUMVILLE	22	14	8	0	116	116	28
SHAWINIGAN	22	11	8	3	123	107	25
CHICOUTIMI	22	11	10	1	108	107	23
T-RIVIÈRES	23	10	11	2	141	121	22



Le Canadien de nouveau 1er

«Carbo» s'occupe des Sabres



RICHARD MILO

(PC) — Après Stéphane Richer, ce fut au tour de Guy Carbonneau d'avoir des éclairs de génie, hier. «Carbo» a marqué deux buts, ses 5e et 6e, pour permettre au Canadien de reprendre possession du premier rang de la section Adams en battant les Sabres de Buffalo 4-2 devant 17,265 personnes.

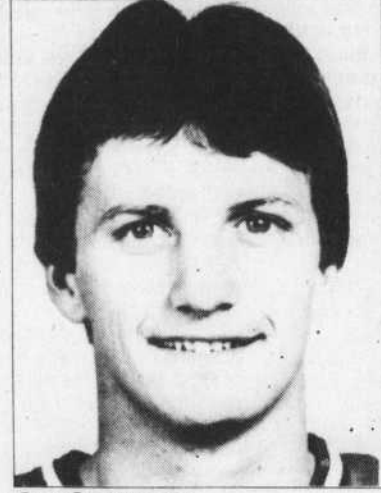
Carbonneau a soulevé l'assistance en marquant (sans aide) sur une échappée, au deuxième vingt, puis il a couronné la victoire en touchant la cible, après avoir déjoué le défenseur Jim Hofford, à 9:34 du troisième vingt.

Mats Naslund (8e) et Bobby Smith (9e) ont marqué les deux premiers buts du Canadien tandis que le gardien Brian Hayward a effectué quelques beaux arrêts pour savourer sa quatrième victoire en autant de rencontres.

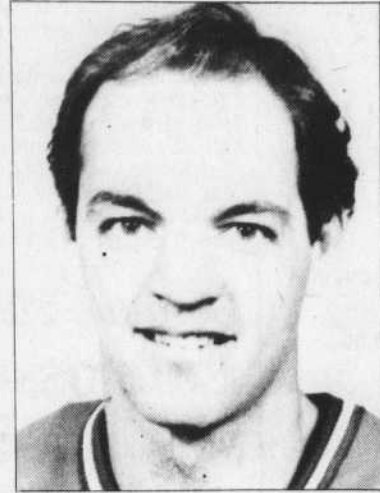
Jim Korn (2e) et Wilf Paiement (12e), à 6:02 du troisième vingt, ont réussi les buts des Sabres qui ont préconisé un style de jeu plus ouvert qu'à l'habitude. Le match a également été ponctué de plusieurs pénalités, dont neuf mineures au deuxième engagement.

Il s'agit par ailleurs de la quatrième défaite (1-4-0) du nouvel entraîneur des Sabres, Craig Ramsay, depuis qu'il a succédé à Scotty Bowman. L'attaque à cinq des deux équipes n'a produit qu'un seul but, celui de Naslund. Carbonneau, Hayward et le gardien des Sabres, Jacques Cloutier, ont obtenu les trois étoiles du match.

Des Bruins agressifs
Selon Jean Perron, les Bruins de Boston forment une équipe beaucoup plus agressive depuis que Terry O'Reilly a succédé à Butch Goring à la barre de l'équipe.



Guy Carbonneau



Bobby Smith

« Ils sont beaucoup plus agressifs tandis que Bourque (Raymond) et Linseman (Ken) sont plus visibles », a-t-il indiqué avant l'exercice du Canadien, hier midi. Exceptionnellement, l'équipe s'est entraînée à l'arena Guy-Gagnon, à Verdun.

« Ils ont des blessés — Cam Neely et Keith Crowder — mais d'autres joueurs ont assumé la relève », a-t-il ajouté.

Volubile, Perron n'a pas ménagé les qualificatifs à l'égard des Bruins... tant et si bien qu'un collègue lui a fait remarquer qu'il parlait comme si les Bruins avaient le potentiel pour remporter la coupe Stanley.

Actuellement, Perron estime que Reid Larson, l'ex-défenseur des Red Wings de Detroit, joue le meilleur hockey de sa carrière. Paul Boutilier constitue une très bonne acquisition et Steve Kasper, entre autres, est beaucoup plus déterminé. De plus, personne ne bouscule Jay Miller, a-t-

il indiqué.
« Je ne dis pas que les Bruins vont gagner la coupe Stanley, mais ils s'en tirent bien malgré la perte de très bons éléments », a-t-il souligné.

Momesso jouera
Hier, Perron ne savait trop s'il fera appel à Patrick Roy ou Brian Hayward pour affronter les Bruins, ce soir. Il a cependant précisé que Sergio Momesso fera partie de la formation. Il faut s'attendre à ce que Kjell Dahlin prenne place dans les gradins.

À son premier match depuis le 27 octobre, Hayward a obtenu la deuxième étoile, samedi. Il a effectué quelques arrêts difficiles pour remporter sa quatrième victoire en autant de présences. Il a fait face à 27 tirs.

En revanche, le trio Lemieux-Walter-Dahlin n'a pas joué un « gros » match et c'est la raison pour laquelle les trois joueurs ont été moins utilisés dans le dernier tiers. L'entraî-

neur estime que Lemieux peut faire beaucoup mieux.

« Il faut qu'il m'en donne plus. Je voudrais qu'il soit le premier à donner des mises en échec », a-t-il expliqué.

David Maley et Mats Naslund n'ont pas participé à la séance d'entraînement du Canadien, hier. Les deux joueurs ont subi de légères elongations musculaires face aux Sabres de Buffalo, samedi. Ils devraient néanmoins affronter les Bruins de Boston, ce soir. Il s'agira du deuxième affrontement entre le Canadien et les Bruins. Les deux équipes ont fait match nul, 3-3, à Boston, le 30 octobre. L'an dernier, le Canadien a remporté quatre victoires, subi trois revers et fait match nul face aux Bruins.

Guy Carbonneau, la première étoile du match, a effectué cinq tirs au but contre les Sabres de Buffalo.

Canadien 4, Sabres 2	
Première période	
1—Montréal, Naslund 8	
Smith, Gingras	1:33
2—Montréal, Smith 9	
Richer	9:31
Pénalités — Gillies 1:17, Korn 2:11, Cloutier 4:25, Creighton 12:40, Foligno 14:36, Miley 14:36, Miley 14:36, Miley 14:36, Miley 14:36	
Deuxième période	
3—Buffalo, Korn 2	2:53
Ruutu	4:42
4—Montréal, Carbonneau 5	5:05
Pénalités — Ruff 1:37, Nilan 1:37, Miley 5:05, Orlando 8:25, Creighton 12:40, Foligno 14:36, Miley 14:36, Miley 14:36, Miley 14:36	
Troisième période	
5—Buffalo, Paiement 12	6:02
Perrault, Andruschuk	6:02
6—Montréal, Carbonneau 6	9:34
Nilan, Svoboda	9:34
Pénalité — Housley 16:37	
Tirs au but	
Buffalo	9 13 5 — 27
Montréal	9 11 8 — 28
Gardiens — Buffalo, Cloutier; Montréal, Hayward.	
Assistance — 17,265	



Peter Stastny au rancart pour trois semaines

Les Nordiques ne l'avaient pas



GUY ROBILLARD

PITTSBURGH (PC) — Après avoir disputé un match presque parfait la veille à Washington, les Nordiques ont presque tout fait mal hier à Pittsburgh, où ils ont subi une défaite de 5-2: passes ratées, rondelle remise à l'adversaire (dont deux fois à Mario Lemieux...), tirs à côté du but, inefficacité en avantages numériques, toute la panoplie des mauvais jeux y a passé. Lorsque Michel Bergeron a utilisé Jeff Brown une fois à l'attaque en troisième période, Dave Hannan a cloué le cerceau des Nordiques en profitant d'une échappée à deux contre un... avec trois défenseurs sur la patinoire.

« Au fond on n'a pas si mal joué, a noté Michel Bergeron; l'effort y était, mais des erreurs mentales ont permis aux Penguins de prendre l'avance à la première période. »

La fatigue ne devrait pas être une excuse puisque les deux équipes avaient joué la veille et en étaient à un troisième match en quatre soirs. Bergeron a néanmoins rappelé que les Nordiques avaient joué « un gros match physique » à Washington et voyagé le jour de la rencontre. Il a aussi blâmé l'inefficacité de son jeu de puissance.

Mais surtout, il a admis clairement qu'il y a un problème à l'aile droite, où il n'est pas satisfait du jeu d'Anton Stastny et, surtout, Mark Kumpel, une situation à laquelle il compte s'attaquer au retour à Québec.

Chose certaine, Mario Gosselin n'est aucunement à blâmer pour cette défaite, qui a reculé les Québécois à un point du Canadien en tête.

Privé de Peter Stastny, blessé, Bergeron s'est surtout fié à deux trios, ceux de Dale Hunter et Paul Gillis, en deuxième période, puis a utilisé tout son monde au dernier engagement.

Défenseurs dans le pétrin
Les défenseurs québécois ont multiplié les erreurs à la première période et seul le brio de Gosselin a empêché les Penguins de s'emparer d'une avance de plus de deux buts.

Le petit gardien n'a pu rien faire contre Craig Simpson, John Chabot et Dan Quinn, qui l'ont déjoué tour à tour suite à des cadeaux ou de jeux mous des Normand Rochefort, Pat Price, pris hors-position sur le deuxième but, et Jeff Brown.

Gosselin a de plus frustré Warren Young et Bob Errey, oubliés seuls devant lui. Même s'il n'a pas parti-

cipé au pointage au premier vingt, Mario Lemieux a exécuté les plus beaux jeux de la période.

Brent Ashton a marqué le but des Nordiques, cinq secondes après un jeu de puissance. Roberto Romano a aussi mis fin à de belles percées de Paul Gillis et David Shaw.

Le défenseur Randy Hillier a dû quitter le match avec une épaule droite disloquée, après avoir tenté de mettre Mark Kumpel en échec.

19e but de Lemieux
Les Nordiques ont attaqué avec force au début du deuxième engagement et après quelques chances ratées, Mike Eagles, qui a disputé un autre fort match, a rétréci la marge après un bel effort de Paul Gillis. Mais moins d'une minute plus tard, Lemieux enfilait son 19e but de la saison en couronnant une poussée à deux contre un. Gosselin devait le frustrer à deux reprises, plus tard en troisième période.

En dépit d'une série de mauvais jeux, notamment deux passes dangereuses du fiable Dale Hunter, les Fleurdelisés ont dominé la période 12 tirs au but à cinq et Romano s'est surpassé devant Gillis et Shaw. Gosselin a pour sa part arrêté Quinn seul contre lui en désavantage numérique.

La troisième période a été également partagée.

Route du Rhum-86

Caradec reste toujours introuvable

ROUEN (AP) — Comme en 1978, avec la mystérieuse disparition d'Alain Colas au large des Bermudes, la Route du Rhum-86 prend une tournure de plus en plus tragique. Loïc Caradec, dont le maxi-catamaran *Royale* a été aperçu samedi à 11 heures par Florence Arthaud, l'une des 13 navigateurs encore en course, reste introuvable.

Hier, les trois avions dépêchés sur les lieux du naufrage, à mi-distance entre la pointe nord-ouest de l'Espagne et les Açores, n'ont aperçu aucun canot de survie dans lequel le navigateur solitaire aurait pu prendre place. Les marins du navire danois Prima-Maersk, qui veillent depuis samedi midi à proximité de l'épave, n'ont pu, étant donné l'état de la mer, mettre à l'eau une baleinière qui permettrait d'approcher le multi-coques et de sonder les parties habitables du navire.

Blessé, le navigateur trinitain peut être resté prisonnier de l'une des coques du maxi-catamaran. Des plongeurs-commandos de la marine nationale, embarqués à bord de l'escorteur français *Maille Breze*, vont pouvoir mener ces recherches. Mais le bâtiment qui a appareillé hier d'Espagne n'est toutefois attendu sur zone que dans la matinée d'aujourd'hui. L'espoir de retrouver Loïc Caradec vivant est donc de plus en plus infime.

Trappes de secours fermées
Hier après-midi, Olivier Despaignes, un des équipiers habituels de *Royale*, a pu, du haut d'un Breguet Atlantique, survoler et observer l'épave. Ce marin, qui connaît parfaitement le voilier, a remarqué que les trappes de secours des coques et de la nacelle par lesquelles Loïc Caradec aurait pu s'échapper après le naufrage, semblent fermées. Par ailleurs, Olivier Despaignes a confié

que le radeau de sauvetage lui semblait ne plus être à sa place.

Autre observation: le bateau n'est pas dématé. Il pourrait donc, dans la tempête, être parti dangereusement au surf et s'être fait retourner par une vague. « J'ai peur, oui bien sûr, déclarait Loïc Caradec à la veille du départ de St-Malo. Lorsque mon bateau lève une coque, j'ai 10 secondes pour réagir. Le plus grand risque en solitaire sur ce maxi, c'est de prendre le bateau sur la figure », précisait Loïc malgré la confiance qu'il avait dans son fidèle catamaran.

Poupon en tête devant Moussy
Toujours en tête de la course, Philippe Poupon sur trimaran *Fleury Michon-8* se trouve désormais de l'autre côté du passage à niveau des Açores. Il ne s'est pas arrêté aux Açores pour une escale technique comme il l'avait envisagé, déclarant

qu'il perdrait trop de temps. Il pense pouvoir remettre en état son matériel lui-même et notamment sa drisse de grand voile avec laquelle il connaît quelques problèmes. Dans son sillage, à 245 milles, soit une vingtaine d'heures aux vitesses quotidiennes actuelles les deux trimarans, Olivier Moussy, continue sur son petit voilier de 15 mètres à mener une chasse étonnante.

Les prochains jours vont permettre d'assister à une lutte passionnante entre les deux trimarans de tête et le groupe des catamarans *Ericsson*, *Tag Heuer*, *Hitachi* et *Elf Aquitaine* qui vont maintenant trouver les alizés. Les catamarans sont réputés beaucoup plus performants dans les allures portantes, grand large et vents arrière, que les trimarans. La course est désormais lancée entre ces voiliers rivaux à deux ou trois coques.

« L'arbitre Denis Morel a fait le voyage de retour en compagnie des Nordiques, via Buffalo, très tôt hier matin. Un comique s'est empressé de lui couper la cravate pendant qu'il somnait dans les bras de Morphée... »

« Au sujet de la défaite à Pittsburgh, Bergeron a dit que même si les Penguins en étaient eu aussi à un deuxième match en autant de soirs et à un troisième en quatre jours, le handicap n'était pas le même. « Parce que nous pratiquons un style physiquement plus exigeant, a-t-il expliqué. De plus, ils sont revenus immédiatement après le match au New Jersey par vol notisé, tandis que nous avons voyagé le jour même de la rencontre. Nos joueurs ont fini de manger à 15 heures. »

« Mike Eagles a continué d'accumuler des bons points au cours du voyage. Le trio qu'il compose avec Paul Gillis et Alain Côté est très exigeant pour l'adversaire: les trois frappent constamment, mais de façon disciplinée. Et ils se débrouillent très honorablement en attaque. Eagles, notamment, commence à mieux profiter de ces occasions. »

« Les prochains jours vont permettre d'assister à une lutte passionnante entre les deux trimarans de tête et le groupe des catamarans *Ericsson*, *Tag Heuer*, *Hitachi* et *Elf Aquitaine* qui vont maintenant trouver les alizés. Les catamarans sont réputés beaucoup plus performants dans les allures portantes, grand large et vents arrière, que les trimarans. La course est désormais lancée entre ces voiliers rivaux à deux ou trois coques. »

Omnium d'Australie

Roger Davis par 1 coup

MELBOURNE (AFP) — Le golfeur australien Roger Davis a réalisé une victoire surprise à l'Omnium de golf d'Australie, après avoir enlevé la commande à son compatriote Ian Baker-Finch à trois trous de la fin.

Davis, vainqueur du championnat européen de la PGA en Angleterre en mai, a profité des déboires de Baker-Finch qui a commis un bogey et un double bogey aux 16e et 17e trous.

Davis l'a finalement emporté par la marge d'un coup après avoir présenté une fiche cumulative de 278, 10 coups sous la normale, et des cartes de 67, 71, 72 et 68.

Baker-Finch s'est classé deuxième dans une triple égalité avec Bob Shearer et Graham Marsh, à 279. Baker-Finch a tourné 72 hier contre des 69 pour Shearer et Marsh.

Le champion en titre Greg Norman a terminé avec force, présentant une carte de 68 hier pour une fiche globale de 282, à quatre coups du sommet, ex-aequo avec l'Allemand de l'Ouest Bernard Langer.